REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE

OCTOBRE - DÉCEMBRE 1959

SOMMAIRE

(*Suite du sommaire au verso*)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

1960

SOMMAIRE (*suite*)

VARIÉTÉS

COMPTES RENDUS

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 3.000 francs) ; (Etranger : 3.600 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

LETTRES DE JULES CAMBON A LOUIS NORDHEIM

(1909-1914)

INTRODUCTION

Louis Nordheim

Les lettres qu'on va lire sont d'un haut intérêt. Si elles n'apportent que peu d'éléments nouveaux à l'histoire diplomatique, elles permettent de faire le point de la pensée de Jules Cambon au terme de chacune des années qui ont immédiatement précédé la première guerre mondiale et constituent un précieux témoignage de la clairvoyance de l'illustre diplomate.

Toutes ont le même destinataire, Louis Nordheim (1847-1921), important négociant de Hambourg, qu'une similitude d'affaires avait mis en relations avec Félix Faure dans sa jeunesse avant la guerre de 1870. C'est au petit-fils de l'ancien Président de la République M. François Berge qui nous avait déjà fait bénéficier d'importants inédits de son aïeul que nous devons la communication de ces pages et les renseignements détaillés que nous pouvons donner pour la première fois sur ce commerçant hanséatique.

Louis Nordheim est en effet un personnage qui mérite de retenir l'attention et que j'ai eu l'occasion d'approcher à Hambourg au temps où, entre 1902 et 1907, j'étais attaché à notre Consulat Général. Il se targuait volontiers auprès de nous de ses relations avec le monde politique aussi bien qu'avec le monde artistique français passant d'Eugène Etienne à Constant Coquelin. Nombreux furent ceux de nos compatriotes, parlemen-

taires, publicistes, peintres ou musiciens, voire hommes de théâtre qu'il accueillait, gracieusement secondé par Mme Nordheim qui, au temps où je l'ai connue, gardait encore le souvenir de son ancienne beauté.

Louis Nordheim participait avec une certaine passion à la vie parisienne et même, avec une intimité qui peut surprendre, à la vie politique française. Il avait fait la connaissance de Gambetta, au Havre, semble-t-il. Les relations entre les deux hommes étaient devenues intimes. En 1876, Gambetta l'introduisit chaleureusement auprès d'Emilio Castelar qui avait été le chef de l'éphémère république espagnole de 1873-74, le présentant à ce dernier comme « un esprit distingué, un cœur généreux et toujours épris des nobles idées de civilisation et de justice qui doivent rapprocher tous les hommes de bonne volonté des divers cercles de la famille européenne ».

A la veille de la mort du tribun, Louis Nordheim était à son chevet en compagnie du général de Galliffet, de Jean-Jacques Weiss, excellent écrivain trop oublié dont il avait fait son directeur politique au Quai d'Orsay, et du député David Raynal, ministre des Travaux publics du *grand ministère*.

Il avait été aussi un des rares hommes au courant des deux voyages secrets accomplis par Gambetta en Allemagne sous le nom de famille de sa tante Massabie. Au cours de son premier voyage, « M. Massabie » avait suivi les manœuvres impériales à Stettin, mais, reconnu peu après à Berlin par un sommelier l'ayant servi à Paris, il avait regagné la France le jour même.

Entre 1870 et 1914, Nordheim expédia d'abondants courriers à Gambetta ou à son secrétaire Dumangin, à Félix Faure, Jules Ferry, Jules Roche, Camille Barrère, etc., etc... Jules Ferry lui avait écrit : « Il importe que votre point de vue, qui est de l'Allemand le plus équitable que je connaisse, m'apparaisse toujours dans une complète clarté », l'invitant à ne jamais taire les propos qu'il avait entendus, même les plus désobligeants. Ferry ne cachait pas son point de vue sur les relations franco-allemandes : « en temps de paix il faut être aussi bien ensemble que possible ; quand il y aura la guerre, on cognera ! ».

Nordheim avait fait la connaissance de Jules Ferry par Barrère après la chute de son second ministère en 1885. Ses lettres peuvent être aujourd'hui consultées à Saint-Dié où elles ont pris place dans les archives de la famille Ferry. Elles constituent une mine de renseignements circonstanciés qui suivent, parfois au jour le jour, l'état d'esprit des milieux dirigeants et des milieux d'affaires du Reich sur les questions internationales et, en particulier, sur les relations franco-allemandes. « Vous auriez fait un excellent journaliste, j'entends dans le bon sens du mot... », écrira un jour Barrère à son ami.

Ferry avait encouragé Nordheim à interviewer le général Boulanger qui semble avoir, de son côté, souhaité faire sa connaissance. Mais l'interviewer ayant accepté d'aller dîner chez le député Laguerre, « l'un des plus habiles et intelligents boulangistes », Ferry s'en montra contrarié. « Il aurait mieux compris, disait Louis Nordheim, que celui-ci eût accepté une invitation à dîner chez Gabrielle Bompard qui avait participé à l'assassinat de l'huissier Gouffé » !

En 1887, Louis Nordheim après avoir assisté au Congrès de Versailles qui élisait Sadi Carnot à la présidence de la République regrettera l'échec de Jules Ferry dont l'élection aurait eu, pensait-il, une signification toute différente, « non seulement pour sa patrie, mais aussi pour les intérêts de la paix en Europe ».

Lorsqu'en 1889 Louis Nordheim reçoit la Légion d'honneur à titre étranger (1) Jules Ferry le félicite de la réussite de « ce projet mis en train par Barrère, et que nos amis sont bien heureux d'avoir pu réaliser. Nous avons peu d'amis au-delà des Vosges, mais nous n'en avons en aucun pays du monde, qui nous aient donné plus de preuves d'un attachement élevé, généreux et profondément désintéressé que celui dont j'ai le plaisir de me dire, après Gambetta, le fidèle ami ».

Félix Faure, après son élection à l'Elysée, était resté un certain temps en froid avec son ancien président du Conseil,

(1) Ni au Service du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères, ni à la Grande Chancellerie n'existent de dossier Nordheim. Les dossiers relatifs à des étrangers ne sont pas conservés, ce qui est peut-être regrettable.

Charles Dupuy, dont l'attitude au Congrès de 1895 ne lui avait pas paru très nette à son égard. Charles Dupuy regrettait vivement d'être tenu à l'écart de l'Elysée, et s'en était ouvert à Delcassé, qui, n'ayant pas encore à cette époque l'oreille du Président, avait demandé à Nordheim d'intervenir auprès de ce dernier en faveur de Dupuy. Nordheim, qui s'était acquitté de la commission avec succès, était ainsi en droit de penser qu'il avait quelque responsabilité dans le retour de Dupuy au pouvoir après la chute de Brisson, en 1898 !

Quelques semaines après la mort de Félix Faure, la *Libre parole* d'Edouard Drumont et l'*Intransigeant* d'Henri Rochefort s'attaquèrent de façon injurieuse à ce citoyen d'Hambourg qui fréquentait si intimement les milieux politiques de Paris et qui avait ses entrées non seulement dans les salons, mais dans les ministères. Louis Nordheim avait gardé une grande discrétion pendant l'affaire Dreyfus ; c'est le nouveau traité de commerce avec l'Italie qui offrit à André Chéradame l'occasion de l'accuser de trahison, conjointement avec Barrère, Delcassé, et le ministre du Trésor Luigi Luzzati qui avait été chargé par son gouvernement des négociations commerciales à Paris. Plusieurs journaux, dont *Le Figaro* se mirent à la disposition de Nordheim qui préféra garder le silence. Le *Siècle* demanda si M. Chéradame informait ses lecteurs de la *Libre Parole* que l'Allemand dénoncé par lui était un ami du défunt Président de la République.

Nordheim garda la confiance de Delcassé pendant toute la durée de son « septennat » au Quai d'Orsay. Il s'élevait contre ceux qui, en Allemagne, représentaient l'ardent ministre des Affaires étrangères français comme un germanophobe et un fauteur de guerre.

Dans les années qui précédèrent 1914, Louis Nordheim entretint des relations amicales et suivies avec des catholiques ouverts aux préoccupations sociales, tels que Georges Goyau qui avait épousé Lucie Félix-Faure, et Henri Lorin qu'il regardait comme le fondateur d'un socialisme catholique (1). Il fré-

(1) Lui-même était d'esprit social. Ses tendances se traduisirent par une fondation qui portait son nom, la Stiftungs' Nordheim. Il est vraisemblable

quenta aussi tardivement Clemenceau dont il avait fait la connaissance aux eaux de Carlsbad vers 1910 ou 1912. Les plus jeunes hommes d'Etat de la République qui entrèrent dans son cercle de relations furent sans doute Abel Ferry, André Tardieu et Georges Mandel.

En février 1914, à l'instigation de Jules Cambon, Gaston Doumergue décernait à Louis Nordheim la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Les lettres qui suivent montrent le degré d'intimité qui unissait Nordheim à notre dernier ambassadeur auprès de l'empereur allemand. Jules Cambon était lié depuis longtemps avec Camille Barrère, dont le nom est si souvent cité lorsqu'on parle de Louis Nordheim. En 1894, le gouverneur général de l'Algérie le félicite de sa nomination à l'Ambassade de Berne (la France était alors le seul pays ayant en Suisse un ambassadeur). Ses félicitations s'accompagnent du regret qu'il n'eût pas encore pourtant été chargé d'une mission plus digne de lui. Quelques mois plus tard, ce regret allait devenir sans objet.

Voici cette lettre :

Gouvernement Général de l'Algérie, 30 avril 94.

« Mon cher ami. On vous envoie à Berne, je vous aurais désiré ailleurs. Enfin, il faut tout de même vous féliciter, et nous en même temps, mais j'espère bien qu'on ne vous laissera pas longtemps dans le pays des ours, et qu'on vous enverra bientôt dans un poste plus digne de vous, de vos services passés et de ce que vous pouvez faire.

Je n'ai pas depuis bien longtemps des nouvelles de Paul (2) : je crois que toute sa maisonnée ne va pas trop bien. Pour moi, ici on me laisse un peu plus tranquille et je ne suis plus qu'un malheureux

qu'il fut présenté à Henri Lorin par notre Consul Général à Hambourg, Jules Lefaivre, qui était le neveu par alliance du fondateur des Semaines Sociales. J'ai moi-même été reçu à diverses reprises par Henri Lorin, soit dans son hôtel du Faubourg Saint-Honoré, soit à Maule où il possédait une propriété. Georges Goyau et René Pinon en étaient les familiers. On discourait abondamment. Quelques anciens paraissaient assez rebelles aux idées nouvelles et je garde le souvenir d'un déjeuner à Maule au cours duquel certains convives avaient peine à se contenir en écoutant la parole généreuse et d'un accent si élevé de l'abbé Lemire. — René Pinon a consacré une notice à Henri Lorin.

(1) Nommé à Berne le 19 avril 1894, il y était le 24 décembre remplacé par le Comte de Montholon.

(2) Paul Cambon, alors ambassadeur à Constantinople.

attelé à une besogne que les timidités de son gouvernement rendent bien ingrates (1). Bien affectueusement à vous. Jules Cambon. »



Les lettres de Jules Cambon sont au nombre de vingt-cinq. Les premières remontent au mois de septembre 1911. Elles traduisent le malaise qui régnait au moment d'Agadir. Nous sommes à l'époque du ministère Caillaux. Il semble que l'ambassadeur ait escompté le résultat de l'intervention de Nordheim auprès de la loge maçonnique de Hambourg qu'il aurait voulu voir jouer un rôle conforme à l'esprit de l'institution. Sa correspondance reflète les préoccupations que lui cause dès lors une certaine volonté d'intransigeance.

C'est pourquoi il se réjouit d'apprendre qu'Albert Ballin, le célèbre directeur de la Hambourg-America-Linie, la grande compagnie de navigation allemande, partage son point de vue. Ballin passait en effet pour avoir l'oreille de Guillaume II qui le consultait volontiers et l'on ne mettait pas en doute à Hambourg qu'il exerçât sur l'empereur une influence modératrice.

J'ai dîné une fois avec Ballin quelques années plus tôt dans une maison dont il était un des familiers et où j'avais été convié, seul étranger, nos hôtes sachant mon désir de l'approcher intimement. Très détendu, cordial, un peu vulgaire, il se montra extrêmement aimable et m'exposa spontanément ses vues sur la question marocaine qui commençait à revêtir un caractère aigu, préconisant un partage de zones susceptible, à son avis, de satisfaire les deux parties. Il m'apparut que, volontairement ou non, il sous estimait les difficultés du problème qu'il envisageait en homme d'affaires plus qu'en politique. On peut penser que, l'accord intervenu, sa manière de voir dût coïncider avec celle qu'exprimait Jules Cambon le 9 novembre 1911.

Les lettres qui se succèdent à partir de 1913 montrent l'inquiétude croissante de l'ambassadeur :

« L'année se présente chargée de menaces, écrit-il, le 5 janvier : j'espère que la sagesse des hommes les dissipera et que cette fois

(1) Casimir-Périer était président du Conseil, Sadi-Carnot, qui allait être assassiné le 24 juin, étant Président de la République.

encore nous pourrons jouir de la paix, mais vraiment depuis deux ans aucun labeur et aucun souci ne nous aura été épargné. »

et il exprime le regret de la mort du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Kiderlen, personnage pittoresque et difficile, mais avec lequel on sait qu'il s'était merveilleusement accordé.

Viendront bientôt la loi militaire allemande, l'affaire de Saverne. La correspondance se poursuit singulièrement empreinte de sagesse. Le dernier billet est du 23 juillet 1914 — la guerre n'est plus qu'une question de jours. Cinq mois plus tôt, il avait écrit dans une phrase prophètique : « Il est étrange de voir que le monde soit si fou et que les affaires n'aillent pas plus mal ; mais c'est tenter le diable que de maintenir l'esprit public en Europe dans l'état d'exaltation qui plaît tant aux têtes chaudes » (1).

René DOLLOT.

LETTRES DE JULES CAMBON A LOUIS NORDHEIM (2)

Berlin, 12 septembre 1911.

J'ai reçu votre aimable lettre et je vous remercie bien sincèrement de tous les efforts que vous faites en ce moment. J'ai fait part à deux reprises à Paris des observations que vous m'avez présentées au sujet des plaintes et des craintes du commerce allemand. J'espère qu'on en tiendra compte. Cependant elles ne me paraissent pas très justifiées par les faits. En effet, j'ai fait établir d'après l'annuaire statistique de l'Empire pour 1910, paru il y a quelques jours, le développement de l'exportation allemande dans nos colonies, et ce travail a donné des résultats surprenants.

(1) 20 mars 1914.
(2) Les lettres de Jules Cambon ont été annotées par M. Georges Dethan.

Voici un tableau qui compare en *millions de marks* les résultats de 1902 et ceux de 1910 :

	1902	*1910*
	—	—
Algérie	0,5	3,6
Tunisie	0,6	1,3
Afrique occidentale	2,4	4,5
Madagascar	0,3	0,3
Indochine	0,3	1,2
Colonies américaines	0,1	0,3
Iles océaniennes	0,1	0,2

D'autre part, l'annuaire (page 276) fait ressortir la valeur de ces chiffres, en les supposant égaux à 100 en 1902 — en indiquant à quel taux comparatif ils seraient arrivés en 1910, et en établissant ainsi l'augmentation en pourcentage. Voici ce tableau :

	1902	*1910*	*Augmentation %*
	—	—	—
Algérie	100	675	575 %
Tunisie	100	227	127 %
Afrique occidentale	100	186	86 %
Madagascar	100	102	2 %
Indochine	100	460	360 %
Guyane et Antilles	100	283	183 %
Possessions océaniennes ...	100	353	253 %

Il me semble que ces tableaux qui sont extraits de l'annuaire de l'Empire répondent suffisamment aux critiques qui vous ont été apportées, car un commerce d'exportation qui en Algérie prend en huit ans un développement de 575 % n'est vraiment pas un commerce qu'on gêne beaucoup (1).

(1) Cf. *Documents Diplomatiques Français* (*1871-1914*), 2e série, t. XIV, n° 251 : dépêche de Jules Cambon du 3 septembre 1911. Sur les répercussions de l'affaire d'Agadir sur le commerce et les finances de l'Allemagne, voir aussi *ibidem*, nos 256, 262, 264, 288, 296, 303, 312, 372.

Je suis préoccupé : je dois vous avouer que les contre-propositions que j'ai envoyées à Paris dont j'attends la réponse, ne me paraissent pas raisonnables. On s'impatiente des deux côtés et je voudrais qu'on comprît bien ici qu'il faut, si on veut un accord, qu'on ne nous demandât pas des choses inacceptables (1).



Berlin, 13 septembre 1911.

Merci de votre aimable lettre et de l'article que vous m'avez envoyé et que je trouve très significatif.

Je suis très désolé de ce que vous m'écrivez au sujet des difficultés que la loge vous a opposées. Il me paraît qu'elle manque essentiellement à ce qui est l'objet principal de l'Institution. Rien n'eût été plus utile ni plus à propos, précisément dans ce moment, qu'une démarche comme celle à laquelle vous l'avez invitée. Espérons qu'elle finira par le comprendre.



Berlin, 20 septembre 1911.

Je vous remercie de la lettre si intéressante que vous m'avez envoyée. Elle me permet d'espérer que la raison triomphera : ici, nous avançons pas à pas, et je commence à croire que nous aboutirons. La presse seule m'inquiète : elle ne sert qu'à exaspérer les amours-propres et à rendre plus difficiles des deux côtés les transactions nécessaires pour arriver à une solution dont les deux nations puissent être satisfaites (2). Je suis bien heureux de savoir qu'un homme de l'autorité de M. Ballin pense tout à fait comme nous. Je serais heureux que vous me fassiez faire sa connaissance quand j'irai à Hambourg.

(1) Ces contrepropositions allemandes furent envoyées à Paris par Cambon par dépêche du 8 septembre 1911 (*idem*, n° 289).

(2) Sur l'attitude de la presse allemande pendant l'affaire d'Agadir, voir *Documents Diplomatiques Français* (D.D.F.), ouv. cité, nos 79, 90, 91, 131, 324, 368, 395, 399.

Ecrivez-moi encore ; vous savez combien cela me fera plaisir et combien votre opinion a du poids pour moi.

***

Paris, 9 novembre 1911.

Je viens d'arriver à Paris et je veux répondre à votre bonne lettre. Nous sommes enfin arrivés au but et, à Paris, on ne se rend pas compte de la valeur des résultats obtenus (1). Mais il faut tenir plus aux résultats qu'à ce qu'on dit. Je vais repartir pour le Midi mais j'espère bien vous trouver à l'Athénée un de ces matins.

***

Paris, 5 janvier [1913].

. . . .

L'année se présente chargée de menaces : j'espère que la sagesse des hommes les dissipera et que cette fois encore nous pourrons jouir de la paix, mais vraiment depuis deux ans aucun labeur et aucun souci ne nous ont été épargnés.

Je regrette la mort de M. de Kiderlen (2) que je connaissais bien et qui dans la crise présente avait eu une attitude pleine de modération et de prudence. Fasse le ciel que la volonté d'en haut lui donne un successeur pacifique, sage et qui n'ait pas le désir de s'illustrer. M. de Kiderlen en avait eu le désir au grand dommage du bon accord de nos deux pays. Ce sont des expériences qu'il ne faut pas renouveler.

Personne ne sait ici qui succèdera à M. Fallières. J'entends les pronostics les plus contradictoires. Le plus sage est de s'abstenir d'en faire (3).

***

(1) Les accords mettant fin à la crise d'Agadir furent signés le 4 novembre 1911 à Berlin. Ils sont reproduits dans D.D.F., 3e série, t. I, n° 19.

(2) Kiderlen mourut subitement le 30 décembre 1912.

(3) C'est Raymond Poincaré qui sera appelé, le 17 janvier 1913, à succéder à la présidence de la République à Armand Fallières.

Berlin, 4 octobre 1913.

. . . .

Vous avez vu beaucoup de monde à Carlsbad, et surtout celui qu'on appelle « le Tigre » (1) dans les couloirs de la Chambre. Il a dû vous étonner par sa violence ou plutôt par sa vivacité. Ce ne sont pas là les qualités dont nous avons besoin ; de la patience et du sang-froid, c'est tout ce qu'il faut souhaiter aux gens qui gouvernent à Paris et à Berlin.

⁂

Paris, 16 février 1913.

. . . .

Il est impossible de voir une situation plus sotte que celle d'à présent. Personne ne veut de conflit, mais il souffle comme un mauvais vent, et je dois vous avouer que la nouvelle loi militaire allemande annoncée n'est pas considérée généralement ici comme un signe d'intentions pacifiques (2). Il faut pourtant continuer à travailler au maintien de la paix et ne jamais en désespérer.

L'Allemagne de son côté paiera lourdement le développement de son armée. Les succès du socialisme vont toujours de pair avec l'extension du service militaire : le régiment est comme les couvents, du socialisme en action, et je crains bien que l'on en fasse un jour l'expérience.

⁂

(1) Est-il besoin de dire qu'il s'agit de Georges Clemenceau ?

(2) Sur la préparation et les répercussions de la loi militaire allemande qui fut votée par le Reichstag, le 30 juin 1913, voir les rapports de l'attaché militaire à Berlin, lieutenant-colonel Serret, et les dépêches de Jules Cambon (D.D.F., 3e série, t. V, nos 239, 253, 278, 302, 380, 404, 492, 494, 526, 551, 593, et t. VII, nos 123, 202, 210, 250, 289, 292, 422, 613).

Berlin, 10 octobre 1913.

....

Je suis frappé combien la presse fait mauvais accueil à la tentative esquissée par le *Temps* en vue d'une détente. Le *Lokal Anzeiger* m'a étonné, mais il ne faut jamais se décourager (1).

⁂

Berlin, 11 novembre 1913.

Désirant acheter des valeurs danoises que vous m'avez indiquées, je vous serais obligé de me faire savoir si elles se vendent à Hambourg ou à Berlin, ou si je dois m'adresser à Copenhague.

Je ne suis pas très satisfait des impressions que je trouve en rentrant ici. Quand aurons-nous fini avec ces préventions et ces malentendus qui divisent l'opinion dans nos deux pays ?



(1) Prenant prétexte d'un article aimable de la *Gazette de Cologne* (« Les peuples ainsi que les hommes ne peuvent rester sans cesse en défiance les uns vis-à-vis des autres »), *Le Temps* du 7 octobre 1913 avait publié dans son « Bulletin de l'étranger » un article de tête intitulé « Les rapports franco-allemands » ; il y préconisait un *statu quo* pacifique entre les deux pays rivaux qui n'avaient pu atteindre ni l'un ni l'autre leurs objectifs, le retour de l'Alsace-Lorraine pour la France et, pour l'Allemagne, l'hégémonie européenne. D'autre part, *Le Temps* du 8 et du 10 octobre donnait un large écho aux paroles échangées à Nüremberg, Munich et Francfort, au Congrès de la Conciliation Internationale par M. d'Estournelles de Constant (« Il nous faut opter entre la guerre européenne ou les Etats-Unis d'Europe ») et le député au Reichstag, Conrad Hausmann (« Nous voulons l'accord avec la France, préparer la paix avant qu'il ne soit trop tard »). Mais, comme le signalait avec regret *Le Temps* du 9 octobre, l'article du 7 fut mal accueilli par la presse berlinoise, en particulier par le *Lokal Anzeiger* (« Nous savons en Allemagne quelle est la versatilité de l'opinion française... »), la *Deutsche Tageszeitung* (« C'est la force seule qui inspirera aux Français le goût de la paix »), et même par la *Gazette de Cologne ;* seul le grand journal catholique la *Germania* reconnaissait que l'article méritait « la plus grande attention ». Le correspondant à Berlin du *Temps* se consolait en prétendant que la presse allemande était « un miroir infidèle » de l'opinion et que dans tous les milieux d'Outre-Rhin, l'article avait « produit une impression favorable ».

Berlin, 26 novembre 1913.

Je suis bien heureux des nouvelles que vous me donnez de Barrère. Les méchantes langues font courir tant de méchants bruits à son sujet que c'est un bonheur que vous l'ayez vu, de vos yeux, pour apprécier réellement sa situation. J'espère que son passage à Paris mettra fin à tous les commérages des gens malintentionnés et de ceux qui désirent sa place (1).

J'ai bien des ennuis ici : grâce au ciel, à propos de l'affaire de Saverne (2), on a été sage et de sang-froid à Paris ; mais le Reichstag va en discuter et j'ai peur qu'il s'y dise des sottises qui nous incommoderont.

Enfin vous me demandez si vous ne pourriez pas obtenir la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. J'en serais très heureux et, si vous le voulez bien, je vous présenterai. J'espère que Pichon accueillera ma proposition. Ce sera pour moi un plaisir que de pouvoir vous donner cette marque de mes sentiments pour vous.

Peut-être, si nous terminons heureusement nos conversations sur l'Asie mineure, pourrai-je aller à Paris quand vous y serez encore (3).



Berlin, 30 novembre 1913.

Je ne retrouve pas votre dossier à l'ambassade. Pourriez-vous me faire connaître le plus tôt possible la date de vos nominations comme officier et comme chevalier de la Légion d'honneur. Dès que j'aurai lancé la proposition, je vous préviendrai

(1) Camille Barrère, ambassadeur à Rome, avait été, au début de septembre 1913, lors d'un congé à Paris, victime d'un accident automobile (voir Jules Laroche, *Quinze ans à Rome avec Barrère,* p. 282).

(2) Au cours du mois d'octobre 1913, un lieutenant d'infanterie allemand, en garnison à Saverne, avait insulté des soldats alsaciens. L'affaire avait soulevé la population de Saverne contre les officiers de la garnison.

(3) En août 1913 des pourparlers franco-allemands se sont engagés pour tâcher de faire aboutir la question des chemins de fer d'Asie Mineure (voir D.D.F., 3e série, t. VIII, pp. XXVI à XXX).

afin que vous puissiez tout de même prévenir vos amis de Paris. Un mot dit à propos fait grand bien.

Cette affaire de Saverne est bien ennuyeuse et vient bien mal à propos. Jusqu'ici on a été très bien en France. Il est bon qu'on laisse cette affaire sur les bras de ceux qui l'ont engagée et qu'on n'offre aucune occasion de dériver de notre côté les mauvaises humeurs que l'on ressent. Souhaitons que les sentiments remués si grossièrement et aussi maladroitement par les officiers de Saverne ne viennent pas rendre plus difficile la solution de nos affaires d'Asie mineure.



Berlin, 16 décembre [1913].

. . . .

Ce que vous me dites des propos du *Tigre* est bien amusant, mais la passion poussée à ce point n'est-elle pas un peu un signe de vieillesse. Je le crains : il s'abandonne trop à lui-même, mais quel homme et quelle énergie !

Je n'ai pas l'intention de renoncer à mon projet en ce qui vous concerne. Je vous proposerai. J'ai évidemment moins de chances de succès, car je ne connais pas M. Doumergue (1), mais il faut poser ce jalon, et quand les circonstances seront plus favorables nous réussirons, si nous ne réussissons pas cette fois.



Paris, 4 janvier 1914.

. . . .

Espérons que l'année 1914 sera plus agréable que 1913 ! Elle s'annonce assez morose, mais je compte un peu sur la force des choses pour apaiser les violents et calmer les agités. L'opinion publique, dans tous les pays, est volontiers injuste

(1) Gaston Doumergue avait succédé, le 10 décembre 1913, à Barthou, comme président du Conseil, et à Pichon, comme ministre des Affaires Etrangères.

pour les efforts patients et modestes qui ont été faits partout en vue du maintien de la paix ; elle aime les coups d'éclat sans se douter qu'ils coûtent toujours cher. Enfin, espérons !

⁂

Berlin, 7 février 1914.

. . . .

Vous me demandez si vous devez attendre vos insignes pour remercier M. Doumergue. Vous pouvez faire comme il vous plaira. Dès à présent le gouvernement français a fait tout ce qui le concernait, vous pouvez donc le remercier aujourd'hui ou plus tard. Je crois que le mieux serait de le remercier quand vous aurez vos insignes. Attendre le diplôme serait peut-être un peu long.

Je ne vois pas que vous ayez aucune démarche à faire au consulat général de Hambourg. En ce qui concerne les autorités hambourgeoises, je ne sais quelle est la règle et si leur autorisation est nécessaire pour le port d'une décoration étrangère par un citoyen de Hambourg. Le gouvernement impérial a donné au gouvernement français son assentiment, mais si vous étiez prussien, cela n'empêcherait pas que, pour porter la décoration, vous dussiez demander l'autorisation. Je ne sais quelle est la règle suivie et vous devriez vous en informer. Au reste, il me semble que vous n'avez rien autre à faire que ce que vous avez fait pour la croix d'officier.

Je suis bien content de ce que vous me dites au sujet de Barrère. Que j'aimerais causer avec vous ! Malgré tout, je crois à un peu de détente, mais vraiment la situation n'est pas commode.

⁂

Berlin, 19 février 1914.

. . . .

Il me semble nécessaire d'aller à Paris pour soutenir un peu cet arrangement de l'Asie mineure que le *Temps* attaque bien injustement. Il faut en prendre son parti, et continuer à faire pour le mieux.

Je doute que vous puissiez voir ma femme dimanche. Elle reçoit le soir le prince et la princesse Auguste Guillaume et peut-être le Kronprinz et la Kronprinzessin et elle sera toute à ses soucis de maîtresse de maison. C'est une affaire !

⁂

Berlin, 20 mars 1914.

. . . .

Je ne parle pas des choses qui se passent en France. Il semble que les haines entre les personnes y soient arrivées à un point où elles ne permettent plus à la raison de dominer les actes (1).

Mais dans quel pays trouvez-vous en ce moment trace de bon sens ? En Angleterre, on assiste à des événements qui dépassent tout ce qu'on pouvait imaginer (2), et ici je ne trouve pas qu'on exerce suffisamment une influence modératrice qui serait nécessaire.

Il est étrange de voir que le monde soit si fou et que les affaires n'aillent pas plus mal ; mais c'est tenter le diable que de maintenir l'esprit public en Europe dans l'état d'exaltation qui plaît tant aux têtes chaudes.

⁂

Berlin, 23 juillet 1914.

. . . .

J'espère que les messieurs de Vienne se calmeront un peu. Voilà quatre ans qu'ils ennuient tout le monde sans aller jamais jusqu'au bout (3).

Jules Cambon.

(1) Le 17 mars, Calmette a été assassiné par Mme Caillaux.
(2) Allusion au mouvement insurrectionnel de l'Ulster.
(3) Nous étions pourtant à dix jours de la guerre.

UN BAROUD D'HONNEUR :
LE « MARS » ET LA « BELLONE » EN ECOSSE
(MAI 1746)

L'équipée romanesque de Charles-Edouard

Le 12 juin 1745, un mois après Fontenoy, le *Prétendant,* las des tergiversations et des promesses non tenues de la Cour de France, s'embarquait à Nantes dans le plus grand secret pour gagner l'Ecosse et y courir seul sa chance.

Deux notables négociants écossais, entièrement dévoués à la cause jacobite, les frères Walsh, établis à Nantes et Saint-Malo, avaient mis à sa disposition deux navires équipés à leurs frais, le *Du Teillay,* frégate légère sur laquelle le prince prit passage, et l'*Elisabeth,* vaisseau du roi, chargé d'assurer sa protection.

Pour bien marquer que l'expédition n'avait aucun caractère officiel, les deux navires — même celui du roi — étaient pourvus d'une simple *Commission en guerre de S.A.S. Mgr l'Amiral* qui leur donnait la qualité de corsaire.

Cependant, comme l'initiative de Charles-Edouard constituait une diversion utile à nos intérêts, Maurepas ne s'était pas contenté de placer l'*Elisabeth* à la disposition des frères Walsh, il avait fait mettre à son bord des armes, des munitions, des vivres et même une compagnie de son régiment, commandée par le chevalier de Nansize.

Parti de Saint-Nazaire le 19 juin, le *Du Teillay* débarquait le Prétendant sur la côte ouest d'Ecosse dans les premiers jours d'août : fortement éprouvée au cours d'un combat avec les Anglais, l'*Elisabeth,* malheureusement, n'était point au ren-

dez-vous et les secours qu'elle portait firent grandement défaut au Prince. Le prestige qu'il conservait dans les Highlands, renforcé par sa présence et par la crânerie de son attitude, lui permirent néanmoins de constituer, en peu de temps, une véritable armée et, à sa tête, d'infliger aux Britanniques deux sévères défaites, de libérer l'Ecosse de leur présence et d'entamer une marche quasi-triomphale sur Londres.

Cependant la Cour de Saint-James, tout d'abord atterrée par les événements, réagit bientôt avec cette vigueur que les Anglais savent toujours montrer dans le danger ; renonçant provisoirement à agir sur le continent où elle abandonne à leur sort ses alliés, elle rappelle en Angleterre l'armée Cumberland qui, après sa défaite à Fontenoy, s'était repliée sur les Pays-Bas, et — pour plus de sûreté — sollicite des Hollandais l'envoi d'un contingent pour mieux assurer sa propre défense.

Arrivé le 5 décembre à Derby, peut-être le Prince eût-il pu enlever sa capitale par surprise ; malheureusement il n'a auprès de lui aucun chef militaire de valeur pour le conseiller (l'envoyé de Louis XV, le sieur de Boyer était Président à Mortier au Parlement de Provence !) il hésite, et le retour de Cumberland le contraindra bientôt à la retraite.

Pourtant rien n'était encore perdu pour lui si, comme le redoutaient les Anglais et comme le Prétendant était en droit de l'espérer, la France, devant ses premiers succès, s'était résolue à débarquer en Angleterre les troupes réunies à Dunkerque sous les ordres du Duc de Richelieu.

Malheureusement, le Ministère, absorbé par ses préoccupations continentales, et d'ailleurs convaincu que notre infériorité sur mer ne permettait aucune opération d'envergure contre les îles britanniques, ne sut ni ne voulut tirer parti de la situation ; on se borna à faire passer quelques centaines d'hommes sur la côte est, ils furent débarqués le 7 décembre 1745 à Melrose, puis à charger à Nantes, pour les envoyer sur la côte ouest, les deux navires dont nous allons brièvement retracer les aventures d'après des journaux de bord en partie inédits (1).

(1) a) *Relation de ce qui s'est passé dans le voyage qu'ont fait les frégates le* Mars *et la* Bellone *en Ecosse dont ils sont de retour depuis le*

Une arrivée mouvementée

Ayant encore une fois assumé la responsabilité des opérations, les frères Walsh, vers la fin de 1745 sans doute, ayant affrété à Guillaude de Saigne le *Mars* de 300 tonneaux et à Pierre Cadiou, la *Bellone* de 350 tonneaux, assurèrent leur armement et leur équipement et obtinrent pour eux de l'Amirauté de France des « Commissions en Guerre ».

Sous leur couvert ces deux navires embarquèrent alors des approvisionnements et du matériel de guerre, mais les instructions secrètes remises au capitaine Rouillier et lues aux officiers après l'appareillage, portant que « le roi arrêtait (les deux navires) pour aller porter de l'argent et des munitions tant de bouche que de guerre au Prétendant », il apparaît qu'en la circonstance les frères Walsh n'avaient servi que de prête-nom.

Le *Mars*, commandé par Antoine Rouillier et portant 32 canons et 300 hommes d'équipage, avait achevé en janvier 1746 son armement à Paimbœuf, mais comme les préparatifs n'étaient pas terminés, on l'envoya en rade de Mindin le 6 février sous le prétexte « de pouvoir mieux contenir son équipage ».

Quant à la *Bellone* (34 canons, 350 hommes), commandée par Claude Lory, sans doute armée à Nantes, elle ne rejoignit le *Mars* que le 11 avril, jour où les deux navires purent enfin prendre la mer.

Contournant l'Irlande par l'ouest, ils atteignirent sans incidents notables, les côtes du Comté d'Inverness vers le 8 mai ; le 9 ils repéraient l'entrée de la baie de Lacnois (*sic*) (1) et y mouillaient dans la matinée du 10.

6 juin courant. A Nantes, de l'imprimerie de M. Verger, imprimeur du roi et de la ville - 1746 - in-4°, 10 pp. (voir S. de la Nicollière - Teijeiro - La course et les corsaires du port de Nantes - Paris, 1896).

b) *Journal de Guillaume Frogier de Kermadec, enseigne sur le corsaire le* Mars *de Nantes - 1746* - ce document inédit est conservé dans la famille Frogier à laquelle appartient Mme Lutfalla .Nous devons à celle-ci des remerciements tout particuliers d'avoir bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à en donner des extraits.

(1) Ou de Lachnoe ou encore Lochlochy.

Une chaloupe est aussitôt mise à l'eau pour aller prendre langue avec les Ecossais, mais les Français, à leur grande surprise, remarquent sur la côte une agitation suspecte et voient bientôt plusieurs centaines d'hommes se retrancher dans les falaises et ouvrir le feu sur l'embarcation.

En faisant hisser le pavillon blanc l'officier qui la commande fait heureusement cesser le quiproquo : « aussitôt que les Ecossais virent la couleur française, ils se montrèrent à découvert, crièrent *vive le roi en leur langage* et firent plusieurs décharges de mousqueterie » — Un incident faillit encore surgir au moment de l'accostage, lorsque les Ecossais virent que nos hommes portaient la *cocarde noire* « comme leurs ennemis ». On n'eut pourtant pas trop de peine à leur faire comprendre « que c'était la coutume des Français qui faisaient la course » et le contact fut définitivement établi.

La défaite de Culloden

Bientôt une vingtaine d'officiers du Prétendant vinrent à bord du *Mars* et mirent les Français au courant des derniers événements. « Le 16 avril (1), dirent-ils, fut ce malheureux « jour où le prince fut forcé, avec 5.000 des siens, à livrer ba- « taille à 15.000 Anglais qui les tenaient bloqués et les empê- « chaient de se communiquer les vivres pour résister à la grande « faim qu'ils avaient — le nombre était trop supérieur pour ne « pas succomber — Le prince fut battu à plate couture, il per- « dit 3.000 hommes et le reste l'abandonna pour chercher leur « salut dans la fuite. »

« Si vous fussiez arrivés 20 jours plus tôt, ajoutaient-ils, ses affaires eussent bien changé de face » car il disposait encore d'un nombre considérable de montagnards qui, « se voyant à court de toutes provisions et que la France ne leur portait aucun secours, prirent le parti de quitter le prince pour se reti-

(1) Date contestée par beaucoup d'historiens qui fixent cette bataille au 27 avril. Notée sur le moment par Frogier dans son journal de bord, celle du 16 nous semble désormais indiscutable.

rer dans des montagnes où ils savaient très bien que les Anglais n'iraient pas les chercher. »

Quant au Prétendant, nous ne savons, disaient-ils, « ni de quel côté il a fui, ni s'il est mort ou vif » ; d'après certains, il se trouvait « sur quelqu'île avec un ou deux de ses principaux officiers », tandis que pour d'autres il aurait « fait rencontre d'un petit navire suédois sur lequel il s'était embarqué pour passer en France ».

Parmi ceux qui étaient venus à bord se trouvaient deux grands seigneurs écossais, le Duc de Perte (*sic*) et « Monsieur de Brémond » (1) « tous deux héritiers de la Couronne d'Ecosse » écrit Frogier, et qui, considérant la partie perdue et persuadés que le prince repasserait en France, demandèrent à y être conduits pour le rejoindre avec quelques-uns de leurs officiers.

On devine l'émotion des Français en apprenant ces fâcheuses nouvelles, le regret qu'ils éprouvèrent qu'on eût tant tardé à les faire partir de Nantes et peut-être la gêne qu'ils ressentirent en leur for intérieur en songeant que leur pays n'avait pas répondu comme il l'eût dû à la confiance mise en lui par ces malheureux Ecossais.

Mais à quoi bon récriminer ? Des hommes étaient là, misérables mais encore prêts à combattre, qu'il fallait avant tout secourir (2) ; on décida donc de mettre à terre tout le chargement et comme on signalait à 5 lieues de distance sous le « fort Guillaume » (fort William) la présence de trois frégates anglaises, on décida d'agir vite. Tandis que les Ecossais se succédaient à bord des deux navires « les uns nous venant voir par curiosité et les autres pour qu'on leur donnât de quoi manger », les cargaisons furent débarquées durant les journées du 11 et du 12 mai.

(1) Il s'agit de John *Drummond*, duke of Perth et probablement de son cousin le Duc de Melfort.

(2) On trouve dans le journal de Frogier un passage émouvant, celui où il raconte sa visite au « quartier de l'évêque » et sa conversation avec la belle-sœur de ce dernier : « ne pouvant retenir ses larmes, elle me dit en pleurant que la plus grande partie des gens que je voyais réfugiés dans les montagnes étaient des Mylords qui, après avoir consacré tous leurs biens pour leur prince, étaient maintenant, obligés de vivre comme des misérables en attendant des secours d'ailleurs... ».

L'hospitalité écossaise

Frogier qui parlait couramment anglais, profita de ce court répit pour descendre à terre avec quelques camarades afin de « remarquer le pays et savoir de quelle façon vivaient ces pauvres montagnards ». Leur costume pittoresque, dans lequel les verts et les rouges dominaient, petite veste de « calemende » ou serge, « avec deux ou trois aulnes de la même étoffe qu'ils se mettent en écharpe », « cotillon » tombant jusqu'aux genoux, bas courts, souliers de peau non tannée tenus par des courroies, « bonnet basque », voilà qui était déjà pour surprendre les Français.

Toujours armés d'un fusil, de pistolets, d'un sabre et d'une dague, les Ecossais ne connaissaient d'autre métier que celui de la guerre ; ils seraient « plutôt morts de faim » que de se donner à la pêche ou à la culture et de plus, assure Frogier, « ils ont l'esprit très voleur et n'ont d'autre religion que celle que la nature leur enseigne ».

Dans la campagne, où l'on ne rencontre que « quelques morceaux de terre défrichée » et de maigres pâturages nourrissant un bétail misérable, les maisons sont bâties de terre ou de pierre brute et couvertes de chaume ou de bruyère ; un jardin constitue une curiosité, seul l'évêque en possédait un « où il y avait beaucoup de choux et quelques arbres en fleurs ».

L'intérieur des demeures était aussi misérable que leur extérieur, celles des grands de la terre ne différant guère de celles des plus humbles : le « château » de M. de Bremond — « le seigneur de l'endroit » — est composé d'une seule pièce, fort mal éclairée ; jusqu'à 9 heures du matin, au mois de mai, on n'y peut lire qu'« au clair d'une chandelle ». Le mobilier est composé d'une « mauvaise table », d'une seule et unique chaise et de deux lits « faits en forme de parc à moutons dans lesquels il y avait un peu de paille portant sur la terre et d'une mauvaise courtepointe qui les recouvrait ».

« Le quartier de l'évêque » où ils se rendent ensuite, est orné en outre de deux « mauvais coffres » et contient une bi-

bliothèque d'environ 200 volumes « tant écossais, anglais, français que grecs et latins » ! Ils y sont accueillis par la belle-sœur de l'évêque « une dame très jolie, assez bien mise et dont l'air riant qu'elle prit en entrant nous fit assez connaître — dit Frogier — la joie qu'elle avait « d'accueillir chez elle de galants Français ».

Au cours de leur randonnée on leur offre des mets locaux, du fromage blanc, du beurre « sans sel », de la crème fouettée, du lait, la seule boisson du pays à cette époque, et des galettes d'avoine « qui fait le plus noir et le plus mauvais pain qu'on puisse jamais manger ».

La « curiosité française » les attire vers une maison d'où s'échappe beaucoup de fumée : ils y trouvent six filles qui faisaient rôtir de l'avoine « lesquelles nous voyant se jetèrent les unes sur les autres et soit qu'elles eussent honte de se voir mal couvertes ou qu'elles eussent peur de nous, elles ne nous accordèrent point un regard. Je leur demai en anglais ce qu'elles voulaient faire de cette avoine rôtie, mais ne faisant que rire comme des folles nous fûmes forcés de les quitter sans pouvoir nous faire éclaircir ». Ils apprirent par la suite qu'une fois l'avoine brûlée pour en retirer le grain, les femmes « froissaient celui-ci avec les pieds dans une sorte d'auge pour en séparer la coque », puis le broyaient, le démêlaient jusqu'à consistance de pâte, et enfin en formaient des galettes mises à sécher auprès du feu ».

Branlebas de combat

Regagnant leur bord vers 7 heures, nos excursionnistes apprirent que l'ennemi était annoncé. Il est signalé à 1 h. 1/2 du matin et on fait « tout aussitôt branlebas », le duc de Perth et ses amis montent à bord du *Mars* et à 2 h. 1/2 voyant les Anglais « en belle », on arbore « pavillon et flamme française » pour ouvrir le feu dès qu'ils arriveront à portée. Comme les Français sont au mouillage ils ne peuvent malheureusement utiliser contre les adversaires qui viennent par l'avant que les

deux canons « de dessus le gaillard », ce qui permet aux Anglais de défiler successivement devant le *Mars* en « l'enfilant de l'avant à l'arrière haut et bas, canon et mousqueterie » puis, après un virement de bord, de lâcher sur lui au retour « leur autre volée ».

Toutes les manœuvres des Français sont détruites ; dans le gaillard d'avant où Frogier avait son poste au combat, les canons sont démontés, 30 fusils brisés et sur 49 hommes on compte 17 morts ou blessés dont 7 officiers. « Le sang coulant de toute part » épouvante une partie des survivants qui s'enfuient sous le pont et il ne reste plus que 7 hommes pour assurer la défense au moment où l'Anglais se prépare à l'abordage. Heureusement un secours de 40 hommes arrive du gaillard arrière tandis que « plusieurs des meilleurs hommes qui étaient au canon voyant l'Anglais si près sautèrent sur leurs pistolets ou fusils et vinrent en foule où le cas pressait ». L'ennemi hésite ; « on fit plusieurs cris de *vive le Roi* qui animèrent nos gens » tandis que la *Bellone* « ayant mis promptement sous voile » vint, sur les 7 heures du matin, couvrir son camarade durant qu'il tentait de se regréer.

Du rivage les Ecossais suivaient le combat, mais sans doute effrayés par la canonnade, les volontaires qu'ils avaient promis et sur lesquels comptait le *Mars* pour combler les vides ne semblaient nullement désireux de rejoindre le bord et le duc de Perth ayant vu périr le major Hill, l'un de ses compagnons, demanda lui-même à débarquer.

Entre temps une saute de vent ayant gêné sa manœuvre, la *Bellone* se trouva seule à se défendre contre les trois Anglais, mais elle riposta vigoureusement et toucha à diverses reprises ses adversaires.

Vers 11 heures du matin, le *Mars* put enfin la rejoindre, mais l'explosion d'une caisse de cartouches sur son gaillard arrière, en lui tuant 11 hommes, coupa à nouveau son élan.

Cependant vers midi, les Anglais qui avaient beaucoup souffert de leur côté, profitèrent d'un vent favorable pour abandonner le combat « et s'enfuirent honteusement »,

On ne possède pas de détails sur les pertes et dommages subis par la *Bellone* (1). Quant au *Mars* qui avait tiré 625 coups de canon, il en avait reçu 65 « en bois » et 7 « à l'eau » et avait à la fin du combat 3 pieds d'eau dans sa cale.

Il avait eu 29 tués et 85 blessés « presque tous morts à cause qu'il leur fallut couper les bras et les jambes et que nous avons eu en revenant de très mauvais temps avec une longue traversée ». De ces malheureux, 5 seulement survécurent au voyage et furent hospitalisés à Nantes.

Une occasion manquée

Ayant « le reste du jour et de la nuit travaillé avec force à se raccommoder » les deux navires, après avoir chargé les Ecossais désireux de passer en France, appareillèrent de Lachnöe le 15 mai dès 5 heures du matin ; sans doute craignaient-ils un retour en force des Anglais ?

Le 20 mai (2) à quatre heures du matin le duc de Perth, blessé à Culloden, mourait à bord du *Mars* et le même jour à 8 heures fut célébrée une cérémonie funèbre à l'issue de laquelle, devant ses anciens compagnons, la dépouille mortelle du chef du clan, lestée d'un boulet de 24, fut balancée par un sabord saluée par des salves d'artillerie.

Le *Mars* poursuivit sa route sans incident, du moins jusqu'au 10 juin ; ayant reconnu la terre au petit jour, le navire se trouvait par le travers des Glenans lorsqu'il aperçut un bateau suspect qui mit hardiment le cap sur lui. C'était un corsaire anglais de 10 canons qui, s'étant approché à portée de mousquet ouvrit le feu sur le *Mars*. Celui-ci ne possédait plus que deux canons en état de tirer et son équipage décimé depuis le 14 mai n'avait aucun désir de se battre. Bien qu'à proximité des côtes françaises, « nos gens craignant d'être tués ou blessés voulaient sans plus attendre se rendre ». Ne voulant

(1) D'après Frogier elle avait eu « 15 ou 20 hommes entre morts et blessés », le chiffre est certainement inférieur à la réalité, puisque 18 officiers ou matelots de ce navire furent hospitalisés à Nantes.
(2) Voir l'ouvrage déjà cité de M. de la Nicollière Teijeiro.

pourtant point le faire « sans coup tirer », le *Mars* fit feu de ses deux pièces sur l'ennemi, et, à sa grande surprise, vit celui-ci larguer sa grande voile et sa misaine, prendre les ris dans ses huniers et mettre cap à l'ouest.

Le 11 juin à 2 heures Groix est en vue, à 5 heures le *Mars* mouille en rade du Palais, attendant un vent favorable qui lui permettra le 13 juin de gagner la rivière de Nantes et de mouiller à 1 heure dans la petite rade de Paimbœuf après avoir salué la terre de 9 coups de canon.

Il y trouve la *Bellone* dont il s'était séparé depuis plusieurs jours et qui était arrivée à Mindin depuis le 6 juin.

Certes les deux navires nantais s'étaient couverts de gloire et avaient dans le baroud du 14 mai, sauvé en quelque sorte l'honneur de la France ; peut-être même, s'ils étaient arrivés quelques heures plus tôt à Lachnoe, eussent-ils pu sauver le prétendant lui-même !

L'occasion qui s'était offerte à la France n'en était pas moins perdue de porter à son ennemi un coup mortel en faisant parvenir à Charles Edouard des secours massifs même au prix de lourds sacrifices.

Maurepas avait écrit que *c'était principalement par mer qu'on doit faire la guerre à une puissance maritime*, mais d'Argenson et les autres ministres n'avaient d'yeux que pour l'Allemagne et l'Italie et le projet du Cardinal de Tencin d'organiser un débarquement en Angleterre ne fut jamais pris au sérieux ; celui du Maréchal de Belle-Isle (1756) n'aura d'ailleurs pas plus de succès et nous avons montré ailleurs (1) que le Comte de Broglie ne parvint pas davantage, en 1778, à faire prévaloir son plan de débarquement sur les côtes anglaises qui eût permis, par une action rapide et décisive, de saisir comme il le disait, l'Angleterre « corps à corps ».

L.A. BOITEUX,
de l'Académie de Marine.

(1) « La Fayette et le secret du Comte de Broglie », *Revue Maritime*, n° 136, août-septembre 1957.

TRIESTE ET LA FRANCE

La Deuxième Restauration
(1815-1830)

I

Le Consulat, clos lors du départ de Séguier, ne sera pourvu d'un titulaire en la personne du Comte de La Rue que trois ans plus tard. Il avait cependant entrouvert ses portes au lendemain de la Première Restauration, mais pour les refermer dès le retour de l'île d'Elbe. Durant cette courte période, un chancelier, André-Adolphe Challaye (1), détaché par le Consulat Général de Venise dont dépendait Trieste, assure l'intérim, vaquant à l'expédition de quelques affaires maritimes (2). Le 12 mars, il signale l'émotion produite par l'évasion de l'empereur dont la nouvelle vient de parvenir. Le commerce redoute une reprise des hostilités et les compagnies d'assurances suspendent leur activité. L'opinion est partagée entre ceux qui croient que Napoléon gagnera l'Italie, la Provence ou l'Amérique.

Nommé le 15 décembre 1815, le Comte de La Rue ne rejoignit Trieste que le 9 août 1816 ayant été chargé entre temps de l'intérim du Consulat de Venise (3). Il n'y fera d'abord que

(1) Né à Paris le 30 juillet 1787 ; Chancelier à Venise, déc. 1814 ; Vice-Consul à Théodosie, 15 décembre 1815, André-Adolphe Challaye terminera sa carrière à Odessa le 7 novembre 1846.

(2) Les lettres de Chailley occupent les premières pages du t. XIV de la *Correspondance consulaire de Trieste* (1815-1821) et s'échelonnent du 28 février 1815, n. 1, fgl. 1, au 9 avril 1815, n. 10, fgl. 12.

(3) 5 mars 1816. Il ressort de la notice qui lui est consacrée dans l'ouvrage de Révérand ; *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration,*

des apparitions fugitives. Sitôt le poste rouvert, après avoir fait reconnaître son neveu, M. de Berteux (1), comme gérant provisoire par les autorités autrichiennes, il retourne à Venise qu'il quittera définitivement en janvier 1817, non pour assumer enfin ses fonctions officielles, mais pour se rendre à Vienne en janvier 1817 afin d'y « suivre, du consentement du ministère, les réclamations dont l'avaient chargé des donataires français en Illyrie ». Il y résidera longuement, à deux reprises, séparées par un intervalle de cinq années, 1824 à 1829, au cours desquelles il assumera directement l'administration de son poste. Hormis cette période, trois gérants : Berteux, Lefèvre et Chevalier, tantôt l'un, tantôt l'autre, vaqueront à l'expédition des affaires. On pense à un prébendier d'Ancien Régime disposant à son gré d'un bénéfice.

Louis-François-Pierre Delarue ou de La Rue, né à Rennes, le 1er septembre 1768, nous est présenté comme « un ancien négociant chargé pendant plusieurs années du service général des munitions du nord pour la marine, dont les principes et la conduite soutenue lui avaient mérité l'estime générale » (2). Le duc de Laval était intervenu en sa faveur auprès de Talleyrand et il avait pu se parer des recommandations de Dalberg et Bourrienne : la caution est bourgeoise. Le duc de Caraman nous apprend aussi que, « jouissant sous le dernier gouvernement de toute la confiance de l'impératrice Joséphine, il avait été lancé dans de grandes affaires et en avait tiré de grands bénéfices. Malheureusement, écrit l'ambassadeur de France à

Paris, 1904, qu'il était le fils de Michel de la Rue et de Juliette Nicolazzo. Lui-même avait épousé Anna-Rose-Zoé Sollier de la Touche dont il eut 1) un fils, né à Rennes le 14 mars 1795 qui mourra sans portérité à Paris, le 28 mars 1872, général de division (14.VII.1851), Sénateur du Second Empire (13.II.1860). 2) une fille morte chanoinesse en 1848. — Il est curieux que dans aucune pièce le concernant, il ne soit fait état de sa famille. Elle ne semble l'avoir accompagné ni à Trieste ni à Vienne. Sa fille Anna avait épousé M. Trevaux de Berteux. C'est le fils de celle-ci que nous verrons gérer plusieurs fois le consulat.

(1) La première gérance de Berteux s'étend du 12 août (n. 2, fgl. 125) au 4 octobre 1816 (fgl. 144).

(2) Corr. Trieste, t. XIV (1815-1821), 9 août 1816, n. 1, fgl. 23. Ministre des Affaires Etrangères du 8 juillet au 3 septembre 1815.

Vienne, dans une lettre particulière d'un tour exquis et qui lui fait le plus grand honneur (1) :

« ruiné par sa trop grande facilité, la scène ayant changé, il n'eut plus les mêmes ressources pour soutenir un luxe dont il avait pris l'habitude. A la Restauration, il se trouva à peu près ruiné, mais il s'était fait des amis, ses sentiments avaient toujours été honorables, il obtint la place de consul à Venise et ensuite celle de Trieste. L'affaire des dotations d'Illyrie se présenta et lui offrait très légitimement un moyen de payer des dettes et de retrouver l'état d'avance qu'il avait perdu ». — « Malheureusement, il crut tenir ce qui n'était encore qu'une espérance et se confiant sur des ressources qu'il regardait comme certaines, il reprit le goût de la dépense qu'il éleva bien au-dessus de ses moyens. »

Interrompons ici notre citation. Qu'est-ce que les donataires d'Illyrie ? Les bénéficiaires de dotations napoléoniennes contemporaines de la domination française, pour lesquelles l'Autriche avait pris des engagements auxquels elle tendait à se soustraire par des procédés dilatoires (2). La Rue a pour mission de l'amener à s'exécuter. Cela justifie-t-il sa présence à Vienne ? Non, répond M. de Caraman. « L'ambassadeur du Roi aurait pu faire gratuitement ce que fait M. de la Rue ». Ses fonctions, qui ne paraissent pas l'avoir beaucoup absorbé, ne l'ont pas empêché de se livrer à « d'excessives dépenses qui l'ont entraîné à de nouvelles dettes. Elles dépassent 100.000 francs — des francs or ». Lorsque M. de Caraman a appris qu'il allait être arrêté, il « s'est rendu sa caution (20.000 francs) » — il s'adressera au ministère s'il ne peut recouvrer ses avances — et a estimé « qu'il fallait le faire partir et le renvoyer à son poste ». Que voilà bien une prétention extravagante ! Elle n'aura d'ailleurs pas de suite.

« Il faudrait prendre texte de cette affaire, continue l'ambassadeur, pour rendre M. de la Rue plus réservé » et lui faire comprendre

(1) Dotation d'Illyrie. Vienne, le 16 juillet 1817. Lettre du marquis de Caraman.

(2) Donataires de dotations impériales de différentes classes. Décrets qui règlent l'administration et la jouissance des biens « constitués en dotation » dans les pays d'Allemagne... et d'Illyrie, 23 septembre et 15 décembre 1810 ; 24 janvier et 4 novembre 1811 ; 9 mars et 8 avril 1813. Table générale du Bulletin des Lois, t. IX, Titres et Majorats, p. 399.

« que ce n'est que par une extrême réserve dans sa conduite qu'il peut mériter son indulgence — l'indulgence du ministère — et conserver la place qu'il occupe. »

Il est « d'ailleurs très capable de la remplir, a des principes sûrs, s'est attiré l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissent ». « La vanité et une confiance aveugle dans ce que son imagination lui offre de rassurant ont été les seules causes d'un désordre qu'il n'a su ni prévenir ni arrêter ». Caraman le considère comme un membre de l'ambassade où il a toujours son couvert.

Pas plus qu'il ne rejoignit son poste, notre homme ne paraît avoir reçu de Richelieu le moindre avertissement. Faut-il s'en étonner ? Aux yeux de nos aïeux, la prison pour dettes n'avait pas de caractère infamant et l'hospitalité de Sainte-Pélagie fut maintes fois offerte à des fils de famille. En 1829, à Londres, on verra les créanciers anglais user de prise de corps et jeter en prison le duc de Dino, neveu de Talleyrand, mari de sa nièce Dorothée, à la suite d'une dette de jeu.

« L'ambassadeur de France était le duc de Laval, un parent des Montmorency », écrit Françoise de Bernardy à qui nous empruntons ces détails (1). Il eût pu libérer Edmond, déclarer que celui-ci appartenait à son ambassade, et le chef du Foreign Office, Lord Aberdeen, y consentait. Ce mensonge répugna à Laval, quoique sa fortune personnelle fut plus que médiocre, quoiqu'il eût peu d'espoir de retrouver jamais son argent. »

Le parallélisme des deux affaires est curieux.

D'autre part, nous ne saurions passer sous silence une lettre que, cinq ans après l'incident rapporté par Caraman, La Rue adresse à Montmorency qui détenait alors le portefeuille des Affaires étrangères. De Vienne, écrit-il le 30 juillet 1822 :

« Monsieur le Vicomte. Je crois devoir faire connaître à Votre Excellence que le Roi a daigné m'accorder l'autorisation de porter le titre de Comte qui m'a été conféré en mémoire d'une *ancienne action dont l'événement fut des plus heureux* (c'est nous qui soulignons).

(1) *Le dernier amour de Talleyrand, la duchesse de Dino*, Paris, Hachette, 1956, p. 249.

S.E. le duc de Duras a bien voulu m'annoncer cette faveur par sa lettre du 9 décembre. » (1)

L'allusion sibylline à un événement que nous ignorons et que devait connaître Montmorency pourrait expliquer la longanimité du pouvoir à son égard pendant toute la Restauration. Mais qui nous dira ce que signifie cette énigme ? Il est d'ailleurs d'autres points d'interrogation ? Parmi les hommes ayant recommandé La Rue à Talleyrand figure, nous l'avons vu, Dalberg. Il lui a fait en 1815 « de la manière la plus désintéressée » (2) un prêt de 24.000 francs ; les relations entre le prêteur et le débiteur se sont dans la suite singulièrement aigries. Nous rencontrons aussi Marmont qui naguères accréditait le nouveau consul auprès de Pontgibaud. Le duc de Raguse s'est rendu à Vienne en septembre 1817. Il a été admirablement reçu. Metternich lui a fait fête et, ce qui est mieux, il a obtenu satisfaction (3). Est-ce tout ? Toujours en 1815, de La Rue s'était fait réclamer par l'Autriche (4). Que devient au milieu de tout cela le Consulat de Trieste ? Il permet à son titulaire de disposer d'un traitement qui lui laisse la faculté de résider dans la ville la plus gaie de l'Europe et qu'il trouvera bien insuffisant quand il devra pour un temps substituer l'Adriatique au Danube. Sa signature n'apparaît qu'exceptionnellement dans la correspondance, mais fort à propos lorsqu'il s'agit de complimenter un nouveau ministre, ce qu'il fait à merveille car il a du style.

(1) *Cor. Trieste,* t. XV (1822-1824), fgl. 58. La lettre du duc de Duras ne figure pas au dossier. Si nous nous reportons à l'ouvrage de Révérand cité à la note 1 de la page 3, nous voyons que son fils, le futur général sénateur, fut créé baron héréditaire par lettres patentes du 15.II.1823 (sur promesse d'institution de majorat). Il était alors capitaine d'Etat-Major. Point dans tout cela de titre comtal.

(2) Le fut-il jamais ? Une note marginale du 5 mars 1827 relative à cette réclamation est ainsi libellée : « Avec moins d'impatience, il (Dalberg) serait probablement plus indulgent envers un créancier solvable et dont il connaît la loyauté ». La Rue savait tout au moins persuader les bureaux.

(3) Marmont, *Mémoires,* t. VII (1814-1824), pp. 262 et s.

(4) *Cor. Trieste,* t. XIV (1815-1821), fgl. 13. Maumus — il semble s'agir d'un membre du personnel de l'ambassade d'Autriche à Paris — recommande pour Trieste « un individu dont le choix répondrait aux intérêts des sujets français et au désir de ma cour. L'individu dont il s'agit est le Sieur de la Rue. Paris, le 4 octobre 1815. Et encore : « rien ne saurait être plus agréable à ma cour ».

II

Son premier séjour triestin ne sera marqué que par l'envoi d'une seule lettre mais intéressante en ce qu'elle nous introduit directement au cœur de notre sujet. Après avoir noté :

« la situation difficile dans laquelle se trouve une grande quantité de Français que les divers événements de la révolution, de la guerre ont amené dans ce pays et que la misère seule empêche de retourner en France. » (1)

il nous ramène aux Napoléonides :

« La sœur de Bonaparte, Mme Elisa Baciocchi, son mari et une fille se sont établis ici depuis deux mois environ dans une maison qu'ils ont achetée près de la ville ; ils affectent une grande simplicité » —. « Le général Arrighi, duc de Padoue, est également en cette ville avec Mad. son épouse et un enfant. Ils y sont arrivés le 26 May pour soigner la santé de Madame, menacée d'Hydropisie. » (2)

(1) Une lettre du 12 août 1816 sous la signature de Berteux donne cette intéressante précision : « Il n'y a que trois maisons de commerce françaises ; ce sont elles qui ont fourni à l'existence de ces malheureux » (N. 2, fgl. 25). Il s'agit des maisons Joseph Labrosse (Pontgibaud), Joseph Lavison et Justin Masars. Nous ne reviendrons pas sur la première. Sur Joseph Lavison, arrivé à Trieste en 1794, successivement associé de plusieurs émigrés, v. le Chap. V du *Labrosse* d'Oscar de Incontrera, p. 382, note 5, dans l'*Archeografo Triestino,* 1953-1954 ; sur Justin Masars, ami de Séguier et philantrope notoire, *id.,* V[e] partie, p. 61 (sous presse).

(2) *Cor. Trieste,* t. XIV (1815-1821), 9 août 1816, n. 1, fgl. 23. Deux ouvrages français dominent pour cette période l'histoire de l'émigration à Trieste : les t. XII et XIII du *Napoléon et sa famille,* de Frédéric Masson, le *Fouché* de Louis Madelin, mais il s'agit d'ouvrages déjà anciens. La première édition du *Fouché* remonte à 1900, les volumes de Frédéric Masson datent de quarante ans. Depuis lors, le séjour des Napoléonides à Trieste ; l'exil des proscrits de la Révolution et de l'Empire ont fait l'objet d'importantes publications triestines. Elles ont permis d'ajouter bien des détails à ce que nous savions déjà, d'en préciser quelques autres.

Nous donnons, ci-dessous, une bibliographie de celles qui nous sont apparues comme essentielles. Pour qui souhaiterait des renseignements plus complets, nous ne pouvons que renvoyer aux *Storiografi del periodo napoleonico* d'Oscar de Incontrera. Estratto del Vol. III del Centro Studi per la Storia del Risorgimento dell'Università di Trieste, 1955. Le même volume contient également une *Storiografia della Restaurazione* de Lina Gasparini importante pour cette période.

Oscar de Incontrera : *Pubblicazioni e ricerche archivistiche sugli esuli napoleonici a Trieste,* Porta Orientale, 1940, pp. 307-319 ; 1941, pp. 94-108, 167-178, 223-237, 283-297 ; 1942, pp. 24-29, 85-93, 145-158. Du même : *Gli esuli napoleonici a Trieste,* Archeografo Triestino, ser. IV, vol. X-XI, 1946, pp. 113-237 ; ser. IV, vol. XII-XIII, 1947, pp. 241-415. — *Gli esuli Napoleonici* doivent à la correspondance de Don Carlos Alejandro de Lellis (1749-1822), Consul d'Espagne à Trieste (1792-1822) que M. de Incontrera a eu la bonne fortune de pouvoir consulter une part appréciable d'éléments

Un deuxième chapitre s'ouvre en effet avec l'arrivée d'Elisa dans l'histoire des Napoléonides à Trieste ; elle s'achève en 1823 lors du départ de Jérôme qui s'y est établi pour la seconde fois quelques semaines après la grande duchesse de Toscane. Entre temps la mort de l'Empereur survenue le 5 mai 1821 est venue ôter à la famille Bonaparte toute importance politique.

Aussi bien n'est-ce pas seulement au séjour de la sœur et du plus jeune frère de Napoléon que les premières années de cette période doivent leur intérêt, mais aussi à la présence de proscrits qui s'étant vu assigner Goritz comme lieu d'exil — ce Goritz qui accueillera Charles X après les hommes le l'Empire comme Trieste a accueilli les Napoléonides après les filles de Louis XV — tenteront de gagner les bords de l'Adriatique où ils seront rejoints par un illustre personnage, Joseph Fouché, duc d'Otrante.

Evoquerais-je avant de rappeler quelques épisodes de leur existence le passage d'une femme à qui les jours d'hier semblent déjà bien lointains, l'ex-impératrice Marie-Louise. Trois mois avant l'arrivée d'Elisa, sa belle-sœur s'est arrêtée à Trieste, le 13 mars 1816, voyageant incognito accompagnée de Neipper sous le nom de duchesse de Colorno. Elle se rendait à Parme où elle prit possession de son nouveau trône le 20 avril. Elle a fait une promenade en mer, a paru au théâtre ; l'accueil du public a été froidement correct. Cependant les anciens bonapartistes la plaignent et s'interrogent sur le sort du roi de Rome. Comment est-il traité ? Que se propose-t-on de faire de lui ? Est-il vraiment destiné à devenir un souverain ? Ne le destine-t-on pas à l'état ecclésiastique ? (1).

Vaines questions. Berteux, qui dès le 16 août a pris la suite de la correspondance consulaire, précise que la maison d'Elisa, qui est arrivée le 20 juin

nouveaux. Sur ce personnage, v. l'étude de M. de Incontrera : *Le Origini del Consolato di Spagna a Trieste e la caratteristica figura del Console de Lellis* (La Porta Orientale, mars-avril-mai 1936), Trieste, 65 p.

Giuseppe Stefani : *Trieste e l'Austria dopo la Restaurazione,* Dal Carteggi Riservati della Polizia Imperiale, 1 vol. in-8°, 562 p., Estratto dal' Archeografo Triestino, Serie IV, Volumi III e IV (XXLII et LIII della Raccolta).

(1) Stefani, *Trieste e l'Austria, l. c.*, p. 236 ; Incontrera, *Gli esuli...*, p. 100.

« est encore composée d'une vingtaine de personnes. Cependant on dit qu'il ne lui reste pas de fortune et qu'elle a vendu une partie de ses diamants. Si le fait est vrai, il serait possible que ce fut un acte politique de sa part. Elle réclame à la ville de Lucques une somme assez considérable. Lucques à son tour fait des réclamations sur elle. L'Empereur d'Autriche a dû nommer une commission pour juger de la validité des droits de l'un et de l'autre. Peut-être croit-elle intéresser l'Empereur en sa faveur en répandant le bruit qu'elle est sans fortune. » (1)

Berteux note qu'Elisa se trouve avec son mari et ses deux enfants et l'ex-colonel Rossi, cousin de Baciocchi, « joli homme au teint très blond. Il n'a pas la figure italienne, porte des moustaches et est décoré du ruban rouge et bleu ». On dirait un signalement de police, mais peut-être sous son apparence discrète non dépourvu de sous-entendu, Elisa pas plus que Caroline ou Pauline n'étant un modèle de fidélité conjugale.

Nous l'avons vue en 1814, belle-sœur attentive, assister comme l'eût fait une mère Catherine de Wurtemberg, lors de ses premières couches au Palais Romano. Elle apprit ainsi à connaître Trieste que sans doute elle apprécia car nous la voyons solliciter d'y revenir quand les autorités autrichiennes, à la suite d'une dénonciation calomnieuse, l'eurent arrachée de Bologne où elle menait une existence à la fois confortable et inoffensive (avril 1815).

Internée à Brünn avec Félix Bacciocchi et sa fille Napoléone, elle obtint après l'avoir réclamée longtemps en vain l'autorisation de quitter la Bohème dont le rude climat l'incommodait et de se fixer à Trieste. « Vous ferez, lui écrivait Metternich, le 5 mars 1816, une chose agréable à l'Empereur en vous y établissant sous le nom de votre famille et aux armes que vous avez portées jusqu'ici ».

« Elle ne reprit pas comme on l'y engageait, son nom de famille, écrit Frédéric Masson, mais le titre de Comtesse de Compignano — c'était le nom d'une de ses propriétés de Lucques — et elle le fit sans discussion. Elle était la seule des Napoléonides, qui sut s'adapter aux circonstances, et qui, tombée d'une sorte de trône, se trouvait assez forte pour jouir encore de la vie et des agréments qu'elle présentait, et pour tirer parti des épaves d'ailleurs fort belles qu'elle

(1) *Cor. Trieste,* t. XIV, 16 août 1816, n. 3, fgl. 27. — La gérance de Berteux s'étend du 12 août au 4 octobre 1816, n. 13, fgl. 44.

avait sauvées. Certes, il lui en avait coûté autant et plus qu'à quiconque de ne plus régner, de ne plus déployer le goût qu'elle avait pour gouverner, conduire et morigéner les hommes, mais à défaut d'un Etat, elle eut ses propriétés, à défaut de sujets, son mari, sa fille, ses courtisans et ses domestiques, et elle s'en contenta. » (1)

Elle s'était installee dans une villa — la future villa Murat — construite de même que celle qui deviendra la villa Necker par l'architecte français Champion à la fin du XVIIIe siècle (2). Edifiée sur le versant du promontoire qui domine l'Adriatique entre le golfe et la baie de Muggia pour le général russe Psaro — à la vérité un Grec au service du tsar — la villa Murat qu'il nous paraît préférable de désigner dès maintenant par le nom qu'elle gardera dans l'histoire était passée en 1798 à Fra Ferdinand, baron de Hompesch, grand-maître de Malte dépossédé par Bonaparte du fait de l'occupation de l'île (3). Après Elisa, Caroline Murat l'habitera près de dix années. On peut regretter que cette belle demeure associée à tant de souvenirs n'ait pas été conservée (4).

Elle renfermait une chapelle privée et une bibliothèque. L'une et l'autre avaient été confiées à un émigré, l'abbé de Sivry, professeur de poésie au temps de la domination impériale qui appartenait à la maison de l'ex-souveraine. La réouverture de la chapelle, privilège auquel elle tenait d'autant plus qu'il représentait le dernier vestige de son existence princière, fut obtenue grâce à l'entremise du cardinal Fesh auprès du Saint-Siège. Le style empire s'affirmait dans la décoration des appartements où partout des souvenirs évoquaient le temps des grandeurs

(1) *Napoléon et sa famille*, t. XIII, pp. 168-169.

(2) Probablement entre 1780 et 1785. Elles furent transformées dans le style empire par l'architecte Giacomo Marchini aîné, la villa Necker, dont le nom n'évoque que la mémoire d'un négociant suisse, d'ailleurs peut-être apparenté au Contrôleur Général, sur l'initiative de Jérôme ; la villa Murat, sur l'initiative d'Elisa.

(3) Il y demeura avec sa cour et ses chevaliers environ une année sans en être propriétaire.

(4) V. Giulio Cesari, *Giulietta Recamier, la bellissima, a villa Murat* (Rivista mensile della città di Trieste, novembre 1830, et *La scomparsa della villa Murat, id.*, mai 1939). Pour tout ceci d'ailleurs, v. l'étude déjà citée d'Oscar de Incontrera, *Pubblicazioni e ricerche archivistiche sugli Esuli napoleonici a Trieste*, en particulier les fascicules 8, 9, 10 1941, et 1, 2, 3 de la Porta Orientale, 1942.

disparues : portraits de la famille et vingt-deux panneaux représentant les hommes illustres de la Toscane.

Au lendemain de son arrivée, Elisa vit très retirée, mais on la rencontrera bientôt presque tous les jours en voiture et quelquefois traversant la ville à cheval — n'oublions pas qu'elle n'a que trente-neuf ans, étant née à Ajaccio le 3 janvier 1777 — accompagnée de Rossi (1). Son mari se promène toujours seul. Il porte un simple ruban de la Légion d'honneur mais on aperçoit au-dessous de son gilet, le grand cordon passant de droite à gauche.

« Le mari est ici, lisons-nous quelques jours plus tard ; comme partout ailleurs, on n'en parle point, et sa société ordinaire est composée du général Arrighi, de son épouse et d'un nommé Rossi, excolonel. » (2)

Passionnée de théâtre — n'avait-elle pas entretenu à Florence une troupe française qui jouait alternativement avec la troupe italienne —, elle va suivre la saison d'opéra. Mais suivant l'usage italien, les loges sont louées à l'année. Il faudra l'intervention de la police pour que lui soit cédée celle d'un « négociant que ses affaires doivent retenir plusieurs mois absent de Trieste ».

« Elle va maintenant souvent au spectacle, écrivait Berteux, le 1er octobre 1816, et Mme Arrighi qu'on n'avait pas encore vue avec elle, se trouve fréquemment dans la même loge. Cette dernière, par la douceur de sa physionomie et son air de souffrance, a généralement inspiré ici le plus grand intérêt. » (3)

Anne-Marie de Montesquiou-Fezensac est la fille du grand-chambellan de l'Empereur dont la femme fut la gouvernante du roi de Rome, la « maman Quiou » de l'Aiglon. Mariée à vingt ans au duc de Padoue, le 25 février 1812, elle s'éteindra, minée par la tuberculose, le 14 juin 1817, touchante figure de jeune mère dont la fin prématurée, loin de sa patrie et de sa famille, apparaît singulièrement émouvante.

« Mme la duchesse de Padoue, née Montesquiou, mande à Vienne le gérant du Consulat, est morte à Trieste dans la nuit du 13 au 14

(1) *Cor. Trieste*, t. XIV, n. 11, fgl. 41, 1er octobre 1816 (Berteux).
(2) *Cor. Trieste*, t. XIV, n. 4, fgl. 54-55, 12 novembre 1816 (Lefèvre).
(3) *Cor. Trieste*, t. XIV, n. 11, fgl. 41, 1er octobre 1816 (Berteux).

juin dernier, à la suite d'une fièvre nerveuse et d'un mal dans la tête, provenant d'une maladie antérieure. La certitude de cette mort, mit son mari dans un tel désespoir, qu'il essaya de se détruire, des personnes présentes l'en empêchèrent. Mad. Bacciocchi se transporta tout de suite chez lui, où il est resté environ un mois. » (1)

Arrighi, autorisé à prolonger son séjour en raison du malheur qui l'avait frappé, ne quittera Trieste qu'au début de mars 1820 avec son unique fils et quatre domestiques, ayant prêté le 6 janvier le serment d'obéissance au Roi et de fidélité à la Charte. Il survivra trente-trois ans à son exil et mourra le 22 mars 1853 gouverneur des Invalides, fonction que, si distingués que paraissent avoir été ses services militaires, sans l'avènement de Napoléon III il n'eût assurément pas obtenue.

Aussi bien chez lui, l'homme ne paraît pas avoir égalé le soldat. Berteux relevant qu'il n'a pas su se concilier la faveur publique écrivait le 11 février 1819 :

« Ses continuelles doléances sur la perte de sa place et de ses dotations ,la vanité non déguisée de son titre, et les prétentions qui en sont les conséquences, ont fini par fatiguer toutes les personnes qui le fréquentent. Il fait d'ailleurs un emploi bien peu honorable des fonds peu considérables à ce qu'il paraît, qu'il se trouve avoir ici. On sait généralement, qu'il escompte des lettres de change et qu'il prête sur gages et au plus fort intérêt possible. Le duc de Padoue voit fréquemment Mad. Elisa et ne parle jamais de l'ex-Empereur que sous la dénomination de mon cousin. » (2)

C'est un autre personnage que Maret « sous le règne de l'usurpateur, duc de Bassano », écrit Lefebvre en annonçant

(1) Lettre du Consulat à l'Ambassade de France à Vienne du 2 août 1817 : « Le corps de Mad. Arrighi, duchesse de Padoue, qui avait été inhumé dans le cimetière de la cathédrale de cette ville, a été transporté hier à 10 heures du soir sur le brick sarde St. Pierre et Paul, cap. E. Barachino, qui va mettre à la voile de ce port pour la destination de Livourne et Marseille ». — « Le gouvernement a consenti à la levée de ce corps moyennant que le transport s'en effectuerait de nuit sans avis public et sans suite ». — « C'est un nommé M. Rosetti, avocat, (*a*), qui a été chargé de la direction de ce cérémonial. Une grand'messe a été chantée en musique le même jour à dix heures du matin ; à laquelle le Consul de France et le Chef d'une des premières maisons françaises (*b*) seulement, ont été invités à y assister ». — *Id.*, 12 août 1823.

(*a*) Il s'agit du célèbre avocat Domenico de Rossetti qui était en étroites relations d'affaires avec le duc de Padoue.

(*b*) Pontgibaud-Labrosse.

(2) *Cor. Trieste*, t. XIV (1815-1821), n. , fgl.

sa venue (1). Destitué de tout emploi après Waterloo, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Napoléon avait dû prendre la route de l'exil. Le 10 novembre 1816, il est arrivé à Trieste avec sa femme, ses cinq enfants et dix personnes de service (2). Le 11, il dîne chez Elisa. On le rencontre avec Mme Arrighi. Mais il se voit bientôt contraint de retourner à Goritz qui lui a été assignée comme résidence. Il y habite le palais Strassoldo où mourra le duc d'Angoulême.

Sa ténacité n'aura raison qu'au mois d'août 1817 de la résistance des autorités autrichiennes qui lui refusent le droit de s'installer à Trieste. Les bains de mer seront le prétexte dont il se servira pour obtenir enfin l'autorisation de s'y fixer. Il y restera jusqu'au jour où la duchesse qui s'est rendue en novembre 1818 à Paris, ayant réussi à surmonter les préventions de la Cour, il lui sera permis de regagner la France (3).

Compris avec Arrighi sur la seconde liste de l'Ordonnance Royale du 24 juillet 1815, il quittera Trieste le 30 juillet 1819.

« Il habite ici, écrit M. de Berteux le 11 février précédent, une maison de campagne aux portes de la ville, et voit très peu de monde ; cependant depuis qu'il est ici, il a su se concilier l'estime générale. Il est certain que le gouvernement autrichien a fait faire auprès de lui des démarches pour l'engager à acheter des propriétés dans le pays, dans l'espoir de l'y fixer par ce moyen et qu'il s'y est refusé : on le verra généralement avec peine quitter Trieste. Le duc de Bassano a entièrement cessé de voir Mad. Elisa Baciocchi. J'ignore les motifs politiques de leur rupture, mais je ne doute pas que le Duc, soit par politique, et dans l'espoir d'obtenir son rappel en France, soit pour se soustraire à l'espèce de despotisme que Mad. Elisa continue d'exercer sur ceux qui l'approchent, n'ait saisi avec empressement un motif pour rompre avec elle. Quoi qu'il en soit, il ne la voit plus, et la ménage peu dans ses propos toutes les fois qu'il a l'occasion d'en parler. Il s'est, devant moi, laissé aller à dire en

(1) *Cor. Trieste*, t. XIV (1815-1821), 12 novembre 1816, n. 4, fgl. 54. — Né à Dijon le 22 juillet 1763, mort à Paris le 13 mai 1839. De même qu'Arrighi dut à l'avènement du Second Empire un retour de fortune, Maret trouvera sous la Monarchie de Juillet le couronnement de sa carrière politique, une présidence du conseil de trois jour en 1834 et sa réintégration à l'Institut. Ecarté de l'Académie Française après les Cent Jours, en 1832, l'Académie des Sciences Morales qui venait d'être créée et ne comptait alors que trente membres l'élut le 8 décembre dans sa section de Législation.

(2) V. Stefani, *Trieste e l'Austria*, p. 242.

(3) V. Stefani, *Trieste e l'Austria*, pp. 261-263,

voyant le fils de Mad. Baciocchi, enfant de 3 ou 4 ans, que c'était le meilleur de la famille. Je rencontre le Duc dans quelques maisons. Il est très réservé dans ses propos, sans affecter cependant de ne pas parler politique. Il désirerait vivement rentrer en France, et paraît en conserver l'espoir. »

On appréciera d'autant plus l'éloge du grand dignitaire impérial par le consul de Louis XVIII qu'exempt de toute préoccupation partisane il lui opposa dans la même lettre le portrait peu flatté, cité plus haut, d'Arrighi.

Troisième proscrit qui s'était vu assigner Goritz comme résidence : André Pons de l'Hérault (1). Officier de marine, il avait participé au siège de Toulon. Bonaparte lui confia ensuite la défense du front de mer de Bandols. Commandant la flottille du lac de Garde en 1799, il s'était brouillé avec le Premier Consul à cause de ses opinions républicaines affirmées ostensiblement lors de la proclamation de l'Empire. Napoléon le retrouva en 1814 à l'île d'Elbe où il administrait les mines de fer et apprit à l'apprécier.

Attiré lui aussi par l'Adriatique et séduit par Trieste, Pons de l'Hérault obtint en 1818 l'autorisation de s'y fixer. Il y resta jusqu'au 8 avril 1819. Ce n'était pas un exilé de tout repos. En août 1817, il céda à l'attrait des graffiti, il inscrivit dans les arènes de Pola huit vers séditieux ; en septembre, on le voit protester parce qu'on ne lui permet pas de porter une décoration à l'effigie de Napoléon (2). La conversion était totale et le jacobin avait fait place au Bonapartiste.

La petite colonie d'exilés (3) se montra d'abord assez unie. Maret et Pons arrivant à Trieste vont chez Elisa visiter Arrighi qui vient de perdre sa femme pour lui exprimer leur sympathie. Entente qui ne sera pas durable. Autorisé à se rendre possesseur des biens Cassis à Aquilée, Maret entra en violent conflit avec Elisa Baciocchi qui, de son côté, prétendait à leur acquisition. Les choses allèrent si loin que celle-ci se laissa

(1) Né à Cette en 1772, mort à Paris en 1853. Il fut préfet du Jura sous la Monarchie de Juillet et Conseiller d'Etat sous la Deuxième République. Il a laissé d'intéressants *Souvenirs et Anecdotes de l'île d'Elbe*. On n'y trouve aucune allusion à son séjour triestin.

(2) Stefani, *Trieste e l'Austria*, pp. 260-261.

(3) Mentionnerais-je encore le passage du Comte Dejan.

entraîner à accuser l'ancien ministre de complot en faveur du duc d'Orléans, voire de Napoléon II (1).

Intérêts qui se heurtent mais on peut se demander si n'intervint pas un facteur plus personnel. La duchesse de Bassano était une fort jolie femme. Il n'en était pas de même d'Elisa. Reportons-nous au portrait peu flatté qu'en a donné Caprin. Elle avait alors trente-huit ans.

« Grosse et massive comme un canonnier, écrit l'auteur de *Nostri Nonni*, point belle, elle avait une physionomie masculine, d'aspect viril à ce point que de paraître un homme déguisé en femme ; la voix forte, le geste impérieux, une éloquence facile et présomptueuse qui s'était nourrie dans le salon de Lucien Bonaparte à Paris. » (2)

Voilà pour le physique. On comprend que Metternich ait préféré Caroline.

Elisa est une femme d'affaires. On la voit se livrer à de multiples spéculations immobilières ; elle semble même s'être occupée d'une entreprise commerciale. Mais l'achat d'une vaste terre à Villa Vicentina (30 septembre 1818) s'inspire surtout du désir de jouir de la campagne tout en échappant aux tracasseries d'une police qui, à Trieste, ne se départit pas de sa surveillance. Elle n'y réussira qu'imparfaitement. Nous ne la suivrons pas dans sa résidence frioulane où elle joue à la châtelaine, s'intéresse aux fouilles d'Aquilée dont le musée conserve assurément plus d'un objet antique exhumé sous ses yeux. Jérôme et Fouché seront ses hôtes. Après elle, la villa passera à sa fille Napoléone Camerata et sous le Second Empire accueillera Pasteur.

Nous avons dit le goût d'Elisa pour le théâtre. Des relations seraient mieux encore. Le 9 janvier 1817, le consulat de France annonce qu'elle a tenté sans succès d'obtenir son entrée dans la société pour le carnaval (3). Elle se résigne.

(1) Incontrera, *l. c.*, La Porta Orientale, 1942, p. 168.
(2) P. 131.
(3) « On ne manque pas de m'en parler », écrit-il, et profitant d'un entretien avec le gouverneur Comte Chotek, il lui laisse entendre que « cette permission ne pourrait que nuire à la bonne harmonie de la société et peut-être avoir des conséquences dangereuses. Il parut beaucoup goûter ces réflexions, ajoute-t-il, et la famille ne paraît nulle part. »

« Notre intérieur est parfait, écrit-elle à Pauline le 17 mai 1817 ; notre maison ne forme qu'une seule famille. Ce sont des avantages que nul ne peut m'enlever car je ne les dois qu'à moi-même et à ma philosophie. » (1)

A mesure que son séjour se prolongera, la police desserrera son étreinte, mais sans cesser de demeurer tracassière. C'est ainsi qu'au cours de l'hiver 1818-19 Elisa non contente d'une loge en a sollicité une seconde. On la lui refuse. Elle boude, se retire à Villavicentina. Il lui faut à tout prix se distraire. Il lui arrive de fréquenter les bals publics.

Caprin parle d'un petit théâtre qu'elle avait fait élever et sur la scène duquel furent exécutées des comédies, des danses et jusqu'à des opérettes, l'*Adeline* du maestro Generali, notamment dont il y eut plusieurs représentations. Elle aimait le spectacle, la musique, les artistes. Paganini qu'elle avait lancé lorsqu'il était premier violon à la cour de Lucques donna un concert au nouveau théâtre en septembre 1816 (2).

Sa fille reçut les leçons de l'illustre soprano G.B. de Velluti, si apprécié de Stendhal.

« La princesse Elisa, signale le Consulat le 3 mai 1820, n'est pas venue en ville depuis son départ pour Villa Vicentina, où elle est allée avec une partie de sa maison, sa fille est restée ici, pour continuer à prendre des leçons de musique du professeur Velluti, et on assure qu'elle n'ira rejoindre sa mère qu'après le départ de ce professeur qui ne doit avoir lieu que dans deux mois ! »

Divertissements qui rappellent à Elisa les beaux jours de Florence. Depuis que s'est égaillée la famille au lendemain de Waterloo, elle est la seule qui soit revenue à Trieste. Or voici que, près de trois ans et demi après elle, y reparaît Jérôme. Devenu prince de Montfort par la grâce de son beau-père (3), accueilli une seconde fois en Autriche, il y est allé de résidence en résidence. Mais Catherine qui attend un enfant et s'accommode mal des rigueurs de l'Europe Centrale sollicite de l'empereur François, son oncle, l'autorisation de se fixer pour ses

(1) Cité par Frédéric Masson, *l. c.*, t. II, p. 356.

(2) Pour tout ceci, *Nostri Nonnin*, p. 135.

(3) Ce titre se substituait à celui de Comte de Harz qui n'était plus reconnu dans l'empire.

couches dans un climat plus doux. Elle l'obtient le 7 novembre 1819 et, le 10 décembre, elle et son mari ont rejoint les Baciocchi.

La police autrichienne qui avait vu Jérôme lui fausser compagnie, Catherine tenter de se soustraire à sa surveillance, ne pouvait envisager d'un œil favorable le retour de ces indésirables. Elle prit donc des mesures « colossales pour empêcher une seconde évasion et les autorités locales redoublèrent de zèle, ne fut-ce que pour se venger de s'être laissées berner cinq ans plus tôt » (1).

Le ménage royal s'était plu au Palais Romano. Il s'y réinstalla. Dès le 15 mars Catherine avait écrit au roi Joseph :

« Jérôme a fait l'acquisition d'une superbe maison. Elle a vue sur le golfe et est entourée de berceaux de vignes comme dans les belles plaines qui entourent Naples. Heureuse de voir presque toujours le soleil et de vivre dans une atmosphère plus douce, nous ne formons qu'un vœu, celui de pouvoir définitivement nous y établir. » (2)

Quiétude pourtant troublée par de continuels embarras d'argent car Jérôme est un prodigue et, sous ce rapport, Catherine n'a rien à envier à son époux car pour elle, née princesse, la simplicité c'est un train de cour (3).

Deux des Bonaparte ont repris leurs habitudes à Trieste. Elle va accueillir un autre revenant : Fouché. Jérôme qui n'a pas oublié ce qu'il lui doit (4) l'a incité à y revenir, l'assurant que tout serait mis en œuvre pour le faire bénéficier d'un séjour agréable. Elisa qui s'était rendue à Carlsbad pour y prendre les bains s'est arrêtée au retour à Linz le 27 août 1818 à fin de le persuader. Il lui écrira le 28 septembre qu'« il n'y a rien à désirer de mieux sous le rapport du climat que le soleil de Trieste. Mais si la lumière suffit à réchauffer le corps, il faut autre chose pour l'esprit ». Ceci dit, il s'enquiert des possibilités sco-

(1) Incontrera, *La Porta Orientale*, 1941, p. 95.
(2) Caprin, *l. c.*, p. 128.
(3) V. pour tout ceci : Frédéric Masson, *l. c.*, t. XII.
(4) Frédéric Masson a conté (*Revue de Paris*, 1er et 16 février 1817) dans *Les aventures du roi Jérôme* que lors de la réaction qui suivit la Seconde Restauration, le frère de Napoléon courut un très grand danger et que Fouché réussit à le sauver, tout en faisant mine de le poursuivre. C'est exactement de la même manière que nous l'avons vu procéder avec Nodier,

laires « dans les langues, la musique et le dessin » — « Le reste est mon affaire, ajoute-t-il, et nous voyons ici reparaître l'ancien maître de l'Oratoire, car depuis que j'ai quitté le ministère, je me suis mis à enseigner ce que j'ai appris » (1).

On le rassure. « Notre manière de vivre, répond-il, est absolument analogue à la vôtre ; vous êtes sûrs de trouver en nous de véritables amis ». Et il enchaîne bien joliment :

« Je suppose que les habitants de Trieste verront avec plaisir leur ancien gouverneur occuper la place laissée vacante par le départ du duc de Bassano. Ils perdront à cet échange sur le poids, mais votre Altesse y gagnera. Nous vous sommes plus anciennement attachés, et il n'y a dans notre cœur ni légèreté ni inconstance. Nous ne vous quitterons pas pour Genève. » (2)

Le 3 janvier 1820, l'ancien gouverneur général de l'Illyrie se retrouve dans son ancien fief. Il y arrive accompagné d'une jeune femme et de quatre enfants. Veuf le 8 mars 1812 de Bonne Jeanne Coiquaud, la compagne des jours difficiles, il a épousé le 1er août 1815, sous les auspices de Louis XVIII Ernestine de Castellane-Majastre, héritière d'un nom illustre, née à Aix-en-Provence le 5 juillet 1788. Elle a donc vingt-sept ans quand dans l'église de l'Abbaye aux Bois la cérémonie nuptiale est célébrée à minuit. Il en a lui-même cinquante-six. Union paradoxale, mais tout n'est-il pas paradoxal dans la vie de Joseph Fouché ? Le vieillard amoureux, plus heureux que les barbons de Molière dont on n'était pas si loin, a rencontré le plein consentement de la belle aristocrate qu'approuvait le Faubourg-Saint-Germain, et les journées cruciales qui ont suivi, l'exil, en dépit des calomnies des Thibeaudeau, ne l'ont pas détachée d'un mari peu séduisant. Elle va régner paisiblement sur le palais Vicco, aujourd'hui l'évêché, via Cavana, non loin du port où s'est installé l'ancien ministre.

La vie quotidienne des exilés de la Restauration à Trieste trouvera sa plus parfaite expression au cours du premier se-

(1) Pour cette période de la vie de Fouché, outre les travaux déjà cités d'Incontrera et Madelin, v. Paul Marmottan : *La Grande-Duchesse Elisa et Fouché*, et A.M. Moulin : *Le grand amour de Fouché, Ernestine de Castellane*, Paris, Perrin, 1937.

(2) Incontrera, *Gli Esuli...*, p. 178.

mestre de 1820 (1). Elisa est installée depuis trois ans si le retour de Jérôme est d'hier. Il ne s'accomplira pas cependant sans provoquer quelque dissentiment entre le frère et la sœur. Jérôme, qui avait auprès de lui à Schönau le colonel Planat de la Faye, le fidèle officier d'ordonnance de Napoléon, s'en était séparé à la suite de la mésentente survenue entre Catherine et l'aide de camp qui détestait la reine. Planat ayant par contre fait la conquête d'Elisa était passé à son service en 1819 et la rejoignit à Trieste en mars 1820. Jérôme, ulcéré, écrivit aussitôt à son aînée :

« La vue de M. le chevalier de Planat révolte tellement mon âme qu'elle est un véritable supplice auquel tu ne peux vouloir me condamner... Ne serait-il pas affreux, Eliza (!), de voir deux familles si unies cesser leurs relations pour une pareille cause ? Et nos ennemis n'en triompheraient-ils pas avec raison ? Je ne te demande qu'une chose c'est qu'il ne se trouve pas dans le salon avec nous. » (2)

Rien d'étonnant à ce que quelques semaines plus tôt Planat manifeste sa satisfaction de l'arrivée de la famille d'Otrante : « Une jeune duchesse, un vieux personnage politique viendront fort à notre soulagement. On sera plus souvent chez eux qu'à Campo Marzio » (3).

Nous avons relevé chez Elisa le goût des fêtes ; il n'est pas moindre chez Jérôme où se succèdent les dîners, les concerts et les bals. Catherine apprécie la duchesse d'Otrante, l'ex-roi de Westphalie se plaît à des entretiens avec Fouché qui, selon le mot de Frédéric Masson, « n'était pas un causeur négligeable ».

(1) Lellis en donne un tableau très précis dans une lettre du 7 mars 1820 adressée au ministre des Affaires Etrangères, le duc de San Fernando (Incontrera, *Gli Esuli*, p. 184, n. 63). Les exilés ne fréquentent personne de la ville excepté les Français, quelques Anglais et Américains. Fouché est de toutes les réunions. Les ex-souverains sont toujours qualifiés de Majesté par leur entourage. A l'occasion du récent mariage du baron de Gayl, son ancien aide de camp, avec une dame d'honneur de la reine, la baronne de Schlotheim, Jérôme a offert une grande réception : « Lors de la signature du contrat, il a signé Jérôme. Le notaire ayant réclamé le nom patronymique, le chambellan a répondu que S.M. ne signait jamais que de son prénom ».

(2) Cité par Incontrera, *Gli Esuli*, p. 250.

(3) Planat de la Faye à Lebon, 18 décembre 1819. Cité par Madelin, *Fouché*, t. II, p. 529. — On sait que Planat, que nous retrouverons au moment de la mort de Fouché, s'offrit pour remplacer auprès de Napoléon, Montholon qui désirait regagner la France. — Frédéric Masson, *l. c.*, t. XIII ; Incontrera, *Gli Esuli*, p. 250, note 59.

Le ménage est entré si avant dans l'intimité des Montfort que lorsque le 27 mars 1820 naît la princesse Mathilde, baptisée dans la nuit, les rôles de parrain et de marraine sont tenus par Baciocchi et Fouché. « Elisa lutine le duc d'Otrante sur le grand amour qu'il a pour elle » (1). Ses enfants font avec ceux de Fouché des promenades sur le golfe dans une gondole qu'il a fait construire.

Période d'euphorie qui va bientôt prendre fin. Le 16 avril Elisa est partie pour le Frioul et le 12 juillet a voulu, contre l'avis des médecins, se rendre aux bains de Monfalcone. Elle y prend les fièvres. Mal soignée – la quinine eût pu la sauver — elle s'éteignit après treize jours de maladie le 7 août 1820 (2). Elle était la première des Bonaparte qui disparaissait et n'avait que quarante-trois ans. Félix Bachiocchi, les Montfort et le ménage Fouché « lui rendirent à son lit de mort des soins empressés ». Lorsqu'elle apprit qu'elle était orpheline, la future comtesse Camerata qui avait alors quatorze ans tenta à deux reprises de se jeter par la fenêtre de Campo Marzio (3).

Le corps d'Elisa fut ramené à Trieste où les obsèques eurent lieu le 6 septembre.

« Les funérailles de la comtesse de Compignano, écrivit La Rue, ont eu lieu aujourd'hui à dix heures du matin dans la cathédrale de Saint-Juste ; mille cinq cent mètres de toiles noires et blanches ont été employés pour la tapisserie des murs et des colonnes de l'église. L'architecture du catafalque pour la représentation du tombeau était couverte d'un velours neuf noir, orné de guirlande ; il y avait cent soixante torches funèbres dont soixante de la première grosseur... On assure que la dépense faite pour cette cérémonie monte à douze mille francs ; le comte de Montfort n'y a pas assisté. » (4)

Fouché en tenue de ville, un simple crêpe au bras gauche, se tenait aux côtés de Baciocchi ; le consulat de France était représenté par Chevalier.

(1) Madelin, *l. c.*, t. II, p. 531.
(2) *Cor. Trieste*, t.
(3) Incontrera, *Gli Esuli*, *l. c.*, p. 223. — Rappelons qu'elle n'avait pas accompagné sa mère à Villavicentina afin de profiter jusqu'au départ de l'artistes des leçons de Velluti.
(4) *Cor. Trieste*, t.
Pour tout ce qui concerne la mort et les obsèques d'Elisa, v. Incontrera, *Gli Esuli Napoleonici a Trieste*, pp. 220-230.

Déposé provisoirement dans la chapelle de la villa, le corps d'Elisa fut transporté — de même que le somptueux monument qui lui fut élevé — le 13 février 1826 à Bologne lorsque Baciocchi s'y installa définitivement (1). Ses relations avec son beau-frère n'avaient pas survécu à la mort de sa femme. Un an après celle-ci Catherine pouvait écrire à Joseph Bonaparte : « Etablis dans la même ville, nous vivons ensemble comme si nous étions à mille lieues les uns des autres. Nos maisons n'ont plus aucune communication entre elles » (2).

***

Une naissance : la princesse Mathilde, qui règnera sur un salon célèbre du Second Empire faute d'avoir pu s'asseoir sur le trône des Tuileries ; une mort, la doyenne des sœurs de Napoléon. Catherine vit dans l'émerveillement de l'enfant nouveau-né. Jérôme, l'esprit toujours en ébullition, rêve de devenir constructeur de navires. N'a-t-il pas le 20 mai loué pour deux heures le bateau à vapeur qui fut pour les gens de la Restauration la nouveauté que sera l'auto pour les hommes de la fin du siècle (3). Tels se présentent pour nos exilés le printemps et l'été de 1820.

Au Palais Vicco, une vie simple (4) et des relations peu nombreuses ; « la duchesse et sa belle-fille passaient une partie de leur temps à de paisibles ouvrages de tapisserie, à des leçons de musique et d'italien » (5). Le Boschetto de Nodier que vante à son tour le proscrit offre ses promenades, le Carso ses excursions. Thibeaudeau avait déjà noté chez Fouché « des mœurs

(1) V. sur la fin du séjour à Trieste de Félix Baciocchi, prince consort falot d'une Bonaparte et qui ne dut qu'à son mariage un semblant d'existence, Incontrera, *Gli Esul Napoleonici*, p. 227, et *La Porta Orientale*, p. 97.
(2) Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. X II, p. 366.
(3) Chevalier écrit (*Cor. Trieste*, t. XIX, 25 mai 1820, n. 43, fgl. 239) : « Jérôme fit une course avec toute sa famille lundi dernier, sur la Barque à Vapeur qui dura à peu près deux heures et coûté 320 Florins, soit 827 francs ». — Elisa, au printemps de 1819, avait utilisé le nouveau mode de navigation pour se rendre à Pola.
(4) Chevalier note que l'on reproche à Fouché sa parcimonie alors que Jérôme, bien qu'il n'y ait pas de sympathie pour les Bonaparte, se rallie l'opinion par son train fastueux favorable aux affaires.
(5) Moulin, *l. c.*, p. 194.

simples, de la bonhomie, de la familiarité, presque des mœurs patriarcales » (1).

Esquisserons-nous ici une comparaison entre les deux hommes qui furent les principaux ministres du régime impérial : Talleyrand et Fouché. A mesure qu'on les connaît davantage on se sent porté à plus d'indulgence pour le policier que pour le diplomate. Chez le prince de Bénévent, l'élégance des manières et un certain ton aristocratique tendent à nous faire illusion et à masquer l'absence totale de moralité ; chez le duc d'Otrante, son passé terroriste et maints épisodes de sa carrière au service de Napoléon semblent devoir nous inciter à porter sur lui une appréciation non moins sévère. Il serait injuste cependant de dénier à l'ancien oratorien des vertus privées qu'il est difficile d'accorder à l'évêque d'Autun. Epoux et père de famille exemplaire, Fouché témoigne à l'occasion d'un esprit d'humanité sachant s'envelopper d'une délicatesse attentive. Sa dernière année triestine marquera l'apogée d'une existence qui s'achève dans la sérénité.

Quatre mois après Elisa Baciocchi, le 26 décembre 1820 à trois heures un quart du matin, il allait en effet s'éteindre à son tour (2). Quoique de complexion délicate et bien que l'hiver fût particulièrement rigoureux, il n'avait pas renoncé à « ces promenades solitaires qu'il faisait souvent depuis un an, en tête à tête sans doute avec d'innombrables souvenirs et d'étranges pensées » (3). Le 15, ayant pris un refroidissement, la pleurésie se déclara. Il parut bientôt qu'il n'y avait pas d'espoir de le sauver et son fils aîné Joseph qui se trouvait à Vienne fut mandé en toute hâte. La consternation régnait dans la petite colonie d'émigrés et l'on vit Planat de la Faye qui « jadis avait accablé de sa rancune et de son mépris le ministre, traître à l'Empire » (4), aller le visiter. « Je suis heureux, lui dit Fouché, de

(1) Cité par Moulin, p. 27.
(2) Sur la mort et les obsèques de Fouché, v. Madelin, t. II, pp. 533-537. Incontrera, *Gli Esuli...*, pp. 232-241 ; *id. Il rimpatrio dalla salmma di Fouché e la sua primitiva tomba a Qan Giusto,* 1 br. in-8°, 25 p., Estratto dall' Archeografo Triestino, Serie IV, Vol. XII-XIII (LXI-LXII dalla raccolta 1947).
(3) Madelin, *Fouché,* t. II, p. 533.
(4) Madelin, t. II, p. 534.

voir encore un bon Français ». Planat se surprit à verser des larmes en descendant l'escalier du Palais Vicco ! Jérôme se rendait chaque jour au chevet du duc d'Otrante.

La veille de Noël, l'agonie commença. Sentant venir la fin, Fouché chargea son fils Armand de détruire quelques documents « épaves compromettantes pour lui et les autres de son formidable passé » (1). Le 25 arriva l'aîné, le comte d'Otrante, qui s'évanouit en apprenant que la mort de son père était proche.

« A partir de quatre heures de l'après-midi, tandis que tombait la neige et que les rafales de la bora balayaient la Via Cavana, sur les conseils du médecin, nu ne pénétra plus dans la chambre, excepté Monnie, son domestique, qui fut le seul présent lorsqu'il exalha le dernier soupir. » (2)

Il avait reçu les derniers sacrements (3). Conversion sincère ou conformisme ? Attention envers sa nouvelle épouse ? Le 13 mai précédent, il écrit encore à Elisa qui se trouvait à Villavicentina une lettre où reparaissait le vieil homme, mais une tradition veut qu'il allât souvent s'agenouiller à Sant Antonio Vecchio, l'église voisine du palais Vicco, et parfois montât jusqu'à Saint-Juste. Double visage qu'il aura conservé jusqu'à la fin.

Sa dépouille fut exposée pendant la journée du lendemain. Le 28 eurent lieu de solennelles obsèques. On a cru longtemps sur la foi du mémorialiste Caprin que le char funèbre avait été renversé par la bora. Aussi bien la légende s'accordait-elle avec son personnage : elle est aujourd'hui controuvée (4). Le cercueil fut déposé dans un des caveaux de Saint-Juste, non loin de celui de la duchesse de Padoue. Il devait y rester cinquante-trois ans.

Si Fouché avait souhaité se fixer définitivement en Autriche, lui mort, sa famille n'aspirait plus qu'à regagner la France. Elle quitta Trieste le 20 février 1821. Mais la duchesse d'Otrante dut

(1) Madelin, t. II, p. 535. Georges Simenon nous a fait assister à une destruction analogue dans son remarquable roman *Le Président*.

(2) Incontrera, *Gli Esuli...*, p. 237. — Ange Monnier, Français naturalisé Autrichien, regagna la France avec ses maîtres le 20 février 1821.

(3) V. Incontrera, *Gli Esuli...*, p. 237.

(4) V. Incontrera, *Gli Esuli...*, pp. 233-234. S'appuyant sur une sérieuse documentation, l'auteur a même eu le scrupule de consulter les bulletins météorologiques de l'époque.

bientôt s'apercevoir que la société n'avait pas pardonné à une Castellane son mariage avec un régicide. L'hostilité manifestée à la jeune femme — elle avait alors trente-deux ans — la détermina à consentir librement un nouvel exil et à se retirer en Suisse au chalet de Rion-Bosson, près de Morges. Quinze ans plus tard, le roi Jérôme et la reine Catherine s'installaient à Mont Repos, aux abords de Lausanne. Une fois de plus les événements les avaient rapprochés. Qui sait si au cours d'entretiens familiers, il ne leur arriva pas d'évoquer avec nostalgie le souvenir des jours ensoleillés de leur jeunesse sur l'Adriatique ?

C'est assez froidement que la duchesse d'Otrante avait annoncé à Gaillard, l'ami de toujours, le confident de ses plus secrètes pensées, la mort de son mari (1). Il appartenait à une belle-sœur de Napoléon, « fille et sœur de rois légitimes », la reine Catherine, qui naguères avait si noblement rejeté l'invitation de son père au divorce, de rencontrer une fois encore le ton qui convenait au seuil de cette tombe.

« Vous êtes sans doute instruit du décès du duc d'Otrante, écrivait-elle le 25 mars 1821 au roi Joseph. Comme il a passé la dernière année de sa vie parmi nous, je veux vous en dire un mot. Proscrit, par conséquent malheureux, nous l'avons accueilli et admis dans notre société habituelle ; il nous a laissé des regrets ; comme homme privé, il était impossible d'apporter plus d'amabilité et un commerce plus sûr dans les relations de société. Aussi, depuis la mort du duc d'Otrante, sommes-nous retombés dans la solitude la plus complète. » (2)



Fouché disparu, Jérôme demeure à Trieste le dernier banni comme on disait au temps de l'Alighieri. Il y restera encore un peu plus de deux ans. Mais entre temps la mort de Napoléon connue à Trieste le 17 juillet 1821 a fait de lui un simple particulier. Le 21 novembre 1822, il obtient l'autorisation du Congrès de Vérone de rejoindre sa mère et Pauline Borghèse à Rome où il arrive le 26 mai 1823.

(1) Madelin, *l. c.*, p. 536.
(2) Madelin, *l. c.*, p. 536.

La dernière partie de son séjour triestin fut marquée, le 9 septembre 1822, par la naissance de celui qui sera le prince Napoléon du Second Empire. Est-ce à dire que soit passé pour lui l'âge des frasques ? Il a retrouvé la belle actrice Rosa Pinotti connue en 1815 :

« La fidèle Catherine, écrit Oscar de Incontrera, toléra sans piper la maîtresse du mari sous le toit conjugal ; son indulgence et sa docilité étaient égales à l'amour qui donnait tout et ne réclamait rien de cette authentique fille de Roi, envers son « joyeux Jérôme ». Celui-ci la comblait de caresses et d'attentions de tout genre et la « charmante Trinette » lui en était si reconnaissante qu'elle oubliait d'être jalouse et trouvait en lui tout admirable, y compris les enfants que lui donnaient d'autres femmes. » (1)

Par quelle curieuse rencontre les deux ministres de la police du Premier Empire ont-ils inscrit chacun une page triestine dans leur existence ? C'est un des paradoxes de l'histoire de ce temps dont l'aventure du duc de Rovigo constitue un des épisodes les plus pittoresques. Le 15 juillet 1815, Savary avait accompagné Napoléon sur le *Bellérophon* mais les Anglais lui ayant refusé d'accompagner l'Empereur à Sainte-Hélène l'internèrent à Malte. Il s'en était évadé avec la complicité du cabinet de Londres et avait gagné Smyrne sous un nom d'emprunt en avril 1816. L'année suivante, toujours dissimulant sa véritable personnalité et vêtu d'un costume oriental, il réussit à débarquer à Trieste. Il y arriva le 29 avril après une traversée de soixante-dix jours alors qu'elle en demandait habituellement vingt-cinq, ce qui permit à un capitaine qui connaissait sa véritable identité de le précéder et de la révéler à la police déjà alertée par Vienne où l'on était au courant de ses projets.

Interné au Lazaret Sainte-Thérèse où le bâtiment devait purger sa quarantaine, Savary tenta d'abord de soutenir son personnage. Mais les papiers dont il était porteur ayant permis de le démasquer, il fit appel à la magnanimité autrichienne pour n'être pas livré au gouvernement de Louis XVIII, « lui qui était mort civilement » (2). Il écrivit ensuite à Metternich qu'il s'établirait volontiers à Trieste et, si cela n'était pas possible, de-

(1) Incontrera, *Gli Esuli Napoleonici,* pp. 231-232.
(2) Il avait été condamné à mort par contumace le 24 décembre 1816.

mandait à être autorisé à gagner l'Amérique. Le chancelier lui avait des obligations. Pas plus que l'Angleterre, il ne se souciait d'ailleurs du geste inélégant d'une extradition. Savary fut autorisé à se retirer à Gratz où il arriva le 2 juin. Tout cela s'était accompli dans le plus grand secret.

Il devait reparaître à Trieste en 1818. Entre temps sa femme — comme Fouché il avait épousé une jeune fille de l'aristocratie, Félicité de Faudouas — s'était rendue à Paris pour obtenir une mesure de clémence, mais avec moins de succès que la duchesse de Bassano. Ne voyant pas l'horizon s'éclaircir, il sollicita de Metternich la permission de retourner à Smyrne. Elle lui fut accordée. Se présentant cette fois à Trieste comme « le négociant suisse Jean Vertet et muni d'un passeport français, il descendit le 29 mai dans une petite auberge de la ville toujours accompagné de policiers, et le 5 juin s'embarqua sur un navire anglais qui levait l'ancre pour Odessa (1).

(*A suivre.*)

René Dollot.

(1) Ayant pu, contrairement à la légende, M. de Incontrera en a récemment trouvé la preuve dans les revues triestines, prendre contact avec les autres exilés.

Aux origines du premier traité franco-vietnamien : un projet inconnu de l'Evêque d'Adran et les instructions au chevalier d'Entrecasteaux (1785-1786)

Venant de Poulo-Panjang, île du golfe de Siam où il s'était replié et qu'il avait quittée avec quelques partisans résolus, Mgr Pigneau de Béhaine, prêtre des Missions Etrangères, évêque d'Adran et vicaire apostolique de Cochinchine, débarquait en février 1785 à Pondichéry pour solliciter l'envoi d'une aide militaire française en faveur de Nguyên-Anh, héritier légitime des souverains de Hué, qui se trouvait alors presque entièrement évincé de ses Etats (1).

On sait que, sous l'autorité nominale de la dynastie de Lê, les territoires de l'actuel Viêt-Nam constituaient, en fait, depuis le XVI[e] siècle, deux royaumes distincts et rivaux : au Nord, le Tonkin, soumis à la famille des Trinh, au Centre et au Sud, le « Royaume de Cochinchine », domaine des Nguyên, qui avaient progressivement étendu leur influence bien au-delà des anciennes frontières méridionales.

Après le long gouvernement du roi Vo-Vuong, mort en 1765, la Cochinchine était entrée dans une ère de graves dissensions :

(1) La vie et l'action de l'Evêque d'Adran ont fait l'objet de nombreuses études. On se réfèrera notamment aux biographies de Mgr Pigneau de Béhaine par le P. Louvet (Paris, 1897) et par Alexis Faure (Paris, 1891), rédigées, la première d'après les Archives des Missions Etrangères, la seconde d'après les documents des Ministères de la Marine, des « Colonies », et des Affaires Etrangères.

L'*Histoire moderne du pays d'Annam* de Ch. B. Maybon (Paris, Plon, 1919) et le recueil désormais classique de M. Georges Taboulet, *La geste française en Indochine* (Paris, A. Maisonneuve, 1955-56, 2 vol.), fruit de recherches considérables, apportent de nombreux documents nouveaux en donnant la référence des principales sources manuscrites et la bibliographie la plus complète sur la question.

éliminant les Nguyên, la puissante faction des frères Tay-Son avait pris le pouvoir. En même temps, profitant des troubles qui allaient se perpétuer pendant près de quarante ans, les Tonkinois, envahissant le nord de la Cochinchine, s'installaient à Hué, la capitale, en 1775.

Nguyên-Anh, plus connu sous son « nom de règne » de Gia Long, et qui accomplira un jour la réunification du Viêt-Nam, avait pu échapper au massacre de ses proches. Réfugié dans l'extrême sud de la péninsule, où il comptait encore de nombreux fidèles, notamment parmi les minorités catholiques, il s'était décidé, après de longues hésitations, à rechercher l'appui d'une puissance européenne et, sur les instances de l'évêque, éludant les offres des Portugais, des Anglais et des Hollandais, c'est vers la France qu'il se tournait finalement.

Quelques mois plus tôt, un tel choix n'eût pas été concevable. En effet, depuis 1778-1779 tous les comptoirs français étaient aux mains des forces britanniques. Mais le traité du 3 septembre 1783, tout en consacrant l'indépendance américaine, stipulait la restitution à la France de la plupart de ses anciennes possessions dans l'Inde, et cette nouvelle avait, sans nul doute, été déterminante pour orienter l'évêque et le prétendant vers le recours à une nation dont l'influence semblait devoir redevenir prépondérante en Asie.

Accrédité officiellement comme plénipotentiaire par une délibération du « Conseil royal de Cochinchine » en exil, dont il emportait une copie authentique, muni du « Grand Sceau du Royaume », le prélat était accompagné dans son voyage par le fils unique du Roi, le prince Canh, âgé de 6 ans, qui devait servir de garant aux propositions du missionnaire (1).

Il est curieux de noter que dans le moment où Mgr d'Adran, le petit prince, les mandarins de sa suite et les pilotes cochinchinois chargés de guider une éventuelle expédition, faisaient route vers Pondichéry, cette place, en raison de contestations

(1) Le texte de la délibération, conservé aux Archives des A.E. (Mémoires et Documents, Asie, vol. 19), est reproduit en tout ou en partie dans les ouvrages de Faure, *op. cit.*, pp. 51-54, Maybon, *op. cit.*, pp. 412-413, et Taboulet, *op. cit.*, t. I, pp. 176-177.

entre les parties, était encore occupée par les Anglais (1), auxquels, à quelques semaines près, les éléments essentiels d'une intervention en Cochinchine faillirent ainsi être livrés.

Ce fait souligne combien insuffisante était la préparation du terrain pour une négociation dont les protagonistes manifestaient un si grand courage, et l'on comprend que le « brigadier des armées du Roi » Coutenceau des Algrains, gouverneur par interim, absorbé par la remise en place des institutions civiles et militaires de la colonie, ait accueilli défavorablement l'idée d'assumer à l'improviste et à grands frais la responsabilité d'une campagne lointaine et hasardeuse. Son supérieur hiérarchique, le vicomte de Souillac, gouverneur général des « Etablissements au-delà du Cap de Bonne-Espérance », se bornera, comme lui, à en référer au Ministre et à demander des instructions.

Déçus et angoissés par ces atermoiements qui contribuaient à rendre de plus en plus incertaine la situation de Nguyên Anh, l'évêque d'Adran et ses compagnons attendront en vain à Pondichéry dans l'inaction pendant plus de 15 mois une réponse de Versailles aux rapports envoyés sur les affaires de Cochinchine par les autorités de l'Inde, et c'est seulement en juin 1786 que, ne voyant toujours rien venir, le vicaire apostolique, ayant su intéresser à sa cause le gouverneur Charpentier de Cossigny, successeur de Coutenceau, obtiendra une réquisition pour passer en France avec le fils du Roi, afin d'aller défendre auprès de Louis XVI lui-même le projet d'expédition.

Cette initiative sera couronnée de succès ; en effet, le 28 novembre 1787, le Comte de Montmorin, ministre des Affaires Etrangères et de la Marine, au nom de « Sa Majesté Très-Chrétienne », et Mgr Pigneau de Béhaine, représentant de « Nguyên Anh, roi de Cochinchine », signeront à Versailles un traité d'alliance offensive et défensive qui, par ses conséquences indirectes influera longtemps sur les destinées du Viêt-Nam et sur l'orientation de toute la politique française en Extrême-Orient (2).

(1) Alfred Martineau, *L'Inde de 1720 à nos jours,* dans Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, *Histoire des Colonies françaises...*, Paris, Plon, 1932, tome V, pp. 278-279.

(2) En échange de l'aide promise le roi cédait à la « Couronne de France » ; l'île faisant face au port de Tourane, la co-propriété du port

***

A l'origine, cependant, les pouvoirs publics français s'étaient montrés nettement hostiles à cette entreprise.

Arrivant à Lorient en février 1787 (soit deux ans exactement après ses premières démarches à Pondichéry), l'évêque d'Adran avait signalé la présence à ses côtés, du jeune prince et de quatre Cochinchinois, mandarins et serviteurs, et le Maréchal de Castries, alors Ministre de la Marine, lui avait aussitôt répondu : « *Il eût été à souhaiter que vous n'eussiez pas pris le parti de les amener avant d'être informé des intentions du Roi* » (1).

Mais si la dépêche du Maréchal énumérait avec minutie, dans son préambule, les diverses lettres que le Ministre avait reçues de l'évêque depuis deux ans, elle ne mentionnait nullement, par ailleurs, que ces « *intentions du Roi* » relativement à la Cochinchine, eussent jamais été manifestées.

Pendant ces deux années et avant que le prélat ne vînt en personne faire prévaloir son point de vue, quelle avait donc été la position du Gouvernement français par rapport aux événements de Cochinchine ? Sous quelle forme la possibilité d'une intervention dans ce pays avait-elle été présentée par son promoteur ? Il est difficile de s'en faire une idée exacte, car on a constaté depuis longtemps que les registres des « Colonies » ou des Affaires Etrangères, ne contenaient ni « les lettres que l'Evêque d'Adran adressa de Pondichéry au gouvernement français », ni la trace des réflexions qu'elles auraient dû normalement susciter : « Tout porte à croire, à écrit Alexis Faure, que ces lettres, envoyées à la Cour de Versailles, y restèrent et disparurent à la suite de la Révolution » (2).

Nous nous proposons de commenter à ce sujet deux documents qui ne semblent pas avoir retenu l'attention : l'un d'eux,

lui-même, la « propriété et souveraineté » de l'île de Poulo-Condore, et le privilège du commerce en Cochinchine « à l'exclusion de toutes les autres nations européennes ». (V. le texte du traité dans : Faure, *op. cit.*, p.125 ; Maybon, *op. cit.*, pp. 409-411, et Taboulet, *op. cit.*, t. I, pp. 186-189).

(1) Arch. Nat. *Colonies*, B. 195, f° 19. Dépêche du Maréchal de Castries du 14 février 1787, reproduite dans Maybon, *op. cit.*, p. 225.

(2) Faure, *op. cit.*, p. 74 : « Nos recherches tant dans les Archives des Affaires Etrangères, ajoute-t-il, que dans celles du Ministère de la Marine

un mémoire anonyme conservé à la Bibliothèque de la ville de Versailles, nous paraît pouvoir être considéré comme l'original même des premières propositions que l'évêque d'Adran, ambassadeur du roi de Cochinchine, formula peu après son arrivée à Pondichéry en 1785 (1). Ce « projet » inconnu ne précise pas seulement les modalités de l'aide demandée par Nguyên Anh. Il révèle en outre que l'évêque (qui jusqu'à sa mort en 1799 ne cessera d'être le conseiller écouté du souverain) prévoyait, après la reconquête du domaine traditionnel des « Seigneurs de Hué » une action commune franco-cochinchinoise *au Tonkin.*

La seconde pièce, qui se trouve parmi la « Correspondance des officiers des vaisseaux de l'Inde » des Archives des « *Colonies* », est la minute des instructions adressées de Versailles par le Maréchal de Castries au chevalier d'Entrecasteaux commandant la station navale de l'Inde, en février 1786, époque à laquelle les propositions de l'évêque d'Adran, transmises en mars 1785, avaient pu être étudiées à loisir par le gouvernement de Louis XVI : ces instructions, qui parvinrent à Pondichéry trop tard pour pouvoir être exécutées par leur destinataire, constituent une réponse imprévue aux ouvertures de l'évêque. Elles établissent en effet clairement que, loin d'envisager l'éventualité d'une collaboration immédiate ou même d'une simple rencontre avec Nguyên-Anh, le Ministère, avant la venue en France de Mgr d'Adran, avait au contraire prescrit au célèbre navigateur, de prendre officiellement contact avec les adversaires du Prétendant.



Anonyme, sans date ni mention d'origine, le « *Mémoire sur la Cochinchine* » conservé sous la cote 385 F, parmi les manuscrits anciens de la Bibliothèque de Versailles, se présente, à première vue, comme un résumé impersonnel n'offrant que peu de garanties et dont on ne saurait faire grand usage. Bien que

[englobant alors celles des Colonies] n'ont pas, jusqu'à présent (1891) abouti ». Evoquant à son tour les deux lettres de Mgr d'Adran auxquelles le Maréchal de Castries fait allusion, Maybon notait, en 1919 : « il ne paraît être resté trace ni de l'une ni de l'autre dans nos archives », *op. cit.*, p. 212, note 4.

(1) Nous donnons ce texte en appendice.

le nom de l'évêque d'Adran n'y paraisse jamais et que sa mission y soit entièrement passée sous silence, c'est cependant à cet épisode que se rapporte incontestablement le document. Une phrase permet même de situer celui-ci plus exactement encore : après avoir brièvement exposé la situation géographique, les ressources et les grandes lignes de l'histoire de la Cochinchine jusqu'aux premiers succès des Tay-Son, et avant de développer un *Projet* d'intervention française, l'auteur (qui ne parle jamais à la première personne) fait état des propositions d'assistance que les Anglais, les Portugais et les Hollandais auraient formulées auprès du Prétendant, et il ajoute :

« Pour l'empêcher de se retirer chez ces différentes Nations, *on vient d'amener son fils à Pondichéry où il est actuellement.* »

Le *Mémoire* se trouve par là très nettement daté. Sa rédaction se place tout au début de l'équipée de l'Evêque d'Adran : soit peu après le moment où le prélat et le petit prince que *l'on vient d'amener à Pondichéry,* débarquent dans la capitale des Etablissements français, soit, au plus tard, à l'époque où cette nouvelle parvint en Europe.

La suite du *projet,* qui suggère d'envoyer en France le prince royal et qui évoque le roi de Cochinchine comme étant encore « retiré dans une île », achève d'exclure l'hypothèse que le document puisse faire allusion à des faits postérieurs au départ pour la France de l'évêque et de son pupille en juillet 1786, ou qu'il ait été rédigé après leur retour aux Indes en 1788, alors que Nguyên-Anh avait déjà reconquis plusieurs provinces et que l'évêque avait obtenu la signature d'un traité où se trouvaient satisfaites les principales demandes formulées dans le *Mémoire.*

Mais, pour qui connaît l'écriture de l'évêque d'Adran, écriture dont de nombreux spécimens existent notamment dans divers registres du fonds des Archives des « Colonies » (1), le doute n'est pas possible : le document est tout entier de la main même de l'évêque.

(1) Déposé aux Archives Nationales. Voir notamment *Reg.* C[1]4, f[os] 64, 99, 100, 103, etc...

Que l'on se borne à comparer le document aux lettres reproduites dans l'*Iconographie historique de l'Indochine* de Paul Boudet et André Masson (1), et dans l'ouvrage de M. Taboulet (2), et la ressemblance apparaîtra de façon frappante, non seulement dans l'aspect général et dans la manière dont sont tracés des mots identiques, mais dans des habitudes tout à fait personnelles à l'évêque ,les plus caractéristiques étant l'utilisation fréquente d'une majuscule au début d'un nom commun ou d'un adjectif dans le corps d'une phrase, et celle de points de suspension ou de tirets remplissant une ligne entière ou terminant un alinéa : ces deux particularités se retrouvent dans le mémoire et dans les pièces que reproduisent les ouvrages cités plus haut (3).

Un important témoignage vient, s'il en était besoin, confirmer cette identification : rentrant à Pondichéry en mai 1788, porteur du traité obtenu quelques mois plus tôt, l'évêque voulut prendre les premiers arrangements avec le Comte de Conway, commandant général des troupes du Roi dans l'Inde, chargé d'organiser l'expédition projetée. Le général, à qui des instructions secrètes donnaient, à l'insu de l'évêque, toute latitude pour engager la campagne ou pour y renoncer définitivement, selon que les circonstances locales l'exigeraient, se montra, d'emblée, comme jadis Coutenceau, violemment hostile à cette aventure : le mauvais état des finances de la Colonie, dont on s'apprêtait, d'ailleurs à évacuer les troupes, ne pouvait l'encourager à se lancer dans une entreprise pour laquelle les données pratiques manquaient incontestablement de précision.

En développant les raisons qui, à ses yeux rendaient irréalisable la mise en œuvre du traité, Conway, dans le long rapport qu'il adressa à Versailles le 18 juin 1788 (4), fait état des recherches qu'il avait effectuées lui-même dans les archives de Pondichéry pour se documenter sur la Cochinchine.

(1) Paris, Van Oest, 1931, planches XII et XX.
(2) Georges Taboulet, *op. cit.*, t. I, p. 208.
(3) On les trouve également réunies dans les lettres des Archives des Colonies, aux *folios* 105, 127 et 203 du *Reg.* C[1]4.
(4) *Arch. Nat.*, Colonies, C[1]4, f[os] 169-170.

« En compulsant la correspondance de mes prédécesseurs, j'ai trouvé, rapporte-t-il, *un mémoire écrit de la main de M. l'évêque d'Adran.* »

Et il poursuit :

« Selon *le mémoire de M. l'Evêque d'Adran,* la révolution a éclaté [en Cochinchine] en 1773, lorsque le Roy détrôné n'avait que 12 ans. Les Tonquinois envahirent les provinces septentrionales. Un chef des mécontents s'empara des provinces du milieu. Le Roy, en danger de tomber entre les mains de l'un ou de l'autre parti, abandonna tout et se retira par mer dans les provinces méridionales les plus voisines du Cambodge... Il s'y maintint pendant neuf ans avec différens succès, mais il fut encore obligé de les laisser aux révoltés... *Telles sont les expressions de ce mémoire...* »

Or cette citation est la paraphrase de tout un passage du *Mémoire* de la Bibliothèque de Versailles : la progression du récit est la même, des membres de phrase y figurent intégralement.

« Les Tonquinois, lit-on en effet dans notre document, ...envahirent ...les provinces septentrionales. Un chef des mécontents ...s'empara ...des provinces du milieu. Le Roy, en danger de tomber aux mains de l'un ou de l'autre parti abandonna tout et se retira dans les provinces les plus méridionales du Cambodge... Il s'y maintint pendant quelque temps, mais... il fut encore obligé de les laisser aux révoltés... »

La brève citation de Conway établit suffisamment, croyons-nous, l'identité d'origine des deux documents. Nous examinerons plus loin les différences de rédaction qui permettent cependant de considérer comme distincts le *Mémoire* de Pondichéry et le *Mémoire* de Versailles, ce dernier contenant, en particulier le très important *Projet* politique auquel Conway ne fait pas allusion.

Rendu à son auteur, dont la biographie est bien connue pour cette période, le *Mémoire* laisse apparaître de nouveaux éléments de datation. Les demandes qu'il formule impliquent, avons-nous vu, qu'il ait été rédigé avant le départ de l'évêque pour la France. Or la première mesure que l'on voit proposée en vue de préparer une intervention éventuelle est d'« aller d'abord prendre le Roy dans une isle où il s'est retiré, et l'amener *icy ou à l'Isle de France* ». Pendant les années 1785-1786, qui correspondent à l'allusion faite au prince héritier que l'on vient

d'amener « *à Pondichéry où il est actuellement* » l'évêque d'Adran ne s'éloignera pas de cette ville, jusqu'à juin 1786, date à laquelle il s'embarque pour la France avec l'enfant, en faisant escale à l'Ile de France (aujourd'hui Ile Maurice). L'expression *icy* (opposée à l'*Isle de France*) qui marque incontestablement le lieu de rédaction du *Mémoire* ne peut donc signifier que : *à Pondichéry*. Nous en voyons la confirmation quelques lignes plus loin dans le *Mémoire* même, lorsque l'évêque, traçant les grandes lignes de la future intervention des navires français, précisera : « On a déjà *icy* les pilotes nécessaires ». Charpentier de Cossigny, gouverneur de l'Inde, corroborera cette assertion : « Mgr l'évêque d'Adran, écrira-t-il *de Pondichéry* en 1786, est arrivé *ici* avec un certain nombre de pilotes et de matelots cochinchinois » (1).

Rédigé par l'évêque d'Adran, à Pondichéry, au moment où « *l'on vient* » d'y amener le prince de Cochinchine, c'est-à-dire au début de 1785, le *Mémoire* de Versailles ne semble pas avoir d'équivalent connu dans les archives habituellement consultées. En l'absence de toute autre pièce plus précisément datée nous avons probablement là, rédigé par l'envoyé du futur Gia-Long, le plus ancien document du dossier de l'intervention française en Indochine.

***

Mais l'intérêt du *Mémoire* ne réside pas seulement dans son ancienneté. Il recèle en effet plusieurs éléments dignes de remarque et qui ne se retrouvent pas sous ce même aspect dans les correspondances de l'époque.

L'exposé géographique offre au moins deux particularités curieuses. On sera frappé en premier lieu que ce « Mémoire *sur la Cochinchine* », si l'on en excepte le « *projet* » qui forme la conclusion, se trouve divisé en quatre rubriques bien définies : *Cochinchine* proprement dite, *Tonkin*, *Cambodge* et *Laos* (« ce pays si vanté dans les différentes relations... »). Aucun tableau n'est dressé des autres nations voisines, pas même du Siam où le prétendant vient pourtant de trouver refuge, comme

(1) *Arch. Nat.*, Colonies, C²4, f°s 15 à 18.

si les quatre royaumes étaient considérés sous l'aspect d'un même ensemble économique ou d'une même zône d'action.

On relèvera d'autre part la mention — l'une des dernières assurément que l'on possède — attestant la survivance en 1785 d'un royaume du Champa, anéanti, pouvait-on croire, depuis de longues années et qui, sous la plume autorisée de l'évêque d'Adran, est présenté non seulement comme ayant gardé sa personnalité, mais comme méritant d'être « ramené dans l'obéissance » au même titre que la Cochinchine et le Cambodge (1).

On notera les renseignements donnés sur les obligations réciproques de ces deux royaumes, sur le déroulement des troubles et sur les interventions que les nations européennes : Hollande, Portugal, Angleterre, projetèrent à cette occasion.

Mais l'élément le plus nouveau et le plus instructif est, sans contredit, le *Projet* détaillé qui sert de conclusion au *Mémoire*. Jamais, ni à Versailles ni à Pondichéry les propositions de l'Evêque ne seront exprimées avec une telle ampleur, et il n'est pas indifférent de relever avec quelle fermeté sont posés les principes qui, dans l'esprit de l'auteur, devaient être la base d'une intervention :

« Il est d'abord à remarquer, écrit-il,

1° qu'il ne s'agit pas de se soumettre un pays par les armes pour y établir le commerce ; mais de rendre à un peuple malheureux un roy qu'il désire et qu'il a tenté plusieurs fois de rétablir au péril de sa vie.

2° il ne s'agit pas non plus de s'emparer de la personne du prince pour prendre soi-même le gouvernement de ses Etats, mais se déclarer le protecteur d'un roy infortuné, et, en lui procurant la sûreté et le bonheur de régner en paix, profiter de tous les avantages que mérite un service aussi signalé. »

Après avoir formulé ces règles morales qui écartent, sans équivoque, toute idée de conquête, le mémoire développe le plan d'action proposé tout en fournissant les garanties nécessaires.

(1) Après une longue et glorieuse histoire qui a laissé de remarquables témoignages d'un art fort original, le royaume du Champa (Centre Viêt-Nam) fut définitivement annexé par les Viêtnamiens en 1471. Sa dernière révolte fut matée en 1693. Il conserva toutefois une certaine armature traditionnelle. « Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle, lors de la révolte des Tayson, ...que disparut, vers 1775, le dernier fantôme de souverain cham » (Georges Maspéro, *Le royaume du Champa,* Leyde, Brill, 1914).

L'on ira d'abord chercher le roi dans l'île où il s'est réfugié et l'on préparera *avec lui* l'expédition à laquelle le souverain lui-même participera. Par ailleurs, le prince héritier, actuellement à Pondichéry, sera envoyé en France où une « éducation convenable » lui sera donnée. Ce dernier article était conforme à la *Délibération du Conseil Royal de la Cochinchine* qui suggérait de confier l'enfant au prélat, s'en rapportant à ce dernier « pour l'éducation d'un prince... si précieux à toute la Nation ». L'envoi en France n'était cependant pas spécifié dans la délibération. Le *Mémoire* montre que dès l'origine un long séjour en France (servant en même temps de garantie) et l'occidentalisation du prince héritier faisaient partie du plan prévu.

L'effectif demandé pour le corps expéditionnaire correspond, lui aussi, aux besoins exprimés dans la *Délibération du Conseil* et au contingent que l'évêque obtiendra en 1787 dans le traité d'alliance : comme troupes, « trois à quatre cents blancs et environ mille sipahis de débarquement », c'est-à-dire près de cinq fois plus que n'en réclamaient sept ans plus tôt pour venir à bout des Tay-Son l'Anglais Chapman et le P. de Loureiro (1).

En ce qui concerne le secours que devrait fournir la Marine française, l'envoyé de Nguyên-Anh se montre ici un peu plus exigeant qu'il ne le sera à Versailles où il se contentera de quatre frégates (2). Il faudra, demande-t-il, « reconduire le Roy dans ses Etats avec un grand vaisseau, une frégate, une flûte, quatre à cinq corvettes », le retour du souverain à la tête d'une escadre nombreuse étant sans doute considéré comme particulièrement souhaitable pour frapper les imaginations.

(1) Envoyé en Cochinchine par le Gouverneur Warren Hastings, Chapman, agent de la Compagnie des Indes anglaises, visita Tourane en 1778 sur le navire l'*Amazon*, accompagné d'un plus petit bâtiment, la *Jenny*. D'abord bien accueilli, il ne put s'échapper que par la force du canon. Chapman était entré en rapports avec les partisans des Nguyên et a laissé un récit de son voyage. V. Maybon, *op. cit.*, pp. 174-180. Le P. Jean de Loureiro, jésuite portugais, en Cochinchine depuis 1742, auteur d'une célèbre *Flora Cochinchinensis*, avait, en rentrant en Europe en 1778, demandé à Chevalier, commandant de Chandernagor, de venir en aide à Nguyên Anh. V. Maybon, pp. 142 et 181.

(2) Le traité de 1787 prévoyant l'envoi par la France de « 4 frégates avec un corps de troupe de 1.200 hommes, 200 hommes d'artillerie et 250 cafres » avec « attirail de guerre » et « artillerie compétente de campagne ».

Mais là où le *Mémoire* diffère le plus du futur traité c'est dans les compensations qu'il offre en échange de l'appui sollicité.

Ayant contribué à une victoire dont la réalisation ne semble pas poser d'autres problèmes, car l'« on s'est même assuré depuis longtemps de tous les moyens d'y réussir », les Français pourront « s'établir dans une grande île saine et cultivée qui est vis-à-vis le port le plus commerçant de la Cochinchine ». Il suffira ensuite d'armer « cinquante galères du pays sur lesquelles on mettra quelques Européens avec des matelots cochinchinois » et de « prendre tous les autres moyens de sûreté qui, selon les circonstances, paraîtront les plus prudentes ».

Une proposition identique avait été présentée jadis au gouvernement britannique par l'agent de la Compagnie Anglaise Chapman qui envisageait lui aussi la constitution d'une force autochtone chargée de protéger le comptoir dont il se faisait fort d'obtenir pour ses compatriotes la concession à Tourane, en échange d'une aide militaire.

On aura reconnu en effet, dans l'île que mentionne le *Mémoire*, l'« *île formant le port principal de la Cochinchine, appelé Hoï Nan et par les Européens Touron* » dont l'article 3 du traité de 1787 donnera à la « Couronne de France » la « propriété absolue et la souveraineté » en cas de succès de l'expédition.

Là se bornent les offres de l'Evêque, et l'on constatera avec surprise que la cession de l'*île de Poulo Condore,* et surtout l'octroi à la France de l'« *entière liberté de commerce dans tous les Etats du Roi de la Cochinchine à l'exclusion de toutes les autres nations européennes* », qui seront stipulés par les articles 5 et 6 du traité franco-viêtnamien de 1787 *et qui figuraient expressément* dans la délibération du Conseil de Cochinchine. *n'apparaissent pas* dans le *Mémoire* de 1785, comme si, dans ces premières ouvertures, le négociateur avait cherché à obtenir pour son maître le maximum de secours en s'engageant le moins possible vis-à-vis de sa propre patrie.

***

C'est toutefois dans la conclusion du *Projet* que l'on découvrira l'élément le plus original du *Mémoire ;* car les propositions

d'intervention au Tonkin esquissées dans cette dernière partie, et que l'évêque qualifiera lui-même de « *Grande Affaire* », ne figurent ni dans les instructions données à l'ambassadeur par Nguyên-Anh et son Conseil, ni dans les documents connus jusqu'ici. Elles révèlent chez Mgr d'Adran des vues à longue échéance que rien ne semblait laisser soupçonner.

« Après avoir fait rentrer la Cochinchine, le Cambodge et le Cyampa dans l'obéissance » et après s'être « affermis », les Français pourront, écrit-il, « profiter des forces de Cochinchine pour *faire une expédition dans le Tonquin,* et, en rétablissant le Roy légitime dans son autorité, s'y procurer les mêmes avantages que dans la Cochinchine ».

Cet ambitieux projet d'expédition au Nord Viêt-Nam, tendant à y rétablir le « roi légitime » et à y réimplanter le commerce français après un siècle d'abandon, est à rapprocher de ce qui est dit plus haut, dans le *Mémoire,* sur l'histoire du « Royaume du Tonkin ».

Pour l'évêque d'Adran, le « roi légitime » dont il s'agit de rétablir l'autorité au Tonkin, n'est pas le descendant de la dynastie des Trinh, famille de « maires du Palais » qui, comme celle des Nguyên dans le Sud, avait, au détriment des faibles souverains Lê, accaparé depuis la fin du XVI[e] siècle la réalité du pouvoir dans le Nord et dont le dernier héritier allait se trouver également en butte aux entreprises des Tay-Son victorieux. Selon le *Mémoire,* les Trinh ne sont que les « usurpateurs de l'autorité dans le Tonquin ».

« L'usurpateur qui s'en empara au commencement du XVII[e] siècle retint le Roy comme en prison, et ses descendants ont toujours continué depuis ». Quant aux Nguyên, rois de Cochinchine, ils « ont toujours été les concurrents des usurpateurs de l'autorité dans le Tonquin, et c'est pour cette raison que les deux royaumes étaient en guerre depuis plus de 150 ans ».

C'est donc la vieille dynastie des Lê que les Français devront restaurer (1) ; mais, il convient de le souligner, cette opération,

(1) Un descendant des Lê, Lê Phung essaiera, de 1858 à 1862, de soulever le Tonkin. Il espéra un instant l'appui de la France, alors en difficulté avec le roi Tu-Duc.

selon l'évêque, ne pourra être entreprise qu'avec le concours massif des « forces cochinchinoises ». En d'autres termes, le corps expéditionnaire français, ayant aidé à rétablir l'ordre dans le Sud, organisera une invasion du Tonkin par les armées de Cochinchine.

Du seul point de vue français le plan est audacieux : depuis l'échec des tentatives de la Compagnie des Indes à la fin du XVIIe siècle jusqu'aux entreprises de Jean Dupuis et de Francis Garnier en 1872-73, aucun projet de liaison commerciale ni d'action politique ou militaire ne sera envisagé par aucun gouvernement français, en ce qui concerne le Tonkin, la Cochinchine semblant le seul royaume susceptible de traiter un jour avec nous.

En cas de succès de l'opération prônée ici, et en supposant maintenue la division entre les deux royaumes, la France, dès la fin du XVIIIe siècle, prenait pied commercialement à la fois au Nord et au Sud et se fût trouvée à même d'assurer la liaison entre le Tonkin et la Cochinchine.

Mais combien plus audacieux encore pouvait apparaître, vu sous l'angle de la politique proprement viêtnamienne, le projet de l'Evêque d'Adran ! Si l'aide apportée par un modique contingent européen pouvait valoir à la France une place privilégiée dans le commerce extérieur du Tonkin, quel ascendant les Nguyên, appuyés par la présence des « forces cochinchinoises » victorieuses, n'exerceraient-ils pas sur l'ancienne dynastie restaurée ! Les « usurpateurs » Trinh, ennemis traditionnels des Seigneurs du Sud, ayant été éliminés, Nguyên-Anh, sous l'autorité théorique du souverain Lê, se trouverait seul, en fait, à exercer l'autorité suprême à la fois sur le Nord et sur le Sud du Viêt-Nam.

En 1785 un tel projet pouvait sembler véritablement insensé, alors que le Prétendant, traqué et dépouillé de tout, en était réduit à fuir d'île en île dans le Golfe de Siam. Il n'y a pas encore 18 mois, avouait l'évêque dans le *Mémoire,* que plus de cent mille Tonkinois révoltés « attendaient le Roy de Cochinchine pour se mettre à leur tête, mais ce Prince, dont les Etats étaient alors dans le plus grand trouble, était bien éloigné de

pouvoir s'occuper de cette *grande affaire* ». Quarante ans plus tôt, un compagnon du voyageur français Pierre Poivre, séjournant à Tourane et à Faïfo, consignait dans son journal une observation du même ordre : 4.000 Tonkinois réfugiés avaient assuré que si le roi de Cochinchine voulait se mettre à la tête de leurs compatriotes « ils le placeraient sur le trône du Tonquin » (1). Bien qu'au faîte de sa puissance, Vo-Vuong, grand-père de Nguyên-Anh, qui régnait alors, n'avait pas tenté l'aventure.

Craignant sans doute d'effrayer et de décourager ses interlocuteurs par l'énoncé de trop vastes ambitions, l'évêque d'Adran, au cours de ses démarches ultérieures, ne fera plus jamais allusion à la *Grande Affaire* du Tonkin, et il semble bien que le *Mémoire* soit le seul document où il ait exprimé sur ce point tout le fond de sa pensée. Instruit par une amère expérience, il se bornera à terminer ainsi, en 1787, un de ses exposés au Comte de Montmorin, Ministre des Affaires Etrangères : « Les autres avantages [qu'on peut espérer tirer d'une intervention en Cochinchine] supposent des vues étendues que peut-être le Gouvernement n'approuverait pas dans le moment. On a donc cru devoir ...laisser à part ceux qu'on ne pourrait envisager que dans le lointain... » (2).

***

On peut se demander par quel concours de circonstances un document d'une telle importance a pu s'égarer parmi les manuscrits de la Bibliothèque Municipale de Versailles, au lieu de figurer dans la *Correspondance de Cochinchine* des Archives « Coloniales » ou les *Mémoires et Documents* du Ministère des Affaires Etrangères.

Formulant des requêtes et des plans d'action dont la mise en œuvre engageait la France elle-même, écrit en entier de la main de l'évêque d'Adran qui dévoilait là ses desseins les plus secrets, ce Mémoire, dont on ne connaît pas de double ou de copie, ne peut avoir eu pour destinataire qu'une personnalité capable soit de prendre une décision au sujet des mesures pro-

(1) *Voyage du Machault* (1749-1750). *Arch. Nat.*, Colonies, C¹2, f° 168.
(2) Arch. Aff. Etr. Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, f° 103. Repr. par G. Taboulet, *op. cit.*, t. I, p. 181.

posées, soit d'intervenir efficacement auprès de l'autorité ayant le pouvoir de décider.

La présence du *Mémoire* à la Bibliothèque de Versailles est moins surprenante, cependant, si l'on se rappelle que cette Bibliothèque occupe de nos jours l'Hôtel, demeuré presque intact, où étaient installés à la fin de l'Ancien Régime, les bureaux et les archives des Ministères des Affaires Etrangères et de la Marine et des Colonies, c'est-à-dire le lieu même où fut préparé et peut-être même signé le traité conclu par l'Evêque d'Adran, et où se trouvèrent longtemps conservées les correspondances relatives à ce traité. La même Bibliothèque possède d'ailleurs trois autres mémoires manuscrits du XVIII[e] siècle sur la Cochinchine, également anonymes, mais qui, eux, peuvent facilement être identifiés comme des copies contemporaines de documents connus figurant dans les registres de la Correspondance de Cochinchine des Archives Coloniales (1). Il est vraisemblable que ces pièces, comme le *Mémoire* de l'Evêque, proviennent soit de dossiers de l'un des deux Ministères dont elles furent extraites et auxquels on ne sut plus, par la suite, les raccorder, soit des archives de quelque haute personnalité touchant de près ces Départements.

Il convient en effet de remarquer que le *Mémoire* de l'évêque d'Adran n'est pas celui qui se trouvait en 1788 dans les archives de Pondichéry, dont le général de Conway citait un extrait reproduit plus haut, et qui serait parvenu plus tard au Dépôt de Versailles. Si la citation de Conway reprend les termes mêmes d'un passage du *Mémoire,* non seulement elle ne fait pas allusion au *Projet* qui donne au document toute son importance, mais elle contient, inversement, des précisions d'ordre secondaire qui ne se retrouvent pas dans notre document : « La révolution éclata, lit-on, par exemple, dans le texte de Conway, lorsque le

(1) Bibl. Mun. de Versailles : *Mss.* 366F. *Mémoire sur la Cochinchine, 1744* [par le voyageur Pierre Poivre]. Copie contemporaine de la mission de l'Evêque d'Adran, avec des remarques sur les offres de celui-ci, et dont un double existe dans le reg. C[2]1 du fond des « Colonies » des Archives Nationales. — *Mss.* 384F et 386F : *Mémoires sur la Cochinchine* et *De l'isle de Pulo Condor,* extraits du *Journal* du Chevalier de Préville, commandant *Le Pandour* envoyé en Cochinchine en 1788, conservé dans le *R*eg C[1]4 des archives des « Colonies ».

roi détrôné n'avait *que 12 ans* ». Le roi, s'étant réfugié dans les provinces les plus voisines du Cambodge, « il s'y maintint *pendant 9 ans* ». Le mémoire de Versailles, rapportant les mêmes faits, parlera seulement de « la *minorité* du roi » et des provinces où il « se maintint *pendant quelque temps* ». « Mgr l'Evêque d'Adran, dans le mémoire écrit de sa main, ajoute Conway, nous apprend que la religion et les lois [de la Cochinchine] ...sont à peu de choses près les mêmes qu'à la Chine ». Cette référence à la religion et aux lois ne figure pas dans le *Mémoire* qui nous occupe. Conway répétant avec insistance que ces détails sont extraits d'un mémoire manuscrit de l'Evêque d'Adran, conservé à Pondichéry en 1788 et auquel le Gouverneur ne pouvait de lui-même ajouter des précisions qu'il ignorait, on est amené à considérer qu'il s'agit bien de deux pièces autographes distinctes, celle de Versailles ayant été de bonne heure envoyée en France et rédigée avec le minimum de détails superflus, moins pour documenter que pour convaincre son destinataire en allant droit au but.

Qui était ce destinataire ?

La réponse se trouve sans doute dans la phrase finale du *Mémoire.*

« Tous ces articles et plusieurs autres omis à dessein, conclut l'évêque, demanderaient le plus grand détail, mais *l'éloignement qu'on paraît avoir pour le projet* oblige à se borner à une idée générale des expéditions principales. »

La personne qui éprouve de l'« éloignement » pour le projet pourrait être le destinataire lui-même, désigné de façon indirecte et à qui cette note aurait été remise à titre d'aide-mémoire après un entretien au cours duquel cet « éloignement » se serait manifesté. Ce pourrait, également, être un tiers, dont les opinions sont connues à la fois de l'évêque et de la personne que le *Mémoire* doit toucher, le mot d'« éloignement » s'entendant d'ailleurs, aussi bien dans le sens d'« hostilité » que d'« indifférence » ou de « méconnaissance de la question ». Plusieurs hypothèses s'offrent donc.

Pour ne pas avoir répondu aux espérances de l'Evêque, le gouverneur par interim Coutenceau des Algrains, premier inter-

locuteur de Mgr d'Adran, a été longtemps considéré comme un esprit timoré qui, par crainte des responsabilités, aurait fait perdre à la France une occasion irremplaçable de jouer un rôle privilégié dans le Sud-Est asiatique dès la fin du XVIII[e] siècle. Nguyên-Anh lui-même, évoquant les premières tentatives de son envoyé, parlera en 1787 de ce « gouverneur de Pondichéry ...pusillanime et point charitable » (1).

Il ressort pourtant d'une lettre de Coutenceau à un ami, retrouvée dans les archives de Pondichéry et reproduite dans l'ouvrage de M. Taboulet, que, loin de s'être dérobé en alléguant l'absence d'instructions, le gouverneur par interim, dès le premier contact, prit parti, avec une extrême violence, contre le projet d'expédition qu'il ne considérait pas seulement comme voué à l'échec, mais dont il désapprouvait le principe même, en des termes particulièrement frappants :

« ...Etablir le commerce les armes à la main, écrivait-il en effet à cet ami, ne peut produire aucun avantage... J'ai donc dit très positivement que je ne donnerai aucun secours ni ne ferai aucun frais pour rétablir Sa Majesté Cochinchinoise... Le régime d'administration de la France et le caractère de la Nation s'opposent à jamais entreprendre des expéditions aussi éloignées... Une expédition comme celle-là ne peut convenir qu'à une Nation épuisée qui court après toutes les chimères pour s'étourdir sur son état... Je crois que le ministre, auquel je fais passer cette petite digression ne peut qu'approuver la réponse que j'ai faite... » (2)

Encore inédite, la dépêche au Ministre mentionnée par Coutenceau fut adressée par celui-ci le lendemain même de sa première rencontre avec l'Evêque. Nous l'avons trouvée non pas dans la série de « Cochinchine », mais dans les registres de la « *Correspondance de l'Inde* » des Archives « Coloniales ». Elle reprend presque intégralement les termes de la « lettre à un ami », aggravés de considérations sur les « gouvernements arbi-

(1) Lettre de Nguyên-Anh jointe à un rapport de Cossigny du 14 juillet 1787. *Arch. Nat.*, Colonies, C²4, cité par Faure, p. 70. Coutenceau fut un officier distingué : dans ses multiples campagnes il avait reçu, lit-on dans son dossier personnel, « des blessures considérables dont il porte les traces ». Il fut négociateur habile auprès d'Haïder Ali en 1777 (v. Martineau, *op. cit.*, p. 271) et commanda en second à Bourbon en 1785. Le Maréchal de Castries écrira de lui : « C'est à sa résistance qu'est dûe la conservation de Trinquemalé » (*Arch. Nat.*, Col., Série E, Personnel ancien).
(2) Taboulet, *op. cit.*, t. I, p. 179.

traires et despotiques » où il est très indifférent aux peuples de savoir qui les opprime. Elle contient, de plus, un important préambule permettant d'établir avec exactitude la date, inconnue jusqu'ici, de l'arrivée à Pondichéry de l'évêque (27 février 1785) et de connaître le déroulement de ses premières démarches, ses propositions initiales et les réactions de Coutenceau qui, loin de prendre les choses à la légère, se déplaça lui-même pour entendre le prélat avant d'adopter en toute connaissance de cause l'attitude que l'on sait.

La dépêche est datée de Pondichéry, le 28 février 1785 (1).

L'évêque d'Arran (*sic*), écrit Coutenceau au maréchal de Castries, est arrivé hier de la Cochinchine dans un bateau du pays, amenant avec lui le présomptif héritier de ce royaume. Il m'a écrit qu'il avait des choses très intéressantes à me communiquer. Je me suis rendu chez les Missionnaires (2) où il demeure, et il m'a fait ce récit :

« La Cochinchine est un Royaume très considérable par son commerce. Le Souverain a été chassé par un rebelle qui s'est emparé de tous ses trésors et des places. Il y a huit ans que cette guerre dure. Le Prince légitime est réfugié dans une petite isle où il ne peut rester longtemps. Il faut absolument qu'il s'adresse à quelque nation européenne pour être secouru. Je l'ai engagé à se mettre entre les mains de la France et il m'a confié son fils avec plusieurs mandarins fidèles pour manifester le dessein qu'il a de faire une alliance avec cette puissance. Il faudrait lui envoyer une frégate pour le prendre, et, ensuite on fera les arrangemens qui seront nécessaires pour le rétablir sur le trône de ses ancêtres. Les peuples se rangeront sous ses étendards avec plaisir. »

Voici ma réponse...

Développant alors les arguments qui l'amènent à opposer une fin de non-recevoir aux sollicitations de Mgr d'Adran, Coutenceau, après la « digression » recopiée pour son correspondant (3), conclut, s'adressant au Ministre : « Je crois, Mgr, que vous ne désapprouverez pas la réponse que j'ai faite ».

Cette réponse témoignait bien de l'« éloignement » que Couteanceau dut, aux yeux de son interlocuteur, paraître avoir pour

(1) *Arch. Nat.*, Colonies, Inde, C²169, f°s 265-266.

(2) Dans l'ancien collège des Saints-Anges à Virampatnam. V. Faure, *op. cit.*, p. 54.

(3) « Les événements d'une guerre, ajoutait-il, sont très incertains lors même qu'elle se fait près des foyers de la Nation. Il y a encore bien plus de chances contre la réussite lorsqu'elle se porte à une extrémité du globe. »

le « projet ». Nous en citerons plus loin un autre exemple. Et il serait assez vraisemblable que l'évêque après ce premier entretien ait tenu à mettre par écrit (peut-être sur la demande de Coutenceau lui-même) les grandes lignes de l'affaire, sans entrer dans le détail en raison de l'«éloignement » manifesté, tout en essayant de répondre à certaines objections. On relève, en effet plus d'un trait commun entre le *Mémoire* et le récit de l'entrevue telle que Coutenceau la rapporta dans sa première dépêche au Ministre.

« Il faudrait, propose l'évêque, d'après Coutenceau, envoyer [au roi de Cochinchine] une frégate pour le prendre, et ensuite on fera les arrangements qui seront nécessaires. »

« Il faudrait, lit-on pareillement dans le *Mémoire*, aller prendre le Roy ...et l'amener icy ...pour y prendre avec luy les arrangemens... »

« Etablir le commerce les armes à la main, objecte Coutenceau, ne peut produire aucun avantage... »

« Il ne s'agit pas, rétorque l'évêque dans le *Mémoire*, de se soumettre un pays par les armes pour y établir le commerce... »

« Il s'agit seulement, poursuit-il, de rendre à un peuple malheureux un roy qu'il désire et qu'il a tenté plusieurs fois de rétablir... »

« Dans tous les gouvernemens arbitraires et despotiques, répond le Gouverneur, il est très indifférent aux peuples [de savoir] qui les opprime. »

On aura pu noter également que, tout comme le *Mémoire*, le compte rendu de Coutenceau ne fait allusion ni à l'octroi éventuel à la France du privilège exclusif du commerce en Cochinchine, ni à la cession de l'île de Poulo-Condore. L'île faisant face au port de Tourane n'est pas davantage mentionnée. On peut difficilement admettre que Coutenceau ait sciemment dissimulé les offres précises que le représentant de Nguyên-Anh pouvait faire connaître par d'autres voies. Il semble plus probable que l'évêque, comprenant combien le Gouverneur était peu au fait de la géographie et du commerce de l'Extrême-Orient, préféra, lors de cette première entrevue, s'en tenir, selon les termes du *Mémoire*, « à une idée générale des expéditions principales ».

Jugeant inutile d'exposer lui-même plus en détail un projet qu'il réprouvait absolument, Coutenceau se serait alors borné à joindre le *Mémoire* comme pièce justificative à la dépêche au Ministre que nous venons de citer.

On a vu, par ailleurs, que, peu de temps après son entrevue avec Coutenceau, Mgr d'Adran exposa à nouveau le but de son voyage au vicomte de Souillac, Gouverneur général des Etablissements français au-delà du Cap de Bonne-Espérance qui, stationné à l'Ile de France (Maurice) allait demeurer en inspection à Pondichéry de mai à octobre 1785 (1), et l'on a la preuve que cet officier supérieur rédigea, dès cette époque, à ce sujet, un rapport qui ne semble pas avoir été retrouvé. Dans ce rapport, auquel fait allusion une lettre ultérieure (2), le Gouverneur général précisait qu'il s'était déclaré prêt à envoyer un bâtiment prendre des renseignements à la Cochinchine, mais que l'évêque « éluda cette proposition en disant que l'affaire qu'il proposait était pressante, et que, si elle ne pouvait avoir lieu dans peu, elle serait manquée ».

Si l'on émet l'hypothèse que le *Mémoire* fut destiné au vicomte de Souillac et transmis par celui-ci (qui ne démontra pas un « éloignement » moindre que celui de Coutenceau puisqu'il jugea « après mûre réflexion, le projet d'un établissement à la Cochinchine comme sans valeur aucune à tous les points de vue ») (3) on doit considérer, vu la hâte manifestée plus haut par l'évêque, que la composition du document date au plus tard du début du séjour de Souillac à Pondichéry, c'est-à-dire des premiers jours de mai 1785.

Notons enfin qu'on ne saurait attribuer cet envoi à Charpentier de Cossigny, qui prit en mains le gouvernement de l'Inde au départ de Souillac, en octobre 1785, et qui, loin de montrer de l' « éloignement » pour le projet, seconda de son mieux les entreprises de l'évêque. D'ailleurs, après plus de sept mois d'attente, celui-ci n'eût sans doute pas écrit que l'« *on venait* »

(1) Martineau, *op. cit.*, p. 279.
(2) Maybon, *op. cit.*, p. 212.
(3) Faure, *op. cit.*, p. 56.

d'amener le jeune prince à Pondichéry : il eût au contraire souligné les inconvénients causés par ce retard.

Il se pourrait cependant que le *Mémoire* soit parvenu à Versailles par un autre canal que celui des Gouverneurs.

Dans la lettre où il annonçait, en juillet 1786, le départ du prélat pour la France, Cossigny rappelait au Ministre de la Marine que l'Evêque d'Adran était « arrivé il y a 15 mois à Pondichéry où il avait projeté d'attendre les réponses *aux lettres qu'il avait écrites* et au compte que vous a rendu M. Coutenceau... » (1). Ainsi, ne se contentant pas du rapport officiel du Gouverneur, l'évêque avait, de son côté, écrit en France *des lettres* visant directement l'objet de sa mission. Arrivé à Lorient en février 1787 et ayant signalé sa présence au Maréchal de Castries, il recevra, comme nous l'avons dit plus haut, une réponse attestant que le ministre avait bien reçu les lettres écrites par Mgr d'Adran « de Pondichéry *le 8 juillet 1785*, de l'Ile de France *le 8 septembre 1786* et le 5 de ce mois de Lorient » (2). La lettre écrite de l'Ile de France et celle datée de Lorient n'ont pas été retrouvées, mais, trop tardives, elles ne peuvent avoir accompagné le mémoire qui leur est bien antérieur. La lettre de Pondichéry en date du 8 juillet 1785, et qu'on ne possède pas davantage, pourrait, en revanche, avoir été jointe à notre document. Il semble cependant étonnant que l'ardent évêque ait attendu plus de quatre mois à Pondichéry sans essayer d'alerter en France les autorités qu'il avait les moyens de toucher. On ne saurait objecter l'absence de courriers : dès le 20 mars 1785, Mgr Pigneau de Béhaine adressait aux Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères à Paris une longue lettre dans laquelle il exposait la situation de la Cochinchine depuis quatre ans et ses aventures personnelles jusqu'à son arrivée dans l'Inde française (3).

(1) Faure, *op. cit.*, pp. 65-66.

(2) *Arch. Nat.*, Colonies, B. 195, f° 19, cité dans Maybon, p. 225, note 1. Ces lettres sont également mentionnées dans un bordereau du début du XIXe siècle conservé dans le reg. *Colonies* C^1 4, f° 163, qui ne signale aucune autre lettre adressée en 1785 par l'évêque au ministre.

(3) Publiée dans les *Nouvelles lettres édifiantes et curieuses*, t. VI, et reproduite dans Taboulet, *op. cit.*, t. I, p. 171.

Et, de fait, les séries de l'*Inde* aux Archives Coloniales nous ont fourni une autre lettre inédite de Coutenceau, du 11 mars 1785, écrite uniquement pour renchérir encore sur l'avis défavorable exprimé dans le compte rendu du 28 février et mettre en garde le Ministre contre de nouvelles initiatives de l'Evêque. Cette lettre ne souligne pas seulement la volonté délibérée du Gouverneur de faire échouer le projet de Cochinchine. Elle montre que Mgr Pigneau, *moins de quinze jours après son arrivée à Pondichéry,* ne cachait pas qu'il se proposait déjà d'agir directement en France même, par dessus les autorités officielles de l'Inde.

« L'Evêque d'Arran, lit-on en effet dans ce message, a répandu avec chaleur dans cette ville le dessein qu'il avait eu en amenant ici le Prince héritier de la Cochinchine. Il donne à ses idées une facilité dans l'exécution qui pourrait surprendre la crédulité du grand nombre. *Il a dit aussi qu'il allait en écrire aux ministres du Roy.* Quoique cette conduite ne m'étonne pas d'un prêtre attaché à ses néophytes et que je ne sois pas inquiet de l'impression que cela peut faire, j'ai cru que je devais vous prévenir sur cet objet qui, je crois, n'arrêtera pas longtemps votre réflexion. Je suis avec respect etc... » (1)

Il est très probable que l'Evêque d'Adran réalisa, dès ce moment (début mars 1785), son projet d'*écrire aux ministres du Roi* — c'est-à-dire non seulement au ministre de la Marine, mais à d'autres ministres, sans attendre le 8 juillet 1785, date à laquelle on sait qu'il adressa au Maréchal de Castries la seule lettre mentionnée par celui-ci, et qui n'a pas été retrouvée. Dans les registres, conservés à Pondichéry, de la Correspondance de Coutenceau des Gouverneurs, il est fait mention de la deuxième dépêche dont l'original est à Paris aux Archives « Coloniales », et que nous venons de citer. Il est intéressant de noter que d'après l'enregistrement au départ (2), un double de cette lettre de mise en garde fut envoyé par Couteanceau au comte de Ver-

(1) *Arch. Nat.*, Colonies, Inde, C²169, f° 267. Cette lettre est citée dans un bordereau du XIX[e] siècle conservé dans les registres de *Cochinchine.* Mais Maybon avoue (p. 214, note 1) qu'il n'a pu retrouver le texte original de la lettre.

(2) Ed. Gaudart : *Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française...,* Paris, Larose, 1922, t. I (1690-1789), p. 180.

gennes, ministre des Affaires Etrangères, auprès de qui Mgr d'Adran comptait vraisemblablement intervenir.

Sans doute utilisa-t-il, à cet effet, le courrier qui emportait la correspondance de Coutenceau datée du 11 mars 1785 ou celui auquel fut confiée la longue lettre envoyée au Séminaire de la rue du Bac le 20 mars suivant.

Le *Mémoire* était-il joint à l'un de ces envois ? Fut-il adressé à quelque autre personnage bien en Cour ou confié aux Directeurs du Séminaire, avec mission, pour ceux-ci, de présenter à qui de droit le document en l'accompagnant verbalement des explications nécessaires ?

Cette dernière hypothèse n'est pas à rejeter : elle rendrait compte de l'anonymat absolu du *Mémoire* où, volontairement sans doute, le rôle que l'évêque pourrait jouer est entièrement passé sous silence : on sait, en effet, l'inquiétude avec laquelle Mgr d'Adran voyait certains milieux ecclésiastiques critiquer son engagement dans une action politique où il manifesta toujours le plus grand désintéressement (1).

Il se pourrait que cet anonymat, dicté par la prudence et la modestie, ait eu d'importantes conséquences ; car, venant à être séparé de toute lettre explicative par un destinataire négligent, le mémoire, non daté, ne pouvait apparaître que comme un factum sans valeur, digne, au plus, d'être classé parmi tant d'autres libelles dont les bureaux étaient encombrés. Inversement, sans accompagnement du *Mémoire* (dont, encore une fois, on ne connaît ni copie ni équivalent) un rapport comme celui de Coutenceau, dépourvu de tout renseignement pratique sur les conditions d'exécution du projet (effectifs demandés, garanties et avantages proposés, présence à Pondichéry de pilotes cochinchinois) ne pouvait permettre aux ministres responsables d'évaluer les chances, les risques et les profits de l'expédition, et, par suite, de prendre la moindre décision à cet égard.

Il n'est pas interdit de penser que sans ce manque de liaison, dû peut-être au hasard d'une transmission entre le Ministère des Affaires Etrangères et celui de la Marine, le Gouvernement

(1) V. en particulier Faure (citant Louvet) p. 57.

français eût, éventuellement, orienté de façon différente sa politique vis-à-vis de la Cochinchine.

De fait, lorsque l'Evêque d'Adran se résolut, au mois de juin 1786, à quitter Pondichéry pour la France, le Gouverneur de l'Inde n'avait encore reçu aucune instruction gouvernementale en réponse aux rapports envoyés sur la question par son prédécesseur puisque, pour éclairer le voyageur sur les dispositions de la Cour à son endroit, il n'eut d'autre moyen que de lui faire connaître, en gros, dans quel esprit Coutenceau avait rédigé son compte rendu. Nous avons vu, par ailleurs, que, sept mois plus tard, en février 1787 lors de l'arrivée à Lorient de Mgr Pigneau, le Ministre de la Marine en donnant très exactement le relevé des lettres qu'il avait reçues de l'évêque, ne put faire état d'aucune réponse qu'il lui aurait adressée ou de toute autre mesure prise entre temps au sujet de la Cochinchine.

Le gouvernement de Louis XVI était-il donc demeuré entièrement passif sur ce point, depuis un an et demi que lui était demandée une intervention dont la rapidité était un des éléments les plus essentiels ?

(*A suivre*)

Ferréol DE FERRY.

VARIÉTÉS

FERDINAND DE LESSEPS
APRÈS SUEZ, LE PIONNIER DE PANAMA

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un ouvrage de M. George Edgar-Bonnet, intitulé « *Ferdinand de Lesseps ; après Suez, le pionnier de Panama* ». C'est le second volume de la belle et définitive biographie de Lesseps, que cet auteur a écrite et dont j'ai déjà présenté à l'Académie le tome premier, couronné par l'Académie Française du grand prix Gobert (1).

Ce second volume, qui n'est pas moins remarquable que le premier, retrace la vie et les travaux de Lesseps depuis son apothéose, — car c'est ainsi que l'on peut appeler l'inauguration du Canal de Suez, le 17 novembre 1869, — jusqu'à sa mort, le 6 décembre 1894, après les angoisses et les indicibles souffrances morales que lui ont prodiguées les trois dernières années de sa longue existence. Le seul énoncé du sujet en indique le grand intérêt. Mais à quel point il peut être instructif et émouvant, c'est ce dont on ne saurait bien se rendre compte qu'en lisant le texte passionnant, mais toujours sobre, de M. George Edgar-Bonnet : texte exemplaire par la richesse et la nouveauté de sa

(1) Nous donnons ici le texte de la présentation à l'Académie des Sciences Morales et Politiques dans sa séance du 6 juillet 1959, par M. Fr. Charles-Roux, du t. II du *Ferdinand de Lesseps* de M. George Edgar-Bonnet (1 v. in-8°, 376 pages, Paris, Plon, 1959). — V. le texte de la présentation du t. I, également par M. Charles-Roux, *R.H.D.*, 1951, pp. 159-164. Un chapitre du t. II (Ferdinand de Lesseps et les Etats-Unis, 1879-1889) avait été publié dans la *R.H.D.* de 1956 (pp. 289-332).

documentation, le plus souvent inédite, par son souci de vérité historique, son objectivité et son équité dans les jugements, sans parler du talent déployé dans l'exposition des faits.

Les cinq premiers chapitres du livre, dont ils forment la première partie, instruisent le lecteur des vicissitudes de la Compagnie du Canal de Suez entre décembre 1869 et la fin de 1883. La Compagnie est aux prises, de 1870 à 1874, avec des difficultés financières, aujourd'hui oubliées, qui mettent en jeu son destin, dont Lesseps cependant ne veut jamais douter, et qui éveillent confusément, dans certains cercles britanniques, la tentation de mettre la main sur elle ou sur son œuvre. Le naufrage financier évité de justesse, survient, entre la Compagnie d'une part, les armateurs anglais, le Gouvernement de Londres et la Porte Ottomane d'autre part, la querelle du tonnage, portant sur la question de la jauge qui doit servir de base à la taxation du transit. Conférence diplomatique à Constantinople, action coercitive de l'armée khédiviale dans l'Isthme de Suez, tenace opposition de Lesseps à une solution imposée en dérogation du droit de sa Compagnie.

En 1875, coup de théâtre qui est resté célèbre : l'achat par le Gouvernement britannique des 177.000 actions de la Compagnie, qui avaient jusqu'alors appartenu au Khédive. Ce coup de théâtre est le coup de maître de Disraeli en politique extérieure. M. George Edgar-Bonnet en expose avec beaucoup de lucidité la genèse, sans doute rapide, mais moins brève qu'on ne le croit généralement, et marque fortement le caractère de la fameuse initiative prise par Disraeli : celui d'un redressement voulu de la politique orientale et même européenne du gouvernement britannique. Lesseps prend résolument son parti de l'événement et noue, entre sa Compagnie et le Gouvernement anglais, une collaboration ou plutôt une association qui va durer aussi longtemps qu'elle.

N'en concluez pas que Lesseps va désormais asservir sa propre politique à celle du Cabinet de Londres. Le contraire nous est démontré par son attitude entre 1876 et 1882. Car cet homme, aujourd'hui vilipendé par les Egyptiens au pouvoir, est un ami fervent et presque systématique de l'Egypte.

Pendant les prodromes de la faillite du Trésor Khédivial, présidant une commission internationale d'enquête au Caire, il se montra secourable envers les finances égyptiennes et exempt de toute rigueur envers le Khédive. Quand les travaux de la commission tournent au réquisitoire contre Ismaïl et le régime khédivial, il passe sa présidence à un Anglais.

En 1879, il n'approuve pas la déposition d'Ismaïl.

Lorsque se développe le mouvement nationaliste dirigé par Arabi, il est sympathisant à ce mouvement, cherche la conciliation entre le Khédive Tewfik et le leader militaire nationaliste.

Le bombardement d'Alexandrie par l'escadre anglaise n'a pas son approbation. Pas davantage, le projet d'opération militaire anglo-français conçu par Gambetta ; pas davantage, même le modeste projet d'occupation militaire de l'Isthme de Suez par les seuls Français, projet dont la réalisation, à mon avis, aurait pu être si utile ; pas davantage enfin, l'expédition militaire anglaise de 1882.

Lorsque cette expédition choisit le Canal de Suez comme lieu de débarquement et base de marche sur Le Caire, Lesseps y fait une opposition farouche, l'on pourrait presque dire forcenée, au nom du principe de neutralité du Canal. M. George Edgar-Bonnet juge son opposition démesurée, exagérée. Je n'en suis pas aussi sûr que lui ; car, en matière de neutralité, une dérogation au principe affaiblit toujours le principe.

Le succès acquis à l'expédition militaire anglaise et l'occupation militaire britannique établie en Egypte, la colère explose contre Lesseps dans une fraction de l'opinion publique d'Outre-Manche. Alors, surgit un projet de canal concurrent, moyennant une nouvelle concession, cette fois à une éventuelle compagnie anglaise. Lesseps se rend compte de la réalité du danger, négocie à Londres et traite avec les armateurs anglais, à qui il ouvre les portes de la Compagnie.

Là commence la seconde partie du livre de M. George Edgar-Bonnet. Elle a trait à l'entreprise de Panama. Notre auteur en retrace d'abord la genèse. Il passe en revue les divers projets de canal inter-océanique et en indique les tracés. Puis il aborde la chronique du grand congrès géographique de 1879 à Paris,

qui choisit le tracé par l'isthme de Panama et opte pour le type de canal à niveau, de préférence au type de canal à écluses, moins parfait, mais moins difficile à construire. M. George Edgar-Bonnet montre ensuite comment une sorte de consensus unanime désigne Lesseps, malgré son âge avancé, comme l'homme nécessaire pour entreprendre et mener à bien ce grand œuvre.

Il nous fait alors assister à la formation de la Compagnie du Canal interocéanique, au lancement de l'entreprise, au commencement des travaux, et il souligne avec raison l'opposition qui s'y manifeste de prime abord aux Etats-Unis, où l'on croit, bien à tort, mise en cause la sacrosainte doctrine de Monroë. Cette opposition ne désarmera jamais, malgré les efforts de Lesseps, malgré sa visite à New York et à Washington, et elle exercera une influence néfaste sur les émissions que la Compagnie de Panama lancera sur le marché de Paris, d'un bout à l'autre de son existence.

Notre auteur signale les difficultés techniques rencontrées par les travaux, les tâtonnements de l'entreprise débutante, ses mécomptes avec certains entrepreneurs, enfin les ravages de la fièvre jaune. Mais il ramène ces circonstances à leurs justes proportions et indique qu'aucune ne constituait une cause d'échec définitif.

Le fait est qu'après avoir démarré pour de bon, les travaux avancent et progressent à un rythme normal, atteignent une ampleur considérable et obtiennent des résultats très importants. Les Américains le reconnaîtront explicitement quand ils auront pris la suite de l'entreprise.

A cause d'obstacles naturels redoutables, qui se situent à peu près au milieu du tracé du canal, Lesseps a eu tort de ne pas substituer plus vite au type de canal à niveau celui de canal à écluses. Mais il se résigne à cette substitution encore à temps pour que le canal puisse être terminé dans le délai de peu d'années : ce qui eût suffi à couronner l'entreprise par un succès pour la Compagnie française et pour la France. Ceci résulte également de la lumineuse étude que M. George Edgar-Bonnet a faite de la question.

L'échec de la Compagnie de Panama est un échec financier, imputable à l'insuffisance des ressources nécessaires pour continuer et achever les travaux. La cause de cette insuffisance n'a été, ni le gaspillage d'argent, qui est une légende, ni le dépassement des devis, qui est chose courant dans les entreprises de grands travaux publics et n'a rien eu d'anormal à Panama. Songez qu'à Suez les devis ont été dépassés jusqu'au double de leur chiffre initial. La vraie cause de l'impécuniosité, à partir de 1887, a consisté dans l'ébranlement de la confiance, lui-même dû à une campagne de dénigrement de l'entreprise et de sa marche.

Cette impécuniosité aurait pu être conjurée par l'autorisation d'émettre des obligations à lots, si cette autorisation, qui exigeait une loi, avait été donnée à temps. Or elle fut retardée de deux ans et fut trop tardive pour produire un effet adéquat aux besoins de l'entreprise.

La Compagnie du canal interocéanique une fois mise en liquidation, l'œuvre à laquelle elle s'était consacrée aurait encore pu être sauvée, c'est-à-dire continuée et achevée par des Français, moyennant une dépense d'environ 500 millions, dans un délai relativement court. Cette opinion fut celle, notamment, du liquidateur de la Compagnie.

Les raisons pour lesquelles le sauvetage de l'œuvre ne put pas être accompli par quelque initiative française sont d'ordre psychologique et surtout politique. C'est aux Américains qu'il était réservé de poursuivre les travaux et de terminer l'ouvrage, après achat, pour un prix dérisoire, de la concession française, des chantiers et de la besogne abattue. Du point de vue des communications maritimes, peu importe par qui l'ouvrage fut terminé ; mais du point de vue national français, ce n'est pas la même chose.

M. George Edgar-Bonnet évoque enfin le scandale de Panama, le procès en correctionnelle et le procès en cour d'assises. L'évocation qu'il en fait est poignante, mais toujours pertinente et modérée. Elle remet au point bien des données d'une situation que la politique a faussée et déformée. L'accusation d'escroquerie, qui a été formulée, s'est effondrée devant la justice. Il n'a

pas été soutenable que des fonds aient été sollicités en vue d'un but que l'on savait être hors d'atteinte, puisque ce but a été atteint et que Lesseps et ses collaborateurs furent sincèrement et légitimement convaincus qu'il pouvait l'être.

Dans quelle mesure Lesseps a-t-il été au courant des poursuites exercées contre son fils et ses amis ? Sa comparution devant le juge d'instruction, tout au début des instances judiciaires, a porté à ses forces physiques et mentales un coup dont il ne s'est jamais remis. Cependant mon impression est qu'il eut l'intuition de faits qu'on lui cachait et dont son mutisme obstiné permettait de croire qu'il ne se doutait pas. C'est aussi l'impression qui se dégage du récit de M. George Edgar-Bonnet ; et cette agonie dans un état de demi-conscience est encore ce qu'il y a de plus douloureux dans la fin du grand homme que fut le créateur de Suez et le pionnier de Panama.

F. Charles-Roux
de l'Institut.

COMPTES RENDUS

Jacques PETITPIERRE. — *Neuchâtel et la Confédération suisse devant l'Europe,* Neuchâtel, éd. Messeiller, 414 p., 1958.

L'année 1957 a marqué le centenaire d'un conflit qui fit quelque bruit dans l'Europe de 1857 : la crise d'un canton suisse, pour lequel un parti conservateur revendiquait le privilège d'appartenir à deux autorités contradictoires, le régime personnel d'un Hohenzollern, et le pouvoir démocratique de Berne, capitale fédérale.

Le propre des centenaires est d'éveiller la curiosité des chercheurs. On possède sur la révolution neuchâteloise, ses origines et ses péripéties, un grand travail (5 volumes, 1909-1934) de l'historien neuchâtelois A. Piaget. Mais tout était-il dit ? Un autre Neuchâtelois, M. Jacques Petitpierre, a retrouvé, « des milliers de documents non encore utilisés ». Il a donc repris le sujet, en y mettant une verve personnelle qui fait souvent ressortir les aspects originaux et même encore énigmatiques des conjonctures.

C'est en effet une histoire étrange que l'évolution moderne de Neuchâtel. Elle commence en 1707 avec une victoire diplomatique de Berne persuadant Berlin d'accepter d'une assemblée des états de Neuchâtel l'investiture d'une principauté « indépendante, inaliénable et indivisible ». Elle s'achève en 1857 par un conflit entre Berne et Berlin qui va jusqu'au bord de la guerre.

En outre, Berlin n'attend même pas le centenaire de 1707 pour se défaire d'un domaine réputé « inaliénable ». Dès le 15 février 1806, en pleine liberté d'esprit, huit mois avant Iéna, le roi de Prusse cède Neuchâtel à Napoléon contre certains territoires du Hanovre anglais. Et c'est un maréchal d'empire, Berthier, qui devient prince de Neuchâtel, où il se garde, assez adroitement, des ingérences françaises comme des influences suisses. Mais les événements de 1815 compliquent le statut de Neuchâtel. L'Angleterre récupère le Hanovre, et la Prusse est conviée à veiller sur les frontières françaises : à Luxembourg, à Sarrebruck, pourquoi pas à Neuchâtel ? ...Oui ; mais dans un Neuchâtel devenu officiellement suisse et intégré dans un système cantonal et neutre qui exclut toute garnison étrangère.

Ce canton-principauté va, bien entendu, susciter des problèmes difficiles. Neuchâtel neutralisé n'en fera pas moins partie de cet ensemble de zones d'influence que la Prusse d'après 1815 utilisera pour

son rayonnement et son prestige. Les Hohenzollern catholiques des principautés de Sigmaringen et de Hechingen furent employés par Berlin dans les affaires rhénanes, roumaines et espagnoles. Mais la politique de Berlin trouvait bien d'autres ressources dans la principauté protestante de Neuchâtel : un monde calviniste de grande culture et de haute distinction, en liaison avec les principales familles européennes et sans rupture avec les traditions du XVIII[e] siècle, « que Berthier n'avait pas eu le temps d'effacer ». Or celles-ci avaient défini l'ordre social comme un patriciat fidèle à un roi. Il peut paraître aujourd'hui singulier que des citoyens suisses aient pu raisonner ainsi : mais en 1815 on était encore bien près de ces villes impériales, victimes de la Révolution, dont les sénateurs et les bourgeois républicains de vieille souche étaient fiers d'être en même temps des impériaux, dévoués à l'empereur germanique.

Toutefois le statut donné à Neuchâtel par le traité de Vienne oppose à la restauration d'un patriciat la montée des idées démocratiques. Une classe de privilégiés va trouver en Prusse de hautes situations administratives, militaires, universitaires qui mettent en valeur leurs noms et leurs mérites. Les faveurs royales — décorations, annoblissements, pensions — récompensent les loyaux services. On verra le Neuchâtelois Frédéric de Chambrier conseiller d'ambassade de Prusse en Bavière, chancelier des affaires neuchâteloises à Berlin et en même temps député aux diètes fédérales suisses où, dit M. Petitpierre, « ses discours lui eussent acquis une renommée européenne s'il les avait prononcés au parlement d'un grand Etat ». Mais, en face de tels bénéficiaires de chances, un peuple, soucieux d'égalité et d'unité, votera par 5.481 voix neuchâteloises contre 304 la constitution fédérale de 1848.

Dès lors s'ouvre le conflit entre les minoritaires royalistes et la Confédération. Celle-ci se montre énergique. Comme elle a fermé les collèges des Jésuites dans les cantons catholiques, elle décide la clôture de la vieille Académie protestante de Neuchâtel, devenue centre actif de liaison entre les universitaires suisses et les théoriciens prussiens du pouvoir royal. Dès le 5 avril 1848, le roi Frédéric-Guillaume délie par patente ses sujets de Neuchâtel de leur serment de fidélité. Les événements de 1850 l'incitent à plus de sagesse encore : il n'a pu soutenir par la force ses partisans du Holstein révoltés contre le Danemark. Et en 1852 il est convoqué à Londres par la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche et la Russie pour leur donner acte de ne jamais intervenir militairement en faveur de toute restauration de droits princiers sur Neuchâtel.

Ainsi, chacun de leur côté, les Européens à Londres et les Confédérés à Berne s'efforçaient, en ces temps troublés, de faire l'économie d'une révolution. Et pourtant, il y eut une révolution. Et c'est là une affaire restée bien obscure malgré les nouvelles investigations de Jacques Petitpierre.

Une des familles neuchâteloises les plus estimées à Berlin depuis 1707 est celle des Pourtalès. C'est un Frédéric de Pourtalès que Guillaude II accréditera auprès du Tsar en 1914 comme ambassadeur

d'Allemagne. Or, en août 1856, que fait à Berlin le colonel Frédéric de Pourtalès, de l'état-major prussien ? De quel « secret du roi » est-il saisi ? Comment lui donne-t-on comme aide de camp un lieutenant de Gélieu, un citoyen neuchâtelois, qu'on retrouve en 1870 général prussien et gouverneur de Coblence ? Et pourquoi, le 3 septembre 1856, dès son retour à Neuchâtel, le colonel de Pourtalès, suivi d'une petite troupe, s'empare-t-il du château et y arbore-t-il le drapeau des Hohenzollern aux cris « avec Dieu, pour le roi et la patrie » ?...

Pourquoi, d'autre part, le 6 septembre, voit-on arriver à Berne, en mission spéciale, le grand jurisconsulte Frédéric de Savigny, conseiller du roi de Prusse, toujours prêt à donner forme juridique aux litiges internationaux ?

En tout cas, dès le 6 septembre, le coup est manqué. L'armée fédérale a occupé Neuchâtel, récupéré le château, amené le drapeau illicite et capturé Pourtalès avec quelque cinq cents affiliés. L'aventure n'est plus qu'une affaire intérieure suisse ; la confédération jugera cette sécession protestante comme elle a sanctionné la sécession catholique du Sonderbund. Toute la Suisse estivale s'emplit de bruits de conspiration et d'enquête. On y implique les touristes les plus inattendus, tels que la duchesse d'Orléans, qui villégiature dans l'Oberland avec ses deux fils. Même dans ses exagérations, la presse suisse tient à montrer que le grand procès qui se prépare est exclusivement suisse.

Mais c'est ce que Berlin ne veut pas. Frédéric-Guillaume, qui a fait reconnaître à Londres, à défaut d'autres honneurs, la haute dignité morale de son titre princier, prétend en user, dans un grand geste de générosité humaine, en faveur des prisonniers neuchâtelois qui se sont recommandés de son nom dans leur élan spontané. « Spontané » est l'épithète officielle que donne au mouvement, dès septembre 1856, Manteuffel, chef du gouvernement prussien. Et cette spontanéité même pourrait être « un point de départ de négociations » dont les conditions préalables seraient libération et amnistie en faveur des internés.

L'affaire de Neuchâtel va donc rebondir à propos de prisonniers politiques fort bien traités, dont le ministre de Grande-Bretagne à Berne a pu constater sur place l'état satisfaisant, exempt de toute atrocité et de toute torture. Le gouvernement fédéral s'oppose énergiquement à toute ingérence abusive du roi de Prusse dans l'administration de sa justice. Et la Prusse s'entête, se sentant en baisse de prestige à Vienne comme à la Diète de Francfort, où elle vient d'envoyer Bismarck, et tenant à marquer un succès en Suisse, sur cette démocratie qui se permet d'emprisonner un Pourtalès et autres représentants d'un respectable patriciat, tout en couvrant de son refuge les hors-la-loi les plus dangereux pour l'ordre européen...

Frédéric-Guillaume voulait-il la rupture ? En tout cas, son ministre à Berne, le baron de Sydow est rappelé par lui le 16 décembre 1856. L'Europe commence à s'inquiéter. La Suisse a un chef militaire de grande classe, le général Dufour, ancien élève de Polytech-

nique, ancien combattant de la Grande Armée, instructeur de Napoléon III au temps où le futur empereur se contentait des honneurs obscurs du contingent thurgovien. A l'occasion des événements, l'empereur et le général auront à Paris d'utiles contacts. La Suisse est couverte par la France et par Bade qui s'est associé à d'autres Etats de la Diète germanique pour voter le principe que Neuchâtel ne faisait pas partie de la Confédération germanique (4 novembre 1856). La Prusse est seule devant la responsabilité d'une offensive, ce qui n'empêche pas la presse européenne de publier de curieux pronostics belliqueux. Dufour maintiendra l'état d'alerte jusqu'au 10 février 1857. Le moral des cantons est très élevé. A Genève, le philosophe Amiel sort de son *Journal intime* pour lancer son fameux chant d'appel aux armes : « Roulez, tambours, pour couvrir la frontière, aux bords du Rhin »... Cette garde au Rhin de 1857 devait rester une date dans l'évolution nationale de la Suisse de 1848.

La détente commence à la mi-février. M. Petitpierre parle d'une influence pacifique prise sur Berlin par le ministre de Russie à Berne, le baron de Krudener, de la famille de la fameuse pacifiste de 1815. Mais il est possible qu'il n'y ait ici pas autre chose que la légende flatteuse d'un nom. Toujours est-il que, le 3 mars 1857, Napoléon III recevait à Paris l'Anglais Cowley, l'Autrichien Hübner, le Russe Kisselev, le Prussien Hatzfeldt et le Suisse Kern appelés en congrès sous la présidence de Walewski. Et le 26 mai suivant, tandis qu'une clause spéciale proclamait l'amnistie pour les prisonniers, le roi de Prusse renonçait à perpétuité aux droits souverains que le traité de Vienne lui attribuait sur la principauté de Neuchâtel. Au reste rien n'empêchait le roi de porter sur les Gothas le titre de prince de Neuchâtel comme il portait celui de prince d'Orange, sans aucun mal pour la souveraineté française.

Ainsi prenait fin raisonnablement la folle équipée de Neuchâtel. Elle aurait pu être grave. Il est impossible de penser que le roi de Prusse, en présence de la volonté de la diète de Francfort de ne pas considérer Neuchâtel comme enclave germanique en Suisse, n'ait pas pesé tous les risques d'une manifestation militaire contre la neutralité d'une Confédération moralement fortifiée par la Constitution de 1848. C'est ce qui laisse croire que l'affaire s'inspirait de considérations politiques d'importance. L'obstination de la Prusse à réclamer l'amnistie pour ses conspirateurs manifeste son désir de garder le secret sur les faits accomplis. Il n'y eut donc pas de grand procès fédéral, riche en dépositions et en déclarations exhaustives. Bismark voulait que cette mauvaise opération ne laissât aucun vestige, même historique, et il tança sévèrement son roi qui pensait garder une résidence « symbolique » dans sa « symbolique » principauté...

M. J. Petitpierre n'a pas percé les secrets du Neuchâtel de 1856. Mais il nous apporte une vaste contribution de documents publics et privés, diplomatiques et militaires, littéraires et illustrés, qui permettent de se représenter fidèlement la sensibilité européenne et suisse en face d'un risque de guerre en 1857. Si, comme l'auteur

l'avoue franchement, page 293, « le processus qui décida le roi de Prusse à renoncer à Neuchâtel reste mystérieux », les textes qu'il cite, commente et recoupe ont tous une valeur certaine pour nous aider à comprendre et à revivre un singulier épisode de l'Europe d'il y a cent ans — ce mouvement passionné de Suisses protestants, Français de langue et de rite, en faveur d'une personnification de leurs convictions conservatrices dans un Hohenzollern absolutiste.

De la masse même des témoignages rapportés, se dégage une lettre de Frédéric de Pourtalès, qui tire toute la morale de son aventure. Datée du 26 mai 1857, elle exprime sans ambages l'ascension européenne des idées de 1848, et, en face d'elle, le déclin de la Prusse, dont le remède sera l'avènement de Bismarck et du régime de la force. « Depuis 48 tout est fini. La transformation des esprits a été trop grande pour qu'une restauration soit possible. Et puis, quand on voit la Prusse, c'était une bien faible sauvegarde dans notre siècle... ».

René Roux.

G. de Bertier de Sauvigny. — *Metternich et son temps*, Paris, Hachette, 1959, un vol. in-12 de 270 p.

Le plus célèbre des chanceliers d'Autriche est aussi un des hommes politiques de la première moitié du XIXe siècle qui a été l'objet du plus grand nombre d'études, en général assez sévères. C'est donc témoigner d'une certaine audace que de s'attaquer à un pareil sujet. C'est cependant ce que fait M. l'abbé de Bertier de Sauvigny qui, depuis plusieurs années, dépouille les archives de la Chancellerie d'Etat de Vienne et celles du Ministère des Affaires étrangères de Paris pour essayer de dresser le tableau des relations diplomatiques de la France et de l'Autriche au temps où Metternich dirigeait la chancellerie impériale.

Le petit volume qu'il vient de faire paraître n'est qu'une sorte de préface à l'ouvrage en préparation. Avant d'écrire l'histoire de ces relations, M. de Bertier prétend ici dresser un portrait du personnage par lui-même. Quelqu'importants que soient les documents dont se composent les huit volumes de mémoires publiés il y a quatre-vingts ans, M. de Bertier peut citer, au cours de ces deux cent soixante pages trois cents textes inédits qui éclairent encore davantage un homme d'Etat qui, pourtant n'a pas craint de s'analyser avec une rare fatuité.

Le plan adopté par l'auteur est très méthodique et pourtant assez original. Il présente d'abord le personnage en faisant remarquer que personne plus que lui n'a célébré le « culte du moi » ; après quoi il expose, toujours avec des textes autobiographiques, les principes qui guident le chancelier, et les méthodes, très souvent policières, qu'il emploie. Dans une seconde partie il groupe les textes relatifs à l'empire autrichien lui-même (on sait comment il avouait avoir plus de mal à se faire entendre à Vienne et à Budapest que dans

l'ensemble de l'Europe), puis à la confédération germanique et spécialement à la Prusse, puis à l'Angleterre, à la Russie et à la question d'Orient, qui le préoccupe au premier chef, enfin à la France de Napoléon, puis de Louis XVIII, de Louis-Philippe enfin.

Nous avons ainsi un florilège très évocateur de la pensée du chancelier : pensée qui évolue selon les circonstances ; il est évident que les pages des mémoires ou des correspondances avec les ambassadeurs, ou des papiers plus intimes consacrés à Alexandre ou à Napoléon sont assez différents selon les dates. Il s'est cependant toujours méfié du tsar : « singulier mélange de qualités viriles et de faiblesses féminines ».

Napoléon lui en a toujours imposé, quoiqu'il ne le reconnaisse que rarement. Il craint cette France « la grande fabriques des révolutions » ; il prétend la connaître mieux que tous les autres pays d'Europe. Il trouve « singulier, déconcertant » le caractère français, qualifie l'esprit français comme « léger, mobile, entreprenant ». Il redoute les troubles qui sont particulièrement dangereux pour l'Autriche. La révolution de 1830 l'émeut au plus haut point ; le règne de Louis-Philippe « ne peut être qu'une agonie plus ou moins longue », mais en 1848, il considère la chute du roi citoyen comme le commencement de la fin. Sa propre chute en est, on le sait, la conséquence directe.

Pierre RAIN.

Michel MISSOFFE. — *Metternich, 1773-1859,* Paris, Fayard, 1959, un vol. in-8° carré de 415 p.

Ce volume forme avec celui de M. de Bertier un parfait contraste.

C'est la vie privée du chancelier que l'ancien député de Paris a surtout voulu retracer, pour le centenaire de sa mort. Il a cependant évoqué sa longue carrière politique, insistant sur certains épisodes, mais ne prétendant pas faire à nouveau le récit des négociations auxquelles son héros a été mêlé et dans lesquelles il a presque toujours joué un rôle essentiel.

Si d'après la bibliographie indiquée *in fine* sa documentation est sérieuse, on est bien obligé de constater de nombreuses lacunes, quelques erreurs et surtout d'innombrables fautes typographiques, rares dans les publications d'A. Fayard.

Nous ne suivrons pas M. Missoffe racontant les intrigues amoureuses de celui qu'il appelle souvent le chevalier à la rose. Marié trois fois, on ne peut dire que ses épouses légitimes aient joué un rôle important dans sa vie publique ; par contre plusieurs de ses maîtresses ont pu exercer, notamment pendant le Congrès de Vienne, certaine influence sur les rapports de Metternich avec Alexandre ou avec Talleyrand.

Ces deux grands diplomates qui furent souvent complices sont jugés ici avec une indulgence étrange. C'est ainsi que M. Missoffe

feint d'ignorer la trahison de Talleyrand au lendemain de la fameuse scène de janvier 1809, quand il vint s'offrir à l'ambassadeur d'Autriche comme agent de renseignements, moyennant une somme qu'il ne rougit pas d'indiquer.

Metternich connaissait fort bien les faiblesses de l'empire d'Autriche, ce qui l'incita peut-être à pratiquer cette politique de l'immobilité qu'on lui a tant reproché. Sans doute n'est-il pas le seul à avoir méconnu la nécessité de certaines évolutions. Il détestait la France, mère des révolutions, et c'est bien la révolution française de février 1848 qui précipita sa chute, comme c'est le neveu de Napoléon qui assombrit ses derniers jours, puisqu'il mourut au lendemain même de Magenta, comprenant sans doute que la domination autrichienne en Italie était définitivement condamnée.

Pierre RAIN.

Fiorella BARTOCCINI. — *Il Murattismo. Speranze, timori e contrasti nella lotta per l'unità italiana,* Milano, Giuffré, 1959, in-8°, 275 p.

Bien que l'accès aux archives de Lucien Murat lui ait été refusé, Mlle Bartoccini, brillante disciple de M. Ghisalberti, éminent professeur à l'Université de Rome, publie un ouvrage substantiel et bien construit qui intéressera vivement en France tous ceux qui étudient la politique italienne de Napoléon III. Le dépouillement attentif des journaux et opuscules publiés en Italie, et rarement présents dans les bibliothèques de France, fait de ce volume un précieuse anthologie de textes politiques.

Qui fut Lucien Murat, prétendant au trône de Naples ? Fils cadet de Joachim, il n'en hérita ni la beauté virile, ni le goût de l'action ; ses proches le jugeaient peu intelligent et peu instruit. S'il fut, en 1848, député, puis ministre plénipotentiaire à Turin pendant quelques mois, il le dut à son nom et à sa parenté avec Louis-Napoléon Bonaparte. Sous le Second Empire, il bénéficia d'un apanage et devint sénateur, mais il ne se distingua d'aucune façon.

L'idée d'une restauration muratiste ne vint ni de Lucien, ni des Napolitains, mais d'un groupe d'émigrés italiens désirant exploiter contre les Bourbons les possibilités offertes par le nom de Murat et, plus encore, par sa parenté avec Napoléon III : c'eût été une façon de commencer par le Midi la libération de l'Italie. Deux ex-mazziniens se firent les porte-paroles du muratisme : Aurelio Saliceti jusqu'en 1860, Gaetano Lizzabe Ruffoni ensuite. Vains espoirs : Napoléon III, dans les premières années de son règne, ne montra aucun désir d'aider son cousin car, chef d'Etat de fraîche date, il ne voulait pas être accusé de troubler l'Europe.

Pendant la guerre de Crimée, le roi de Naples, ami fidèle du tsar, suscita la hargne des alliés anglo-français ; son absolutisme faisait aussi protester les gouvernements de Londres et de Paris. Devant

de si puissantes inimitiés, le trône des Bourbons n'allait-il pas chanceler ? On put le croire, et la conséquence fut que, dans l'été 1855, la candidature Murat s'affirma officiellement dans un opuscule : *La question italienne. Murat et les Bourbons.* Il y eut des sympathisants et des adversaires. Mlle Bartoccini a minutieusement présenté les uns et les autres, expliqué leur attitude et leurs écrits.

Dans l'été 1856, le péril grandit pour Ferdinand II : il était question d'envoyer devant Naples les flottes anglaise et française. Si les napolitains se soulevaient et chassaient leur roi, n'appelleraient-ils pas Lucien Murat ? Le gouvernement anglais en eut peur : les flottes alliées ne bougèrent pas. Belle occasion manquée pour les muratistes ! Ils n'eurent jamais en effet le nombre, l'organisation, la doctrine convaincante qui auraient été nécessaires pour soulever contre les Bourbons leurs sujets mécontents ; ils attendirent toujours de l'extérieur ou des circonstances la chute de Ferdinand II.

En 1860, lorsque les succès de Garibaldi obligèrent les Bourbons à la fuite, certains partisans de l'autonomie napolitaine mirent leurs espoirs en Lucien Murat pour qui ils escomptaient l'appui de Napoléon III. Le triomphe au plébiscite du programme d'union au Piémont ne découragea pas les néo-muratistes, car 1861 vit une crise grave dans le midi de l'Italie, l'administration du gouvernement de Turin ayant fait naître beaucoup de désillusion et de colères.

Comme en 1860, le prince Murat exposa en 1861 et 1862 son programme, mais cela faisait soupçonner Napoléon III de double jeu et l'empereur interdit à son cousin toute activité politique. Il y eut tout de même, jusqu'en 1870, des Italiens qui, séparatistes exaspérés ou ambitieux déçus, rêvèrent d'une restauration muratiste. Le désastre de Sedan, en détrônant Napoléon III, enleva à Lucien Murat et à son état-major sans troupes la seule chance de réussite.

Tout au long de son excellent livre, Mlle Bartoccini pose la question : Que voulait Napoléon III ? question que formulèrent les contemporains d'abord, les historiens ensuite, et elle donne enfin la réponse. Napoléon III n'a jamais exprimé le désir de voir régner Lucien Murat ; Cavour le lui a fait dire, mais a dû se tromper. Napoléon III n'a jamais fourni à son cousin les moyens nécessaires à la conquête du trône napolitain. Napoléon III, par des notes au *Moniteur* ou des lettres au prétendant, a, pour des raisons de politique générale, affaibli ou annulé ou même interdit la propagande pour une restauration muratiste.

Ferdinand BOYER.

Liliane DE SONIS. – *Souvenirs d'une petite apprentie diplomate,* 1 br. 70 p., Librairie François-Ier, 34, avenue Montaigne, Paris (VIIIe).

La Conférence de Lausanne réunie au lendemain de la première guerre mondiale en vue du rétablissement de la paix entre la Tur-

qui et les puissances alliées nous paraît aujourd'hui bien lointaine (1). Elle a retenu l'attention des historiens, de grandes voix s'y sont fait entendre ; quelques-uns des protagonistes nous ont laissé leurs mémoires. L'objet de Mme Liliane de Sonis est plus modeste. Ses *Souvenirs d'une petite apprentie diplomate* ne visent qu'à nous introduire dans les coulisses de ces assises oubliées, voire plus particulièrement dans l'intimité du secrétariat général.

Il avait été confié à un ancien normalien, spécialiste de la fonction, qui préludait ainsi à une brillante carrière diplomatique : M. René Massigli, fréquemment et familièrement présenté dans ces pages où il nous apparaît paternel envers une jeune collaboratrice inexperte mais remplie de bonne volonté. Elle a aussi les yeux bien ouverts.

Voici l'amiral Lacaze arpentant de long en large le bureau de Mlle de Sonis. Qui l'ayant connu ne le reconnaîtrait ? M. Barrère dissimulant dans la fumée de son inséparable Havane le fond de sa pensée, M. Bompard, « chargé des questions concernant la dette publique ottomane. Il se plaît à évoquer pour moi, mon Grand Oncle Pierre Stolypine, Président du Conseil des ministres de Russie, lequel mourut en 1911, victime d'un attentat politique (attentat bolcheviste, déjà). Il me narre la scène des enfants du Président du Conseil qui, peu d'années avant le drame final, *s'amusaient* à jouer... à l'*attentat* à la suite d'une première entreprise criminelle qui avait déjà failli coûter la vie à leur père ».

Et c'est un autre attentat cette fois dirigé contre un bolchéviste qui mettra sa marque sanglante sur la conférence de Lausanne, celui du délégué Worowsky par Joseph Conradi, originaire des Grisons, mais vivant en Russie qui a voulu venger ses parents — morts suppliciés par les bolchévistes. « Le surlendemain, les curieux massés devant la gare voient passer un étrange cortège : hommes, porteurs de drapeaux rouges et de couronnes de roses rouges précédant un char funèbre voilé de rouge. Symphonie écarlate exécutée pour l'expédition à Moscou du *regretté* Woronowsky ».

Tout n'est pas aussi tragique dans ces souvenirs. Nos diplomates se détendent à l'occasion jusqu'à s'abandonner à des gamineries. La conférence dont Liliane de Sonis nous montre ainsi l'envers du décor s'achèvera pour la *petite apprentie* par un succès personnel. Elle plaide auprès de son entourage avec tant de ferveur la cause de la Belgique à laquelle on refusait le droit d'adhérer au traité de Lausanne que le baron Moncheur, ministre du royaume belge en Suisse qui a eu vent de son intervention vient tout exprès de Berne lui porter ses remerciements.

René Dollot.

---

(1) Ses travaux s'étendirent sur une période de huit mois, de la fin de 1922 au 24 juillet 1923.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXIII

VARIÉTÉS

COMPTES RENDUS

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Le gérant : A. PEDONE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris,* ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades,* par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.